

1. Ouverture

Recteur et vice-chancelier : Bienvenus à ce premier sénat académique pour la nouvelle année académique.

2. Présidence d'assemblée

Recteur et vice-chancelier : Donc la première chose qu'on doit faire, c'est de choisir un président d'assemblée. Ceux et celles qui étaient ici l'an passé, vous vous rappelez que M. Gérard Snow était président d'assemblée puis ça faisait 18 ans qu'il était président d'assemblée donc c'est une nouvelle époque qui va s'annoncer aujourd'hui donc le bureau de direction du Sénat avait le mandat de trouver un nouveau président d'assemblée, ce qu'on a fait, au moins pour la réunion d'aujourd'hui étant donné que la personne qui a été choisie n'est pas disponible pour des raisons très très pratiques pour les deux prochains Sénats. Donc la personne qui est recommandée par le bureau de direction du Sénat c'est M. Pierre-Marcel Desjardins qui est directeur de l'école des hautes études publiques, mais aussi ça fait 26 ans qu'il est à l'université. Comme bénévole, il est président de la Fédération des caisses populaires donc depuis un bon nombre d'années, c'est lui qui préside le conseil d'administration de la Fédération des caisses populaires et comme vous le savez, les caisses populaires ont passé à travers d'un très grand changement dans les dernières années et c'était sous l'égide de M. Pierre-Marcel Desjardins. Donc si je comprends bien, on passe au vote?

Secrétaire générale : Oui, la recommandation qu'on a préparée pour vous c'est que Pierre-Marcel Desjardins soit nommé à la présidence d'assemblée du Sénat académique pour la réunion du 30 août 2016.

Recteur et vice-chancelier : On peut faire ça à la levée de main.

Secrétaire générale : Mais j'ai besoin d'un proposeur.

Recteur et vice-chancelier : Est-ce que quelqu'un peut le proposer? M. LeBlanc, appuyé de M. Roy. Tous en faveur? Unanime, parfait. Je vais aller chercher l'heureux gagnant.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Peut-être avant de poursuivre, je demanderais à la secrétaire de présenter quelques points.

Secrétaire générale : Merci beaucoup monsieur le président. Comme vous le savez, c'est la première réunion de l'année universitaire et puis habituellement, M. Snow, qui était notre président d'assemblée pendant 16 ans, faisait un petit rappel de la procédure d'assemblée et puis je ne prétends pas faire un 15 minutes comme M. Snow, mais il y a quelques petits éléments que j'aimerais revoir. Comme vous le savez, le Sénat académique utilise une procédure d'assemblée qui est très reliée au Code Morin donc c'est juste un rappel dans ce sens-là. Aussi quand on s'adresse ou quand on veut débattre une question, etc., on s'adresse à la présidence d'assemblée, donc à M. Desjardins alors monsieur le président plutôt que s'adresser entre vous donc ça, c'est une procédure importante. En assemblée délibérative aussi, il y a des votes et donc le vote comme tel est un vote électronique. Vous avez devant vous des boutons alors il y a le bouton vert, le bouton rouge, il y a le oui et le non. Habituellement, il n'y a pas la demande d'abstention comme telle, vous devez prendre une décision et voter sur la question. Si vous devez vous abstenir, c'est en raison d'un conflit alors, habituellement la personne nous le dit et on l'indique au procès-verbal, c'est indiqué au procès-verbal. Ça, c'est une procédure ici adoptée au Sénat. Aussi, le vote électronique c'est un vote qu'on considère discret, ce n'est pas un vote secret. Un vote secret, c'est vraiment un vote avec des bulletins de vote et donc on a des scrutateurs vivants qui comptent les votes et alors il y a une petite procédure autour de ça et pour avoir le vote secret, on demande au moins cinq votes pour cette demande-là. Alors ça, ce sont des technicalités qu'on retrouve autour des procédures au Sénat académique. On a préparé un petit document, on a préparé, c'est Gilles Long, l'ancien secrétaire général, mais qui a été édité deux-trois fois depuis et donc ce petit document vous sera remis dans les prochains jours certainement. Alors c'était ça l'essentiel de ce que je voulais dire ce matin M. Desjardins.

Président d'assemblée : Merci. Avant de poursuivre avec les éléments de l'ordre du jour, j'aimerais premièrement nommer deux scrutateurs au cas où il y aurait élection. Donc je vais avec les deux premiers sur la liste des personnes potentielles donc Marc Anger et Jean-François Richard seront scrutateurs advenant le cas où il y aurait élection aujourd'hui. J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres qui assistent pour la première fois, je devrais dire qui ont été nommées parce qu'il y a une de ces personnes-là qui est absente. Donc Julie Arsenault, Claudine Auger, Slimane Belbraouet, Chantale Brun, Omer Chouinard, Sébastien Deschênes, Monique Levesque, Jean-François Thibault, Denis Roy et Gabriel Laplante et j'ai le nom de trois personnes qui ont fait part de leur impossibilité d'être présents aujourd'hui donc Omer Chouinard, Daisy Mercure et Firas Salti. Donc trois personnes supplémentaires, Jean-Jacques Doucet, Chantale Brun et Yahia Djaoued. Autres éléments, nous fixerons l'ajournement à 16 h 30.

3. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Sur ce, nous pouvons passer au point 3 à l'ordre du jour qui est la Constatation de la régularité de la convocation.

Secrétaire générale : Alors bonjour tout le monde, monsieur le président, l'avis de convocation a été envoyé par courriel le 8 août 2016 accompagné d'un projet d'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier, M. Raymond Théberge. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et règlements, monsieur le président.

4. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci et le point suivant à l'ordre du jour, Vérification du droit de présence.

Secrétaire générale : Monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

5. Correspondance

Président d'assemblée : Ce qui nous amène au point 5, Correspondance.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, nous avons reçu une correspondance le 16 août 2016, correspondance qui est adressée à M. Raymond Théberge en tant que président du Sénat académique de Lita Villalon, la présidente de l'Association des professeurs à la retraite de l'Université de Moncton. Cette lettre concerne le point portant sur la planification académique de l'Université de Moncton. Cette lettre, vous l'avez dans votre trousse, il y a plusieurs questions dans cette lettre-là. Puisque le point n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui, ce que je vous propose c'est de retenir cette lettre-là et de l'examiner avec le dossier de la planification académique probablement à la prochaine réunion du Sénat académique.

Président d'assemblée : Y a-t-il des questions ou commentaires portant sur ce point?

6. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Ça serait maintenant au point 6 où on serait rendu à l'adoption de l'ordre du jour, y a-t-il des ajouts souhaités? Micro 21.

Dako : Bonjour monsieur le président. Je voulais juste savoir, puisque le point est retiré de l'ordre du jour, est-ce que c'est possible qu'on nous donne une raison essentielle, la raison essentielle pour laquelle ce point-là a été retiré de l'ordre du jour?

Recteur et vice-chancelier : Le bds, suite à une réunion, a décidé qu'en raison de certains articles de la convention collective, il était important d'aller consulter les professeurs et les membres des associations professorales par rapport à la planification académique. Donc il y a une lettre que vous avez déjà reçue M. Dako pour faire en sorte qu'une consultation se fasse auprès des professeurs de l'Université de Moncton en ce qui a trait à la planification académique donc ce n'est pas nécessaire de traiter de cette lettre étant donné qu'on est en consultation sur la planification académique.

Dako : Je comprends c'est par rapport donc aux articles qui se retrouvent dans notre convention collective.

Recteur et vice-chancelier : Oui.

Dako : Merci.

Secrétaire générale : Juste un autre rappel sur la procédure, lorsque vous prenez la parole si vous pouvez indiquer votre nom ou le numéro de votre micro, c'est important pour la transcription. J'ai oublié de mentionner au début aussi que la transcription est préparée à partir de l'enregistrement, le technicien est présent et puis l'enregistrement se fait de A à Z de nos délibérations, alors voilà.

Président d'assemblée : S'il n'y a pas d'autres questions, on peut passer au vote. On a besoin de quelqu'un pour proposer l'adoption de l'ordre du jour. Andréa, appuyée par Sébastien donc on peut passer au vote. J'arrête le vote maintenant. Donc 32 en faveur, aucun contre.

7. Adoption du procès-verbal SAC-160506

Président d'assemblée : Le prochain point à l'ordre du jour c'est l'adoption du procès-verbal SAC-160506. Y a-t-il des ajouts ou modifications qui sont souhaités? Sinon, ça prendrait quelqu'un pour en faire la proposition.

Navarro Pardiñas : Je propose.

Président d'assemblée : Proposé. Appuyé par Lise Dubois. On peut donc passer au vote. J'arrête le vote. Donc ce qu'on a c'est 29 en faveur et 1 contre.

8. Affaires découlant du procès-verbal SAC-160605**8.1 (7.1) Composition du collège électoral et uniformisation des Statuts et règlements**

Président d'assemblée : Prochain point à l'ordre du jour : Affaires découlant du procès-verbal. Mme Castonguay.

Secrétaire générale : Alors le prochain point c'est sur la composition du collège électoral et l'uniformisation des Statuts et règlements, c'est le point 7.1 dans le procès-verbal et c'est un projet qui est en cours depuis, je pense, notre réunion du mois de mars. Il s'agit d'examiner les termes « personnel enseignant, corps professoral » et les chevauchements entre nos divers documents officiels. Il y a un mandat qui a été donné à l'ancienne doyenne de la Faculté de droit, Odette Snow, pour effectuer une analyse en ce sens, ce qu'elle a fait au cours du printemps et elle nous a remis une ébauche assez volumineuse, une cinquantaine de pages et un travail d'analyse assez important. Alors on avance très bien dans ce dossier-là et on croit vraiment pouvoir le compléter en 2016 certainement. Donc la prochaine étape, c'est de revoir avec elle toute la démarche et aussi se rappeler que le Comité de gouvernance du Conseil des gouverneurs aura la chance de voir ce dossier-là également au cours de l'automne. Donc voilà, monsieur le président.

8.2 (7.2) Modification aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31 et 32

Président d'assemblée : Merci pour le point 8.1, 8.2 monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Modification aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31 et 32, je crois comprendre que la Faculté des études supérieures et de la recherche n'a pas eu le temps de se pencher sur la question alors on va y revenir à une réunion ultérieure.

8.3 (7.3) Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures)

Président d'assemblée : Merci et pour ce qui est de 8.3?

VRER : Même chose, la Faculté des études supérieures et de la recherche n'a pas eu l'occasion d'étudier la question.

8.4 Autres

Président d'assemblée : Merci. 8.4 Autres, à ma connaissance, il n'y a pas d'autres points des affaires découlant. Ça va?

9. Rapports annuels des comités permanents du Sénat académique**9.1 Comité d'appel du Sénat académique**

Président d'assemblée : Donc on peut maintenant passer au point 9 de l'ordre du jour, Rapports annuels des comités permanents du Sénat académique, donc 9.1 Comité d'appel du Sénat académique.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, dans votre trousse vous allez trouver le rapport du Comité d'appel du Sénat académique pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016. C'est un rapport qui se veut un succès en raison de la nature des dossiers qui sont traités à ce comité. Nous avons la liste des membres du comité, vous voyez que c'est plutôt volumineux en termes de membres, mais le comité siège habituellement à cinq-six membres pour former le comité. Plusieurs mandats sont issus au cours de l'année remplacés par des suppléants ou essentiellement des nouveaux membres. Il y a eu une session de formation le 4 mai 2016; plusieurs membres ont suivi cette formation-là avec Me Justin Robichaud alors c'est la chance de réexaminer tous les principes de justice naturelle et de voir comment fonctionne un tribunal quasi administratif. Un résumé des rencontres, il y a eu trois griefs d'étudiants pendant l'année alors un grief portait sur le règlement 8.8 au niveau de la révision d'une note. Le 5 avril 2016, le règlement 10.9.3 a été examiné sur une question de fraude et le 17 juin 2016, il s'agissait d'une demande par rapport au test de compétences langagières, vous en avez certainement entendu parler, les règlements particuliers de la Faculté des sciences de l'éducation ont été examinés de près et selon le comité, ont été respectés. Alors ce rapport-là a été préparé par le secrétaire, Valmont Cormier. Alors s'il y a des questions, je suis disponible de les répondre.

Président d'assemblée : Questions ou commentaires? Ça va? C'était pour information.

9.2 Comité d'attestation d'études

Président d'assemblée : Ce qui nous amène au point 9.2 Comité d'attestation d'études.

Secrétaire générale : Alors dans un premier temps, monsieur le président, le rapport a été préparé toujours par le secrétaire du Comité d'attestation d'études. Il y a une page, la page 5 qui doit être remplacée par une page qu'on a mise sur votre table aujourd'hui, il y avait une petite erreur de calculs dans le document. Cela étant dit, le Comité d'attestation d'études encore là est composé de plusieurs membres, on tente toujours

d'avoir un doyen, un professeur, un étudiant pour prendre les décisions. Il y a eu onze réunions pendant l'année, neuf réunions ordinaires, deux réunions extraordinaires. Le comité a sanctionné 1 020 diplômes au cours de l'année. Il y a eu quelques préoccupations qui ont été soulevées alors c'était par rapport à des tutorats, c'est une question qui est venue sur la table et on a donné le mandat à la RVD d'examiner la question au cours de la prochaine année. Alors c'est la seule question vraiment qui s'est posée où est-ce qu'on a recommandé quelque chose. On parle du système de vérification des dossiers, c'est de l'information assez générale. Et enfin, on remercie tous les intervenants qui ont travaillé dans les dossiers, les dossiers étudiants c'est quand même assez volumineux en termes de travail, les adjointes administratives dans vos facultés travaillent avec beaucoup d'élégance par rapport à ça parce que nos dossiers arrivent prêts et complets. Donc j'aime le souligner à chaque année, mais merci au registrariat et aux membres du comité en ce sens. Dans les annexes, vous allez trouver une série de données, c'est la répartition des diplômes par faculté, par campus et par cycles d'études alors peut-être juste pour la forme, j'aimerais attirer votre attention qu'on a quand même des programmes qui sont très populaires. Le B.A.A. concentration comptabilité, on a eu 40 diplômes, le B.A.A. concentration finances 32 diplômés et puis on a aussi le baccalauréat en travail social qui est très populaire, 45 diplômés. J'aimerais parler du baccalauréat en science infirmière, 112 diplômés, le diplôme des sciences de la santé demeure toujours populaire avec 53 diplômés. Enfin, le baccalauréat en éducation primaire avec 47 diplômés. Alors voilà, ce sont les tops programmes si vous voulez, mais ça vous donne l'ensemble des données. Merci.

Président d'assemblée : Y a-t-il des questions ou commentaires?

9.3 Comité des programmes

Président d'assemblée : 9.3 Comité des programmes, M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Alors vous avez dans votre trousse le rapport annuel du Comité des programmes pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Je vais d'abord commencer par tirer votre attention sur la composition du comité parce que je veux vraiment remercier chacun et chacune des membres du Comité des programmes, ce sont dix personnes qui travaillent très fort auxquels s'ajoutent nos deux invités qui sont Lyne Castonguay et Pascal Robichaud. C'est un comité qui traite, non seulement il traite beaucoup de dossiers, mais il traite souvent des dossiers qui sont complexes sur des termes qui sont parfois arides. C'est très volumineux comme documentation alors j'apprécie beaucoup le travail que font les gens qui siègent à ce comité-ci. Alors il y a eu neuf rencontres cette année. J'attire votre attention sur le tableau numéro 1 qu'on a aux pages 3, 4, 5 et 6, c'est la question de la reconfiguration des programmes. Alors comme vous êtes en mesure de constater, on s'approche du but, on a presque terminé la reconfiguration des programmes. Essentiellement, il nous reste quatre programmes alors si vous regardez dans ce tableau ce que vous voyez en blanc, ce sont les quatre programmes qui restent à reconfigurer. Cet automne 2016, il y aura beaucoup de déploiements de programmes qui ont été reconfigurés particulièrement à la Faculté des sciences et à la Faculté des sciences de l'éducation. Vous avez d'ailleurs à la dernière colonne sur l'entrée en vigueur, vous voyez que cette année il y a un seul programme qui a été déployé, mais en septembre 2016, il y a un très grand nombre de programmes qui va être déployé. Alors ça été une partie importante du travail du comité cette année la reconfiguration des programmes qu'on va terminer en 16-17 et peut-être aussi attirer votre attention sur le tableau 2 qu'on a aux pages 7, 8 et 9 où vous avez une liste de 58 dossiers qui ont été étudiés par le Comité des programmes. Certains dossiers sont clos alors que d'autres sont encore en traitement. Alors essentiellement, si on exclut la reconfiguration, ce sont des dossiers qui concernent des changements à des cours ou à des programmes, des dossiers qui concernent des règlements universitaires. On a aussi beaucoup traité de questions qui touchent aux banques de cours pour rencontrer les objectifs de formation générale. Finalement, juste un mot pour mentionner le fait que cette année, nous avons créé 210 nouveaux cours, aboli 244 cours et modifié 102 cours, ça veut dire qu'aux finales, nous avons 34 cours de moins dans nos répertoires de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs. Un certain nombre de programmes ont été créés et abolis, je vais y revenir un peu plus tard dans mon rapport annuel au Sénat. Alors ça complète le rapport du Comité des programmes.

Président d'assemblée : Merci M. Samson. Y a-t-il des questions?

9.4 Conseil de la langue française

Président d'assemblée : Dans ce cas on peut passer à l'item suivant qui est le rapport du Conseil de la langue française donc M. Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. Je tenais à présenter publiquement ce rapport comme une activité de promotion de ce conseil parce que souvent, ce conseil est considéré comme ayant une activité classique alors qu'il y a des activités très très sensibles dans ce comité, c'est pour ça que je voulais prendre quelques minutes pour le présenter. Ce que je vais faire, c'est rapidement rappeler le mandat en deux mots, dire quelques activités qui ont été menées, engager des perspectives et donner quelques défis pour ce comité-là. Alors je ne vais pas relire tout le mandat, mais je souligne qu'on peut le comprendre de deux manières. On peut comprendre que c'est un mandat de conception sous l'autorité du Sénat donc d'orientation, de diction et de recommandations et c'est un mandat d'évaluation ou d'application sous l'autorité du recteur et du vice-recteur

qui mènent dans ces activités-là. Et dans les activités que nous avons menées au cours de cette année correspondent à ces deux orientations. Au cours de cette année, nous avons maintenu des activités qui ont trait à la politique linguistique, à l'examen des plaintes, à l'examen des questions d'exemption et à l'information courante. S'agissant de la politique linguistique, nous avons saisi le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour la liste des manuels qui pour une première fois a été disponible au Conseil de la langue française et je voudrais saluer la collaboration du VRER à ce niveau et estimer que c'est un travail qui est à faire et qui devra continuer à être fait puisqu'il doit être fait à tous les semestres et d'après ce que j'ai entendu dire dans les branchages, ça se fait au moins dans ma faculté, j'ai vu des gens se grouiller pour le faire et ça se fait très bien. Donc cette liste est actuellement à l'examen parce que c'était une première liste, il y avait beaucoup de choses à revoir et à observer là-dedans. Sur les plaintes, c'est sans doute le volet, le domaine le plus sensible de notre mandat. Nous avons reçu quelques plaintes informelles, mais deux vraiment formalisées. Une plainte d'un étudiant relative justement au manuel, vous voyez l'importance de la liste des manuels et l'étudiant se plaignait que le manuel n'était pas adéquat. On a parlé avec le directeur de l'École de psychologie et là également, je voudrais saluer la collaboration du directeur de l'École de psychologie qui a mené à bon traitement ce dossier puisque l'étudiant a trouvé satisfaction. Nous avons également reçu une plainte beaucoup plus complexe qui est relative à ce que je pourrais appeler l'affichage linguistique, un usager de l'université qui se plaignait de l'affichage des langues sur le site de l'université, notamment le site de la FESR. Cette plainte est également en traitement, mais d'après ce que je comprends, elle va également dans le bon sens et je voudrais saluer également ici la participation des autorités de la FESR et de tous les autres membres. S'agissant des exemptions maintenant, la politique linguistique de l'université prévoit que si des unités académiques veulent appliquer une politique des normes plus sévère, elles peuvent les appliquer, mais faudrait quand même que les étudiants et les professeurs soient informés et à ce sujet, nous avons reçu au moins deux demandes d'exemption que nous avons examinées, une demande du département de traduction et une demande du département d'études françaises qui ont été acceptées parce que les normes sont plus sévères, mais nous leur avons demandé de faire une promotion des nouvelles normes qu'ils veulent appliquer à ces étudiants et j'ai l'impression également que là également, d'autres demandes vont arriver parce que j'ai reçu ces derniers temps d'autres demandes qui ne sont pas encore examinées. Maintenant, j'aimerais pouvoir dire que si les dossiers ne peuvent pas sembler peut-être nombreux, comme je l'ai dit au début c'est ___ hors de l'ordinaire assez délicat et quand vous avez des gens qui vous parlent de la question de la langue, des questions de livres, c'est souvent avec beaucoup de passion et beaucoup de délicatesse qu'il faut les prendre. Pour l'année qui arrive, nous pensons que le mandat et la question de la langue ne se limitent pas simplement à notre campus et à nos campus, c'est pour ça que nous suggérons une ouverture des options et des activités du conseil à l'extérieur des campus. Bien sûr, nous continuerons la promotion et la sensibilisation, mais nous voulons prendre contact et nous avons déjà pris contact avec d'autres partenaires, possibles partenaires également. Nous avons parlé avec l'Université de Montréal qui a un bureau de valorisation de la langue française et de la francophonie, nous avons parlé avec le Consulat de France, nous avons parlé avec la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, nous avons parlé avec l'Organisation internationale de la francophonie. Il y a plusieurs activités de promotion de la langue qu'on peut mener avec ces organisations-là, il y a des activités par exemple des jeux-concours, je pense, par exemple, tout le monde connaît la dictée de pivot, il y a le partenariat Acadie-Québec et il y a d'autres activités qui pourraient être menées. Je termine en disant que l'apprentissage de la langue française doit être une responsabilité partagée. Je l'ai senti quand même avec les gens qui ont été en contact avec nous, le vice-recteur et puis les directeurs des écoles que nous avons, les doyens et doyennes des facultés que nous avons contactés et que cette responsabilité pour l'université ne peut pas être déléguée, ne peut pas être retardée, ne peut pas être ajournée et ne peut pas être reportée parce que c'est une responsabilité très très importante et très pressante. Je vous remercie.

Président d'assemblée : Merci M. Mbarga. Y a-t-il des questions ou commentaires?

10. Rapport annuel du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

Président d'assemblée : Dans ce cas, nous pouvons passer au point 10 de l'ordre du jour donc le Rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Il y aura une présentation qui va accompagner mon rapport. Alors comme vous avez pu le constater pour les gens qui ont eu l'occasion de lire le document, le rapport il est divisé en quatre parties et une brève introduction. On parlera un peu d'enseignement, recherche et aussi plusieurs services qui relèvent du vice-rectorat et on terminera par une dénonciation des objectifs pour l'année 2016-2017, du moins les objectifs prioritaires. Alors en guise d'introduction, je veux mentionner que vraiment le but de mon rapport c'est de dresser un tableau sommaire des activités relatives à l'enseignement et à la recherche. Je pense que le mot clé ici c'est le mot « sommaire ». Il est absolument impossible d'être exhaustif, il y a vraiment beaucoup trop de choses qui se passent pour qu'on puisse les placer dans un seul document ou présenter ça ici ce matin. Alors mon rapport, il est basé sur les 43 rapports que j'ai reçus des unités qui relèvent du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Alors je vous encourage à les consulter, ils sont tous disponibles sur le site web à l'adresse que vous avez à l'écran présentement alors si vous voulez en savoir davantage sur une ou l'autre des questions qui relèvent de ce vice-rectorat, vous ne pouvez surtout pas hésiter à aller consulter les rapports des unités. Je veux aussi d'entrée de jeu, profiter de l'occasion pour remercier mes deux plus proches collaborateurs. Vous vous doutez qu'il y a beaucoup

beaucoup de dossiers qui se retrouvent sur le bureau du VRER alors ça serait vraiment une mission impossible sans le travail de Lise Dubois, merci Lise, vice-rectrice adjointe à la recherche et doyenne de la FESR et aussi Jean-François, il est là-bas, merci Jean-François pour son travail en tant que vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales. Alors allons-y tout de suite avec la partie 1, on va parler de la sphère enseignement. Alors d'abord, commençons par la population étudiante, alors vous avez vu ici l'état de la situation au niveau de l'évolution de la population étudiante. Vous avez à la colonne de droite l'état pour l'année 2015-2016. Je ne vous apprend rien en disant que la population étudiante sur l'ensemble du réseau elle a diminué, elle a diminué de 5 % cette année. Là où la diminution est le plus marquée, c'est à la Faculté des sciences de l'éducation, elle est de l'ordre de 19 % comme vous avez pu le constater ici et en fait, si on étend ça sur une période de cinq ans, la baisse elle est de 46 % au sein de cette faculté. On va y revenir un peu plus tard. À l'éducation permanente aussi on a vu une baisse des inscriptions de l'ordre de 14 %. Enfin, il y a seulement deux facultés où on a vu une tendance inverse, une légère augmentation en ingénierie et aussi une augmentation d'environ 5 % à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Pour ce qui est des étudiants hors province, la proportion elle est stable à environ 10 %. Je ne parle pas des nombres absolus ici, je parle bel et bien des proportions alors vous voyez ici la répartition par province Québec, Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario ont chacun 1 % et le 1 % restant a été éparpillé un peu partout dans les autres provinces canadiennes. Pour ce qui est de la population étudiante internationale, elle est également stable. C'est sûr que les nombres absolus ont diminué puisque le nombre total d'étudiants a diminué, mais en termes de proportion, on est encore à environ 20 % de nos étudiants et étudiantes qui sont issus de l'international. Vous le voyez à l'écran que ça fluctue beaucoup selon les campus. Nos étudiants internationaux viennent d'un très grand nombre de pays, vous avez ici à droite le palmarès des 12 pays principaux d'où viennent nos étudiants. Vous voyez que c'est surtout l'Afrique de l'Ouest, un peu le Maghreb quoiqu'en plein milieu du tableau vous voyez la France qui est là et on est convaincu que particulièrement au niveau des cycles supérieurs, il y a du travail à faire pour aller chercher davantage d'étudiants en Europe. Nos étudiants internationaux s'intéressent à certains types de programmes en particulier, vous le savez sans doute qu'ils sont concentrés dans certaines facultés alors que d'autres facultés en voient très très peu. À la Faculté d'administration, c'est 45 % de nos étudiants qui sont issus de l'international. Faculté d'ingénierie on est rendu à pratiquement 45 % de nos étudiants en ingénierie qui sont de l'international. Il y a aussi beaucoup d'étudiants internationaux dans certains programmes des sciences sociales, je pense entre autres à science politique et économie si ma mémoire est bonne, beaucoup d'étudiants internationaux en économie aussi. Il y a un intérêt marqué pour nos programmes coopératifs de la part des étudiants internationaux, je vais y revenir dans quelques minutes. Alors justement, voici les inscriptions à nos programmes coopératifs, j'ai mis un tableau ici pour les cinq dernières années et si on fait la moyenne, ça nous donne 176 alors on a essentiellement en moyenne environ 176 étudiants qui sont inscrits à nos 20 programmes coopératifs du 1^{er} cycle et aussi notre programme MBA qui est offert en régime coopératif. Ça veut dire environ 5 % de nos inscriptions. Pour les gens qui ont eu l'occasion de lire le document de planification académique, j'ai souvent référé à cette problématique-là, à mon avis c'est trop peu 5 % d'étudiants inscrits à nos programmes coop. Je pense que nous devons collectivement faire des efforts pour augmenter ces nombres-là. Et je reviens sur la question des étudiantes et étudiants internationaux qui constituent 44 % des nouvelles admissions dans les programmes coopératifs. Rappelez-vous que sur l'ensemble du réseau, ça constitue 20 % des étudiants, mais dans les programmes coopératifs, on parle de 44 % des nouvelles admissions. Alors on voit très très clairement un intérêt des programmes en régime coopératif pour les étudiants internationaux et il y a aussi certains défis qui sont liés à ça qui sont énoncés dans le rapport du bureau de l'enseignement coopératif. Je vous encourage de lire le rapport, vous allez voir un peu la nature des défis qui sont liés à cette situation. Au niveau des cycles supérieurs, ce sont de bonnes nouvelles. C'est une tendance essentiellement qui est inverse à la tendance qu'on a au 1^{er} cycle, c'est-à-dire qu'on n'a pas une baisse d'inscriptions, mais on a une hausse d'inscriptions d'environ 6 % cette année; je parle ici des inscriptions à temps plein. Ce n'est pas le fruit du hasard, il y a vraiment beaucoup d'efforts qui sont faits pour « mousser » nos programmes de cycles supérieurs. On peut parler des efforts de recrutement qui sont de plus en plus systématiques, on peut aussi parler des efforts au niveau de l'appui financier des étudiants. Comme vous le savez, on vit dans un environnement compétitif où les autres universités offrent des bourses de plus en plus généreuses alors on doit répondre à ça. Ça pose des défis, mais on tente d'y répondre du mieux qu'on peut puis je pense que ça l'a un certain succès. On a aussi une responsabilité en termes de développer notre capacité d'accueil donc d'ajouter des programmes qui sont pertinents au niveau des cycles supérieurs. Dès cet automne, on ajoute ici la maîtrise en gestion et aussi le PhD sciences appliquées qui est déployé alors ça, ce sont deux programmes qui sont susceptibles d'avoir un effet positif sur l'évolution des inscriptions. Et je vous renvoie encore une fois au document de planification académique qui prévoit une bonne douzaine de nouveaux programmes aux cycles supérieurs puis vraiment, il y a des raisons très particulières à ça, c'est qu'on sait que dans notre plan stratégique, le développement des cycles supérieurs est au cœur de nos stratégies et on croit fermement qu'il y a du travail à faire pour augmenter notre capacité d'accueil par l'offre de programmes pertinents au niveau de la maîtrise et du doctorat. L'éducation permanente, j'ai dit il y a quelques minutes qu'on a vu une baisse des inscriptions, elle se situe à 14 %. La petite étoile que vous avez ici elle est importante parce qu'évidemment moi dans mon rapport, je ne parle pas de, il faut savoir qu'il y a deux volets à l'éducation permanente, il y a un volet crédité et il y a un volet de formation professionnelle donc de la formation non créditée. La question du non crédité n'est pas du tout traitée ici, je parle seulement des statistiques en termes de formation créditée donc les cours universitaires qui sont offerts à temps partiel. Alors vous voyez la baisse de 14 % qui est très différente selon les campus. Je pense que cette baisse-là ça confirme la pertinence du virage qu'on est en train de faire au niveau de

l'éducation permanente et c'est un virage vers la formation en ligne. De plus en plus, les nouveaux cours qu'on offre, les nouveaux programmes qu'on veut offrir à temps partiel seront offerts en ligne. J'ai préparé ici un petit tableau qui nous montre, je trouve ça intéressant de voir l'évolution de la proportion des inscriptions qui sont des cours en ligne puis on voit que systématiquement, lentement mais sûrement, on a de plus en plus de nos inscriptions qui sont dans des cours en ligne à l'éducation permanente. Je pense que ça nous libère des contraintes qui sont géographiques, des contraintes démographiques, le marché il est large et puis je pense qu'on a un beau potentiel ici en termes de développement puis c'est la solution pour changer cette tendance à la baisse des inscriptions, c'est ce virage en ligne. D'ailleurs on a un nouveau document-cadre qui va vous être présenté cet automne qui va refléter cette réalité de l'orientation qu'on veut prendre à l'éducation permanente. J'ai mis ici quelques exemples de programmes d'études qui ont un très fort potentiel d'attirer beaucoup d'étudiantes et d'étudiants et ce sont des programmes qui seraient offerts en ligne, ils sont rendus à différents niveaux de développement. Pour ce qui est de la diplomation, alors vous avez ici le tableau, l'état de la situation. Vu que les inscriptions ont diminué, je pense que je ne vous étonnerai pas en vous disant que la diplomation a également diminué. Alors 1 019 selon mon tableau, 1 020 selon le rapport qu'on a vu tout à l'heure, il y a un étudiant qui est disparu quelque part dans **banner**. Alors on a une baisse d'environ 7 % de la diplomation. Il y a trois facultés qui ont montré des tendances inverses, petite différence au niveau de l'administration, légère augmentation aussi en droit et on a vu une augmentation aussi importante au niveau du campus de Shippagan. Alors je pense que les effets de cohorte font en sorte qu'il faut prévoir que dans les quelques prochaines années, on va continuer à voir cette diminution de la diplomation puisque depuis quelques années on a eu des baisses dans les inscriptions alors l'effet de cohorte va faire en sorte que ça va se poursuivre au cours des quelques prochaines années. Les réussites étudiantes, elles sont nombreuses. Dans mon rapport j'ai parlé de peut-être une quarantaine d'étudiants, mais j'insiste sur ce que j'ai dit au tout début, c'est vraiment un document qui est sommaire, ça ne reflète absolument pas la liste exhaustive des choses vraiment remarquables qu'ont fait nos étudiants et nos étudiantes cette année. On pourrait parler du mérite bleu et or, on a cinq étudiants absolument exceptionnels qui font des choses vraiment remarquables, pas seulement du point de vue académique, mais aussi du point de vue para académique. En fait quand on lit les CV de ces étudiants-là, on est un peu embarrassé compte tenu de leur âge qu'ils sont absolument, vraiment le mot remarquable s'applique. Alors j'ai mis ici quelques exemples de différents types d'activités où nos étudiants et étudiantes se sont remarquables tout partout ici à l'Université de Moncton, mais aussi ailleurs au Canada cette année. J'ai mis aussi la photo de Mme Julie Bédard, donc vous avez sûrement entendu parler, on l'a traitée dans les médias avec raison. Une mère de famille qui décide de retourner aux études qui avait encore cinq enfants à la maison, qui décide d'aller étudier en science infirmière à l'UMCE, qui a terminé son programme dans le temps prescrit et non seulement elle a terminé, mais elle a terminé avec la meilleure, la plus forte moyenne de sa cohorte et elle travaille maintenant comme infirmière. Alors voici un bel exemple d'une étudiante qui ne s'est pas mérité un prix, mais qui est quand même absolument remarquable et puis ça mérite d'être souligné. Passons maintenant à la partie B de la question du corps professoral. Alors vous avez ici pour 2015-2016 les noms de professeurs réguliers et temporaires. Au niveau du régulier, pas vraiment de différence, on a 308 professeurs réguliers sur l'ensemble de nos unités académiques. Au niveau du temporaire, on a observé une baisse de 13 % cette année. Je pense que je ne vous apprend rien en disant que la Faculté des arts et des sciences sociales est de loin « la plus grosse faculté » en termes de corps professoral puisqu'on parle d'une centaine de professeurs quand même alors que la Faculté de droit est notre « plus petite faculté » puisqu'on parle d'une dizaine de professeurs. Beaucoup de choses à dire au niveau de l'excellence professorale. Je reviens sur le fait que je n'ai absolument pas d'espace et de temps pour faire une énumération exhaustive. Je veux quand même prendre quelques minutes pour mettre en évidence certains faits. D'abord, vous connaissez ce nouveau prix d'excellence en encadrement qui a été créé cette année, alors c'est un prix qui a été très bien reçu par la communauté universitaire. C'est un prix qui est vraiment intéressant puisque c'est un prix qui permet de reconnaître la qualité de l'encadrement académique et vous savez que cet encadrement-là il est tout à fait pertinent aux trois cycles d'études. Alors cette année, deux personnes sont arrivées exæquo à ce concours, le professeur Marc Surette du département de chimie et biochimie ici à l'UNCM et la professeure Renée Guimond-Plourde de l'UMCE qui se sont mérités avec beaucoup de fierté je crois, les premiers prix d'excellence en encadrement. Pour ce qui est du prix d'excellence en enseignement, vous savez que ça existe quand même depuis, je crois, c'est une bonne douzaine d'années, un prix très important qui a été attribué cette année au professeur Robert Levesque de l'UMCE. Alors félicitations à ces gens. J'ai mis ici quelques autres exemples de personnes qu'il faut, à mon avis, signaler. J'en ai mis plusieurs autres dans mon rapport et il y en a plusieurs autres qu'on peut voir sur notre site web par exemple. Il faut parler de Donald Savoie, son livre *What Is Government Good At?* Croyez-le ou non, mais le professeur Savoie a réussi à écrire 388 pages pour répondre à la question alors en tant que tel, ça mérite un prix. Non, mais plus sérieusement, il s'est mérité le prix d'honneur 2015-2016 qui est un prix qui est attribué à l'ouvrage le plus remarquable et le plus novateur dans le domaine des politiques publiques au Canada donc ce n'est quand même pas rien. Il s'est aussi mérité le prix ___ du Nouveau-Brunswick dans la catégorie non romanesque alors il faut féliciter le professeur Savoie. On pourrait parler de Suzanne Dupuis-Blanchard, professeure en science infirmière qui a été nommée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick coprésidente du Conseil sur le vieillissement du Nouveau-Brunswick. Elle est aussi la présidente de l'Association canadienne de gérontologie. Elle a fait une présentation au Sénat cette année sur la problématique de la situation du traitement des problèmes de santé des personnes âgées en foyers. On pourrait parler d'Annette Boudreau, professeure de linguistique qui s'est méritée l'Ordre de la francophone d'Amérique. On pourrait parler du professeur de guitare M. Cardin qui est allé comme invité d'honneur à Athènes participer à un événement prestigieux et la liste se continue, elle est très longue cette liste-là et ces

gens-là doivent être félicités. Je voulais aussi attirer l'attention sur des profils de chercheurs. Vous avez sûrement remarqué que cette année on a dressé une trentaine de profils de chercheurs qui sont sur notre site web, mais aussi diffusés dans les médias. Je profite de l'occasion pour remercier Marc Anger et son équipe de communication qui ont travaillé de près à développer ces profils-là. Je veux aussi souligner l'apport financier du BSI qui a permis de concrétiser ces 32 ou 33 profils de chercheurs. L'idée ici c'est vraiment que la communauté à l'extérieur de l'université et même à l'intérieur de l'université sache qu'est-ce qui se fait en termes de recherche et qu'on puisse établir des liens avec les collègues de l'extérieur et aussi avec les milieux industriels. Pour ce qui est des programmes et des cours, la partie C, alors je vais ici glisser quelques mots sur nos programmes multidisciplinaires. Alors vous connaissez tous notre bacc en art multidisciplinaire. Vous savez qu'on a reconfiguré notre ancien baccalauréat en commerce qui est maintenant un B.A.A. multidisciplinaire et vous allez voir un peu plus tard ce matin, on va parler de la reconfiguration du B.S.C. multidisciplinaire donc on se retrouve avec finalement trois programmes multidisciplinaires qui couvrent un vaste éventail de thématiques. On a présentement à notre répertoire, 32 mineures. Il y en a quatre qui ont été ajoutées cette année, en fait deux des quatre vont l'air si tout va bien un peu plus tard aujourd'hui ce qui va nous faire une banque de 36 mineures. Je pense c'est important de prendre une orientation comme celle-ci et de favoriser des programmes multidisciplinaires puisque ça permet littéralement aux étudiantes et aux étudiants d'avoir une formation qui est personnalisée en fonction de leur intérêt. Et vous savez que notre plan stratégique réfère à la multidisciplinarité alors voici un bel exemple de comment qu'on peut opérationnaliser la multidisciplinarité. Je ne suis pas mathématicien, mais je serais curieux de savoir le nombre de permutations que ça donne avoir 36 programmes de mineures qu'on peut reconfigurer de différentes façons pour répondre aux besoins de formation des étudiants. Bien sûr, il y a des contraintes comme deux des trois mineures doivent relever de la faculté en question, mais quand même, la troisième mineure qui peut être aussi un certificat de la Faculté d'administration, ça donne quand même beaucoup de possibilités pour nos étudiantes et nos étudiants. Alors je pense que ce sont des programmes qui doivent être davantage mis de l'avant dans nos efforts de recrutement. Ils sont déjà populaires, mais je pense qu'ils peuvent l'être encore plus. Je veux aussi mentionner le fait, j'en ai glissé un mot tout à l'heure au sujet du rapport du Comité des programmes que 95 % de nos programmes reconfigurés vont être déployés cette année donc on peut pratiquement dire que le travail est terminé, il nous reste seulement quatre programmes à reconfigurer. On a aboli cette année trois programmes de cycles supérieurs, ça peut avoir l'air un peu aberrant puisque le VRER ne cesse de répéter l'importance des cycles supérieurs à l'Université de Moncton; rappelez-vous que dans le plan académique on prévoit l'ajout d'une douzaine de programmes de cycles supérieurs, mais en fait, ce sont des programmes qui n'avaient plus d'inscriptions depuis un bon moment et le troisième, la maîtrise avec thèse en éducation, elle n'est pas vraiment abolie, ce sont les trois mentions qui ont été abolies, mais elle existe toujours cette maîtrise sans mention ce qui permet aux étudiantes et aux étudiants d'avoir davantage de l'attitude sur les thématiques à étudier. On a créé l'École des hautes études publiques, je pense c'est une excellente nouvelle. Trois départements qui ont mis leurs efforts ensemble : admin publique, économie et science politique. C'est un très très beau potentiel. Il y a une mineure qui a été créée comme j'ai mentionné tout à l'heure, il y a un programme de maîtrise en administration publique qui est en chantier. On a aussi un fort potentiel à mon avis au niveau de la recherche donc ce n'est pas seulement un potentiel en termes d'attrait d'étudiant de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs, mais aussi en termes de recherche puisqu'on a ici à l'Université de Moncton un très très fort noyau en termes de politique publique, on a seulement qu'à penser à la chaire du professeur Savoie ou à l'Institut Donald Savoie. Pierre-Marcel Desjardins va être le premier directeur de cette école-là alors je suis sûr qu'il va faire un excellent travail pour lancer cette école. En ce qui concerne les programmes et les cours, quelques mots aussi pour mentionner le fait qu'on continue nos efforts pour établir de nouvelles ententes de mobilité interinstitutionnelle, vous en avez trois exemples ici. Pour ce qui est de notre programme en sciences sociales, vous savez que c'est un programme de trois ans, mais il y a deux années préparatoires alors il y a une entente avec les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick pour qu'on puisse se faire reconnaître 30 crédits envers cette première année préparatoire. On a signé une entente-cadre en ingénierie avec le CCNB, NBCC et aussi UNB pour travailler ensemble à établir des partenariats dans le domaine de l'ingénierie et très très concrètement, on a déjà une entente en génie civil qui s'en vient qui va être présentée au Comité des programmes probablement à la réunion d'octobre. On a aussi un autre exemple au niveau de l'UMCE avec le Collège Boréal en Ontario, une entente qui concerne l'aménagement des forêts. Cette année s'ajoute à la carte de programmes le diplôme en administration des affaires à l'UMCE. Pour ce qui est de l'UMCS, on va déployer la première année du programme en ingénierie là-bas cette année. Alors ça veut dire que maintenant elle est disponible dans nos deux campus d'Edmundston et de Shippagan alors je pense que c'est très positif pour le recrutement à travers la province des étudiantes et des étudiants en ingénierie. L'évaluation des programmes se poursuit, c'est un travail qui est énorme alors vous savez qu'on a un calendrier d'évaluation des programmes, il y en a quelques-uns qui sont présentés régulièrement, il y en aura tout à l'heure qu'on va voir ici même au Sénat. Il y a un certain nombre de programmes qui sont en chantier en termes d'évaluation, on parle du DSS qui va vous être présenté bientôt. On parle de la maîtrise en études de l'environnement, il y a la maîtrise en droit aussi sur laquelle on est en train de travailler et quelques autres programmes. Finalement, l'autre chose que je veux mentionner à ce sujet-ci c'est qu'on revoit régulièrement nos règlements universitaires, parfois c'est purement de la cuisine, des pures technicalités, mais cette année vous avez pu constater qu'on a fait des changements qui sont quand même très importants au niveau de certains règlements universitaires, je pense entre autres au règlement sur le plan de cours. Combien de fois est-ce qu'on s'est fait dire par les évaluateurs externes qu'il y avait des lacunes au niveau de nos plans de cours alors vraiment, ce règlement-là va permettre de faire face à cette situation. Vous vous souvenez qu'il est adopté au 1^{er} cycle et ça s'en vient au niveau des cycles supérieurs aussi pour s'assurer que nos plans de

cours sont plus uniformes et qu'on y retrouve un minimum d'informations pertinentes pour nos étudiantes et étudiants. Le règlement sur le système de notes est un autre changement majeur, il y a un gros « ménage » qui s'est fait au niveau de ça, beaucoup d'uniformisation et puis ça va réduire la confusion autour des notes. Pour ce qui est des programmes et des cours, voici le tableau qui vous montre le nombre de crédits qui ont été offerts en 15-16 ainsi que le nombre de crédits étudiants. Pour les gens qui sont peut-être moins familiers avec le concept de crédits étudiants, c'est tout simplement le nombre de crédits offerts, mais qui tient compte du nombre d'inscriptions dans les cours. Par exemple, si un cours de 3 crédits est offert à 20 étudiants, on parle de 60 crédits étudiants. Alors vous avez ici les totaux du nombre de crédits qui a diminué de 6 % cette année. Quant au nombre de crédits étudiants, la baisse est de 8 % ce qui n'est pas étonnant puisqu'on a commencé la présentation en disant qu'il y avait une baisse dans le nombre d'étudiants d'environ 5 % à l'Université de Moncton. Il y a une seule faculté où on voit une tendance inverse, c'est la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires où on a vu une augmentation du nombre de crédits et du nombre de crédits étudiants. En passant, c'est cette faculté-là qui maintenant a le plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants à l'Université de Moncton, la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Les nombres de crédits enseignés par les chargés de cours, ils étaient de 1 325 cette année ce qui est une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente et vous voyez les flèches rouges qui vous montrent les tendances inverses qu'on a observées dans trois facultés, la FASS, au niveau de la Faculté de droit et aussi à la Faculté des sciences de l'éducation où il y a eu une baisse dans le nombre de crédits offerts par des chargés de cours. Je veux prendre quelques minutes pour vous parler du Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick d'une part parce que cette année, on a célébré le dixième anniversaire du Centre de formation médicale et d'autre part, parce que je me rends compte que pour plusieurs personnes ici, c'est un peu mystérieux ce qui se passe là. On sait le Centre de formation médicale on forme des étudiants, mais en fait, je veux prendre quelques minutes pour vous parler de ça parce que c'est une composante importante, comme vous le voyez ici, qui est le fruit d'un partenariat entre l'Université de Sherbrooke, nous-mêmes et aussi le gouvernement du Nouveau-Brunswick auquel on pourra ajouter les réseaux de santé comme Vitalité et Horizon qui sont impliqués dans la formation des médecins. Alors bien sûr, le Centre de formation médicale offre de la formation médicale donc on offre le doctorat en médecine, mais il faut aussi savoir qu'il y a deux autres programmes d'études qui sont offerts là-bas, c'est-à-dire la maîtrise en science clinique et le doctorat en science clinique de l'Université de Sherbrooke. Le nombre de finissants, le nombre d'inscriptions en médecine est déterminé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick à 24 alors ça fluctue de quelques-uns d'année en année pour différentes raisons. Cette année il y avait 25 finissants et finissantes, beaucoup plus de finissants que de finissantes, en fait 68 % des étudiants qui ont terminé cette année étaient des étudiantes; 60 % ont choisi de se diriger en médecine de famille et 40 % ont choisi différentes spécialisations de la médecine. Une chose sur laquelle je veux insister c'est que le Centre de formation médicale, de plus en plus est actif, même très actif en termes de recherche. En fait ils sont à la recherche de 5 000 pieds carrés supplémentaires maintenant pour répondre à leurs besoins de recherche alors ils ont actuellement 16 projets de recherche en cours et si vous voyez la valeur des subventions c'est quand même non-négligeable alors c'est une composante qui prend de plus en plus d'ampleur au niveau du Centre de formation médicale. Tout à l'heure on parlera des chaires de recherche puis on va voir qu'on a une très belle nouvelle chaire qui est en partenariat avec le Centre de formation médicale. Alors voilà, on vient de parler de recherche alors passons-y à la partie deux du rapport, les activités relatives à la recherche. Alors d'abord, les activités du RDCI, vous avez ici le financement à la recherche pour l'année 15-16 alors le tableau est divisé en deux colonnes, il y a la question des grands conseils donc les conseils fédéraux classiques de financement de la recherche et autres sources de revenus. Alors on voit que globalement cette année on a eu une baisse du financement de la recherche à l'université. La baisse elle est de l'ordre de 10 %. Il faut dire, par contre, que l'an passé avait été un peu exceptionnel au niveau des autres revenus, particulièrement pour la Faculté des sciences alors peut-être que ça l'a contribué à la mauvaise statistique qu'on a ici cette année. Si on regarde le financement des grands conseils, ça c'est intéressant, il a augmenté lui de 8 %. Alors ce n'est pas facile d'aller chercher de l'argent auprès du CRSH ou du CRSNG ou les IRSC alors c'est une statistique ici qui est très encourageante. Je veux aussi souligner la performance encore cette année de la Faculté des sciences. En fait, 44 % des subventions de recherche qui entrent à l'Université de Moncton dans l'ensemble du réseau vont à la Faculté des sciences alors c'est quand même quelque chose qui doit être félicité. Beau travail à ce niveau-là. Alors vous voyez ici l'évolution du financement de la recherche par les grands conseils. Si vous suivez un peu ces dossiers ici, vous savez qu'il y a beaucoup de plaintes qui sont adressées de tous les chercheurs au Canada envers les grands conseils subventionnaires fédéraux, plus particulièrement auprès des chercheurs et des chercheuses des petites universités, des universités de petite taille. C'est de plus en plus difficile d'avoir du financement puis c'est encore plus difficile lorsqu'on est issu d'une université de petite taille alors le fait d'avoir eu une augmentation de 8 % ici, je pense que c'est vraiment une statistique qui est intéressante. Je ne peux pas garantir qu'on va pouvoir continuer ça dans les prochaines années, mais ceci étant dit, je pense qu'en lisant le rapport de la FESR, vous allez avoir l'occasion de lire la liste exhaustive des subventions de recherche et vous allez voir qu'il y a vraiment une diversification énorme des sources de financement. Je pense que nous, l'Université de Moncton et plusieurs autres universités de petite taille, on se résigne quoique le mot résigner n'est pas nécessairement approprié, à accepter le fait que le financement va être de plus en plus diversifié au cours des prochaines années. Faut pas juste compter sur le CRSNG ou le CRSH ou les IRSC pour le financement, il faut aller chercher d'autres sources de financement. La diffusion et la recherche. Alors ici c'est un tableau qui présente la diffusion telle que mesurée par les publications arbitrées. C'est certain que c'est discutable, je le remets pas en question, j'en traite dans mon rapport. C'est une mesure parmi d'autres de la diffusion et de la recherche, c'est quand même une mesure qui est assez typique en

milieu universitaire alors voici ce que ça nous donne pour l'année 2015-2016, on a une belle augmentation ici de 15 % du nombre de publications arbitrées sur l'ensemble du réseau de l'Université de Moncton. Je me suis amusé à faire un calcul sur une période de cinq ans et on voit une belle pente positive encourageante, j'ai même tracé la droite de régression linéaire et la pente elle est à plus 23, c'est-à-dire que chaque année on ajoute 23 articles à notre productivité alors on est sur la bonne voie. Je veux insister ici sur la performance du campus de Shippagan. Je l'ai fait l'an passé, mais je reviens à la charge cette année parce que si on considère la taille du campus de Shippagan et le contexte particulier du campus, on a vraiment ici une productivité scientifique qui est absolument remarquable. Gardez à l'esprit qu'il n'y a pas de programme de cycles supérieurs à l'UMCS alors c'est quand même quelque chose à souligner. Peut-être un mot aussi au niveau de la FASS. Évidemment, on a des programmes dans le domaine des beaux-arts à la FASS alors dans ce sens-là, le concept de publications arbitrées, il n'est pas tout à fait approprié, il est même un peu injuste pour ces gens-là. Alors si vous regardez la note au bas de la diapositive, il y a quand même eu cette année 22 activités artistiques qui ont été soumises à des processus d'évaluation alors on peut dire que c'est une espèce de séminaire à ce concept de publications arbitrées. Alors si on ajoute le 22 au 86 que vous avez ici, ça vous montre quand même qu'il y a des efforts qui sont tout à fait notables et puis c'est une belle productivité. Ceci étant dit, je pense que c'est important d'être honnête et de reconnaître le fait qu'on a encore des inégalités dans ce que je dirais « la culture de la recherche » dans nos facultés, on a des efforts à faire plus grandes à certaines facultés que d'autres et on va les faire ces efforts-là et ça m'amène à cette diapositive ici. On a une responsabilité, moi en tant que VRER et au niveau de la FESR de promouvoir la recherche, on le fait. Comme vous savez, on gère plusieurs programmes de financement à l'interne cette année, si ma mémoire est bonne c'est plus de 130 groupes ou personnes qui ont reçu des subventions internes pour les appuyer dans leurs recherches. C'est vrai que ce ne sont pas des grandes subventions, mais ce sont des montants qui ont un effet de levier pour permettre aux chercheurs et aux chercheuses d'aller chercher davantage de fonds. On a toutes sortes d'activités qui sont organisées par la FESR pour appuyer les chercheurs et les chercheuses, on a aussi le BSI qui va revoir des demandes de subvention pour voir en quoi on peut les bonifier par rapport aux objectifs. J'ai parlé tout à l'heure de l'importance d'améliorer notre capacité d'accueil au niveau des cycles supérieurs, ce n'est pas seulement important en termes de nombres d'inscriptions, mais c'est aussi important en termes de productivité scientifique. Si on a davantage de programmes de maîtrises et de doctorats, ça va avoir indirectement un impact sur notre productivité scientifique d'où ce qui est mentionné dans la planification académique. Vous connaissez sans doute le fameux projet ____ d'ailleurs qui est très très avancé, je suis même étonné de la vitesse avec laquelle le projet se construit. Alors c'est un beau projet qui a des impacts directs et indirects au niveau de la recherche. Il existe un comité de gestion du partenariat qui a été créé récemment et c'est justement la professeure Suzanne Dupuis-Blanchard dont on a parlé tout à l'heure qui est la présidente du comité parce qu'il faut savoir que dans ce projet-là, il y aura des espaces pour les activités cliniques et la recherche. Et puis ce projet-là est aussi intéressant de façon indirecte puisque comme vous le savez, la location des terrains va faire en sorte que ça génère des revenus qui vont aller envers la recherche à l'université donc il y a un effet direct, il y a un effet indirect sur la recherche à long terme. Et est-ce que j'ai besoin de parler du Centre de médecine de précision du Nouveau-Brunswick qui à notre avis, va avoir un impact majeur au niveau de la recherche. Vous savez que dans notre stratégie institutionnelle de recherche, on a un thème qui est la santé alors je pense que ça, ça vient d'avoir littéralement injecté des hormones sur la thématique santé de notre stratégie institutionnelle de recherche. On est convaincu que l'impact en termes de rayonnement de la recherche pour l'université va être majeur au cours des prochaines années. Dans les prochaines diapositives, on va parler de centres de recherche, on va parler d'instituts de recherche, on va parler de chaires de recherche. Je veux encore une fois commencer d'entrée de jeu en disant que ce ne sont pas des listes qui sont exhaustives. Par exemple, il existe des groupes de recherche à l'université, il existe des laboratoires de recherche à l'université alors tout ça ce n'est pas traité dans mon rapport, mais sachez que ça existe. Je vous encourage de lire les rapports des unités ou allez sur le site de la FESR, vous avez des informations par rapport à ces entités. On a absolument pas le temps de passer à travers cette liste ici de huit centres de recherche alors j'en ai choisi un seul : le centre de recherche en linguistique appliquée. Juste quelques mots au sujet de ce centre de recherche qui est dirigé par la professeure Annette Boudreau. Il faut savoir que les centres de recherche, généralement ils relèvent de facultés alors dans ce cas-ci ça relève de la FASS. Cette année, il y a eu plusieurs publications qui ont été faites, j'en ai mis quelques-unes ici et en 2014, vous vous souvenez peut-être qu'il y a eu le colloque Les Français d'ici alors le travail, il y aura les actes du colloque qui vont être produites l'an prochain alors le travail s'est fait en 15-16 sur la préparation des actes. Annette Boudreau elle-même a publié le livre À l'ombre de la langue légitime dont vous voyez la couverture ici à droite. Le livre a été lancé à Paris et ici-même à la galerie d'art Louise et Ruben Cohen cet hiver. L'an prochain, on va célébrer le 30^e anniversaire du CRLA alors il y a déjà des activités en cours pour préparer ce 30^e anniversaire, entre autres on veut préparer un recueil de courts textes sur des gens qui ont été interpellés d'une façon ou d'une autre par les travaux du CRLA au cours des 30 dernières années. Les centres de recherche ont aussi un mandat, pas seulement de recherche, mais aussi un mandat envers la communauté. Si on prend l'exemple du CRLA ici, vous avez peut-être entendu parler parce que dans les médias il y a eu une belle présentation de cette table ronde sur le vouvoiement qui était vraiment intéressante alors voici un bel exemple d'une activité qui est dirigée vers le grand public qui sont menés par nos centres de recherche. J'ai aussi choisi le CRLA pour parler un peu des défis financiers. Il faut être honnête et reconnaître que certains de nos centres de recherche ont plus de difficultés que d'autres. Alors si je reviens à la liste précédente, vous voyez que certains de ces centres-là ont des activités d'autofinancement, par exemple le CRA, le Centre de recherche sur les aliments a plein de contrats privés avec des entreprises alors c'est sûr qu'il y a moins de défis de financement.

Si je prends le CTTJ ou si je prends même le ____ ou même le CRDE, ce sont des entités qui ont la possibilité de par le statut d'aller chercher du financement. Ce n'est pas nécessairement le cas du CRLA compte tenu de son orientation donc ça crée des défis qui sont non-négligeables auxquels il va falloir qu'on fasse face au cours des prochaines années. C'est la réalité de nos centres puis je pense que c'est la réalité des centres de recherche dans d'autres universités de l'Atlantique et du Canada. Les chaires de recherche, on en a 14 présentement à l'Université de Moncton. Les cinq premières que vous avez dans la liste sont des chaires de recherche du Canada et les autres sont des chaires qui sont financées par différents autres organismes provinciaux ou fédéraux. Encore une fois, je vous renvoie aux rapports de ces unités-là qui vont vous référer aux activités qui ont eu lieu cette année. Je veux quand même prendre quelques minutes pour glisser quelques mots sur certaines de ces chaires comme la Chaire de recherche du Canada en optique dans les technologies d'information et de communication, elle s'est terminée en 15-16 alors maintenant la chaire elle est terminée. Puis si on prend celle qui est juste en haut, la Chaire de recherche du Canada en relation intergroupe, elle va se terminer en 16-17 alors ça m'amène à vous dire qu'on aura quelques nouvelles attributions au cours des prochaines années. On a commencé à faire du travail avec la FESR, on a créé enfin un petit comité pour essayer d'identifier quelles seront les thématiques qui vont être privilégiées pour l'attribution des futures chaires de recherche du Canada alors on a des beaux projets en cours à ce sujet-là. La Chaire de recherche en innovation du Nouveau-Brunswick en foresterie de précision, je l'ai mis dans la liste, mais il faut savoir quand même que c'est une chaire qui relève de l'Institut de recherche sur les feuillus nordiques à l'UMCE donc le lien n'est peut-être pas aussi fort avec l'Université de Moncton que les autres chaires. La Chaire de recherche interdisciplinaire U de M centre de formation médicale en santé mentale des enfants et des jeunes, toute nouvelle chaire, justement je parlais tout à l'heure du Centre de formation médicale alors voici un bel exemple de la conséquence de la productivité accrue du Centre de formation médicale. Alors c'est une chaire qui est financée par un don privé par l'Université de Moncton par la Fondation de recherche en santé du Nouveau-Brunswick et aussi par le Centre de formation médicale. Alors c'est une chaire dont on a la viabilité à long terme et c'est le professeur Jimmy Bourque qui vient d'être nommé comme titulaire de la chaire. Il y a plusieurs beaux projets de recherche, un très très beau potentiel avec cette chaire-ci. La Chaire K.C. Irving, vous savez sans doute, ou du moins certains d'entre vous qu'elle n'était pas comblée depuis quelques années alors on est heureux d'annoncer le fait, vous l'avez sûrement vu dans les médias internes que la professeure Marie-Andrée Giroux va combler la chaire pour les cinq prochaines années. La Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives, peut-être juste mentionner le fait que André Leclerc a terminé son mandat après plusieurs années d'excellent travail, on est en train de voir avec les caisses populaires il y aura des réorganisations qui vont se faire à ce niveau-là et puis on a nommé une direction intérimaire pendant que la réflexion se fait avec nos partenaires financiers. Essentiellement, je veux insister sur le fait que les chaires de recherche quant à moi, c'est extrêmement important pour l'Université de Moncton. J'utilise souvent l'expression « c'est un moteur de la recherche » dans le sens que les chaires de recherche, non seulement on a les titulaires, mais on a aussi beaucoup de gens qui gravitent autour de ça. Si vous prenez le temps de lire les rapports de ces chaires-là, vous allez voir que pour plusieurs de ces chaires-là il y a beaucoup d'étudiants au niveau du 3^e cycle, du 2^e cycle et du 1^{er} cycle qui sont impliqués dans ça. Alors ça l'a un impact vraiment qui va s'infiltrer dans tous les types d'activités que fait l'université, pas seulement en termes de recherche, mais aussi en termes en formation et d'enseignement. Alors on va continuer nos efforts pour non seulement pérenniser les chaires de recherche au niveau de leur financement, mais aussi continuer à avoir des attributions qui sont pertinentes compte tenu de l'expertise du corps professoral. Les instituts de recherche, alors peut-être juste glisser un mot rapide sur l'Institut Donald J. Savoie qui était connu par le passé par l'Institut canadien de recherche en politique et administration publique, vous voyez que le nom est un peu rébarbatif alors l'institut a été renommé du nom de son fondateur, l'Institut Donald J. Savoie. Je veux prendre quelques minutes pour parler de l'ICRML. J'ai choisi ça encore une fois parce qu'il se passe beaucoup de choses à ce niveau-là que c'est souvent peu connu des gens qui sont à l'extérieur du milieu des minorités linguistiques. Alors d'ailleurs, je vous invite à aller sur le site web de l'institut pour avoir un aperçu du genre d'activités que font ces gens-là. Alors l'institut est quand même assez conséquent, on parle de cinq employés et de quelques assistants de recherche qui sont souvent des étudiants qui sont embauchés l'été. Il y a 45 chercheuses et chercheurs associés, ça fluctue le nombre constamment, on parle de 30 partenaires universitaires, communautaires et gouvernementaux. Alors il se fait de la recherche fondamentale, il se fait aussi des contrats de recherche alors vous voyez un bel exemple d'un institut qui fait des contrats de recherche. Ça l'appui dans son financement sauf que ça l'a peut-être l'impact d'orienter la nature des recherches, mais ça, c'est un débat pour un autre forum. Alors cette année, il y a deux livres qui ont été publiés, vous voyez les couvertures ici à droite et il faut savoir aussi que l'institut produit beaucoup de rapports de recherche. Alors j'en ai mis ici un exemple, il y en a trois rapports de recherche qui ont été publiés cette année dont on a beaucoup parlé dans les médias sur la sécurité alimentaire au Nouveau-Brunswick. L'institut produit aussi deux à trois fois par année un bulletin d'information. Vous voyez quand même que la liste de distribution est quand même conséquente, on parle de 535 abonnés pour informer les gens sur tout ce qui se passe par rapport aux activités des chercheurs et des chercheuses de l'institut. Cette année, il y a eu la mise sur pied d'une équipe de recherche pour dresser un nouvel état de l'Acadie alors l'intention ici c'est d'avoir un colloque probablement en 2017 et aussi de publier un état de l'Acadie. La revue minorité linguistique et société, elle est publiée aussi par les CRML, le numéro 7 a été publié cette année. Alors j'ai pris juste quelques minutes pour vous montrer un exemple du type d'activités qu'on voit au sein de nos instituts. Les instituts sont dirigés par les conseils d'administration. Donc finalement, les services et les bureaux rattachés au VRER, là aussi on n'a vraiment pas le temps de passer à travers la liste exhaustive de tout ça. Il ne faut pas les sous-estimer alors les services sont absolument essentiels pour que l'enseignement

et la recherche s'effectuent dans un environnement adéquat. Alors j'ai choisi aujourd'hui de parler essentiellement de la revue de l'Université de Moncton et mon choix est dicté par le fait que c'est encore une fois quelque chose qui est très très peu connu si on n'est pas dans certains milieux à l'université. Alors cette revue-là elle est importante pour l'Université de Moncton alors je veux prendre quelques minutes pour en parler. Alors c'est une revue qui est publiée en format électronique, c'est sur ÉRUDI. Pratiquement tous les numéros de la revue sont thématiques. Alors on choisit une thématique et puis on choisit une personne pour être l'éditeur ou l'éditrice et puis on travaille sur ça quoiqu'on peut y insérer parfois, vous allez voir, des textes qui sont hors thème. Le problème qu'on a eu avec la revue c'est qu'il y a un grand retard qui s'est accumulé au cours des années alors je suis vraiment fier d'annoncer aujourd'hui qu'il y en a plus de retard. La revue est à jour, le numéro 45 pour l'année 2014 c'est réglé, le numéro 46 pour 2015 c'est réglé et le numéro 47, en fait je crois que le 47(1) est déjà parti à ÉRUDI et le 47(2) ça va se faire si ce n'est pas déjà fait alors ça, ce sont de bonnes nouvelles, il n'y a plus de retard de publication à la revue de l'Université de Moncton. En fait, on a déjà plein de projets d'avenir et vous voyez ici les trois thématiques qui ont été identifiées pour l'année 2017 et aussi la première moitié de l'année 2018. Alors ça reflète bien le fait qu'on a l'intention de travailler principalement sur les numéros qui sont thématiques. D'autres choses qui sont visées par la revue au cours de l'année 16-17 c'est qu'on veut mettre à jour les directives de publication et on veut aussi faire « un grand ménage » en ce qui concerne la constitution de la revue qui, il ne faut pas se le cacher, est un peu poussiéreuse alors il y a du travail qui pourrait être fait à ce niveau-là. Ça m'amène, pour conclure, à la partie quatre du rapport sur les objectifs prioritaires pour l'année 2016-2017. Premier objectif c'est la planification académique alors c'est un dossier extrêmement important et comme vous le savez sans doute, le but de cette planification-là c'est de déterminer quelles sont les orientations académiques prioritaires que veut se donner l'université et on parle ici d'un horizon de cinq à dix ans. Alors pendant l'année passée, il y a eu beaucoup de travail qui s'est fait au niveau des décanats pour produire des rapports de planification académique, d'ailleurs tous ces documents-là sont sur le web incluant l'annexe volumineuse des rapports qui reflètent chacune des dix unités académiques qui ont produit ces rapports-là plus d'autres. J'ai rédigé un rapport qui a été soumis au Comité conjoint de la planification en juin 2016, il a été adopté par le CCJ. Maintenant comme le disait monsieur le recteur tout à l'heure, on est en processus de consultation alors les trois présidences des associations ont reçu une lettre qu'ils ont diffusée à leurs membres et puis il y a un site web qui a été construit et puis qui permet aux gens de donner leurs commentaires sur le rapport de planification académique du VRER et puis tout ça, ça va être acheminé ici même au Sénat à la réunion de novembre 2016 pour discussion et éventuellement, ça va se retrouver au Conseil des gouverneurs. Alors il y a quand même 84 recommandations dans ce rapport, c'est un document qui est substantiel, c'est important de bien y réfléchir, il y a 200 et quelques personnes qui ont participé à la réflexion. Ceci étant dit, c'est quand même la perspective du VRER, il va falloir que collectivement autour de cette table on discute très sérieusement de ce document pour assurer que notre université est bien positionnée pour son développement. Alors ça, c'est un dossier majeur pour le vice-recteur en enseignement et recherche pour l'année 16-17. Un deuxième dossier qui est lui aussi majeur, c'est la question de la gestion stratégique de l'effectif étudiant. Vous savez sans doute que le Conseil des gouverneurs a décidé d'abolir le vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales et puis il y a une nouvelle structure qui a été proposée et adoptée par le conseil qui vise à focaliser les efforts sur la gestion stratégique de l'effectif étudiant. Alors c'est vraiment on veut ici regrouper une foule de services pour centrer nos actions sur cette gestion stratégique de l'effectif étudiant. On veut aussi prioriser les services étudiants de première ligne. On veut aussi améliorer l'efficacité organisationnelle et aussi appuyer stratégiquement tout le volet international de l'université. Alors c'est un gros gros chantier alors vous savez que pour les gens qui ont eu l'occasion de lire le document, parce qu'il y a eu une consultation aussi des associations professorales par rapport à ça, puis vous le voyez un peu dans l'image ici, on va créer une direction générale de la gestion stratégique de l'effectif étudiant. Il y aura un comité de sélection qui va être mis sur pied très très bientôt, en fait j'ai commencé à y travailler récemment puis l'idée centrale ici c'est de regrouper plusieurs services existants sous deux grandes thématiques : la thématique du recrutement et la thématique de l'expérience étudiante. Alors le cœur de cette gestion stratégique de l'effectif étudiant, c'est vraiment de s'assurer qu'on répond optimalement aux besoins de nos étudiantes et étudiants. J'ai commencé la présentation en parlant des statistiques d'inscriptions, vous avez peut-être lu dans le rapport de la vice-rectrice aux affaires étudiantes internationales les données sur la rétention, au niveau de la première et la deuxième année on est à 77 % de rétention. Ce n'est pas mauvais, les données de la CSPM sont à 79 % donc on se compare aux autres universités des provinces maritimes et ceci étant dit, on a des efforts à faire tant au niveau du recrutement de la rétention et aussi de la qualité de l'expérience étudiante. Alors c'est vraiment ce qui est au cœur de cette gestion-là donc c'est un autre chantier très très important pour l'année 16-17. Il y a un comité d'orientation réseau qui va être créé aussi pour s'assurer qu'au niveau des trois campus on va pouvoir harmoniser nos efforts pour viser ce même objectif. Autres objectifs prioritaires, et là je vous renvoie au site web Vers l'U de M 2020, vous savez qu'on a un plan d'action qui a été dressé pour rencontrer chacun des objectifs du plan stratégique alors dans ce plan d'action, il y a plusieurs objectifs qui sont énumérés là, je ne veux pas passer à travers ça. Et le quatrième, et non le moindre, c'est que vous savez sans doute que notre chère vice-rectrice adjointe à la recherche et doyenne de la FESR va nous quitter le 31 décembre 2016. Je profite de l'occasion pour la remercier du fond du cœur pour l'excellent travail qu'elle a fait souvent dans l'ombre, très très apprécié, mais ce n'est pas terminé par contre, il reste encore une longue liste de choses à faire. Elle a commencé à conter les dodos déjà. Mais le point que je veux faire c'est que c'est un poste absolument crucial pour l'Université de Moncton alors évidemment, on a mis sur pied le processus pour combler ce poste-là, c'est un autre dossier très très important pour l'année 16-17. Alors je vais terminer la présentation sur ça, je vous invite aussi à participer aux lunchs avec le VRER qui ont été relancés,

il y a des dates pour l'automne 2016 qui ont été identifiées alors si ça va, je suis disposé à répondre à des questions. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci M. Samson. Questions? Micro 19.

Clarisse : Du département de chimie et biochimie de la Faculté des sciences. J'ai vu qu'à travers le rapport, il y a beaucoup d'efforts qui ont été lancés les dernières années sur l'axe de développement sur la santé. Il y a un deuxième axe à l'université qui est sur l'environnement. Est-ce qu'il y a une vision pour développer cet axe, mettre des efforts financiers adéquats pour développer ça ou pour créer une école de l'environnement, est-ce qu'il y a une planification à ce niveau-là?

VRER : Effectivement, l'axe d'environnement fait partie de la stratégie institutionnelle de recherche. J'ai mandaté la doyenne de former un comité pour mettre à jour parce qu'il y avait déjà du travail qui avait été fait avant mon arrivée à ce sujet-là, mais on veut mettre à jour cet axe sur l'environnement alors oui, c'est une priorité puis effectivement il est moins bien ciblé que l'axe santé actuellement, mais c'est une priorité pour l'université d'identifier de façon plus claire et opérationnelle, comment ça va se traduire concrètement dans les faits la valorisation de l'axe environnement. Je profite quand même de l'occasion pour mentionner le fait qu'au niveau du développement des infrastructures de l'université, le gouvernement fédéral a proposé un projet de fonds d'investissement stratégique pour le postsecondaire et puis justement, l'axe environnement était au cœur de nos demandes. À date, on n'a pas eu de réponse favorable, mais tout ça pour dire que c'est vraiment dans notre esprit. Je ne sais pas si la vice-rectrice adjointe à la recherche a des choses à ajouter. Alors le rapport du comité que j'ai demandé à la doyenne de former va arriver cet automne, automne 2016. Alors c'est ça, mais je reconnais qu'effectivement il y a du travail à faire pour que cet axe-là soit mieux ciblé.

Président d'assemblée : Micro 21.

Dako : J'ai une couple de questions. Ma première question revient un peu sur l'éducation permanente. Vous avez dit qu'elle se concentre essentiellement sur la formation en ligne qui pose d'après moi, risque de poser un problème de propriété intellectuelle des professeurs qui préparent ces cours-là. Alors est-ce qu'il y a un canevas qui a été préparé pour essayer de protéger ce côté propriété intellectuelle, sinon, j'aimerais bien que votre bureau se penche là-dessus. Ça, c'est la première question. La deuxième vient un peu avec un petit commentaire par rapport à l'enseignement coopératif. De ce que j'ai vu, vous avez dit il y a 116 étudiants pour 20 programmes dans lequel 44 % des nouvelles admissions proviennent des étudiants internationaux puis je ne sais pas si vous l'avez signifié, mais vous avez parlé des défis. Malheureusement vous n'avez pas souligné ces défis-là, mais d'après moi des défis majeurs pour ces étudiants internationaux c'est de retrouver un stage et la plupart se plaignent énormément et demandent d'aller à l'extérieur; j'en ai reçu moi-même en stage des étudiants internationaux donc je sais de quoi je parle. La plupart veulent même aller à l'extérieur pour toutes ces raisons-là. Alors si le 44 % devient un élément important pour nous parce que ce sont des nouvelles admissions, il faudra peut-être qu'on se penche sur comment est-ce qu'on peut les intégrer à trouver des stages parce que c'est très très difficile pour ces jeunes-là. C'est plutôt un commentaire ici et je me demanderais comment vous êtes capable de vous pencher là-dessus ou bien peut-être déléguer des gens pour essayer de développer ce volet-là. Je crois que c'est tout, le dernier commentaire que j'avais.

VRER : D'abord la réponse à la question numéro un sur l'éducation permanente, je n'ai pas dit que c'était pour être essentiellement de la formation en ligne. Je veux qu'on ait davantage de formation en ligne alors ça ne veut pas dire qu'il y aura plus de formation autre qu'en ligne. Maintenant pour cette formation en ligne, la question de la propriété intellectuelle malheureusement le directeur de l'éducation permanente n'est pas ici, mais je crois que c'est une question qui est plus large et qu'elle est traitée par l'éducation permanente pour ce qui est de qui appartiennent les cours, il y a toute une problématique à ce sujet-là qui existe, pas seulement à l'Université de Moncton, mais ailleurs aussi, mais le degré de l'avancement de la résolution de cette problématique-là qui appartiennent les cours qui sont offerts en ligne. Alors malheureusement M. Doucet n'est pas ici, je pourrais vérifier puis vous revenir avec une réponse plus précise. Pour ce qui est de la deuxième question qui concerne les programmes coopératifs, je vous encourage de lire le rapport du BEC, du Bureau de l'enseignement coopératif qui répond exactement à votre question, c'est-à-dire qu'on voit de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants internationaux qui s'intéressent au programme coopératif. Maintenant il y a des défis au niveau de l'intégration avec les lieux de stage, d'ailleurs dans mon rapport il y a une note de bas de page qui mentionne le fait que cette année au printemps-été 2016, les seuls étudiants qui n'ont pas pu être placés en stage étaient des étudiants internationaux. Alors il y a plusieurs ateliers qui sont offerts pour préparer les étudiants aux stages de formation, particulièrement pour les étudiants internationaux et puis là je vais revenir à cette question-là lorsqu'on va parler de l'évaluation de la maîtrise en administration des affaires un peu plus tard, mais le point que je veux faire ici c'est que le BEC est tout à fait conscient parce qu'il le constate au quotidien que les étudiants internationaux, certains du moins, ont davantage le défi lorsque vient le temps de se trouver un stage. C'est souvent des raisons de langue ou de culture alors le BEC a mis sur pied des ateliers de formation pour adresser cette problématique-là, mais on est conscient du fait que ce n'est peut-être pas suffisant et qu'il va falloir davantage faire face à ce défi dans le futur compte tenu du fait qu'on voit effectivement une augmentation de l'intérêt des programmes coop. Ceci étant dit, quand même la grande majorité des étudiants internationaux inscrits à nos programmes coop ont des stages coop et ils réussissent très bien.

Président d'assemblée : Ça va, M. Dako?

Dako : Oui. Juste un petit aspect que j'avais oublié. Merci infiniment pour les réponses. Toujours en éducation permanente, c'est vrai que vous avez parlé de la formation en ligne, mais la formation non créditée vous n'en avez pas parlé, vous l'avez même mentionné, mais on a constaté récemment que la plupart des cours par exemple qui se donnaient pour les employés autres se donnaient le soir. Malheureusement, semble-t-il que le cours en anglais ne se donne plus le soir, on a eu un de nos collègues ou employés qui voulait aller sur le cours d'anglais et malheureusement le cours d'anglais ne se donne plus le soir, on ne sait pas pourquoi. Alors est-ce qu'il y a possibilité de vérifier cet aspect-là parce que pendant la journée, les employés ne peuvent pas aller sur les cours en éducation permanente. Qu'est-ce qu'il faut faire de ce côté-là?

VRER : Je crois que les cours auxquels vous référez sont des cours crédités d'anglais alors effectivement, ils sont offerts selon l'horaire des cours crédités parce que les cours non crédités de langue sont offerts par l'éducation permanente et le CIAF à l'UMCS sont des cours qui sont offerts selon la disponibilité des gens alors les cours peuvent être offerts à différents moments. Tout ce qui est non crédité ça répond à des besoins ponctuels selon « la clientèle ». Alors ça ne respecte pas du tout l'horaire universitaire, c'est vraiment on est dans le marché ici, on répond à des besoins selon les vœux d'une clientèle. C'est purement auto financé alors ça ne suit pas l'horaire. Alors vous référez à une anecdote en particulier de quelqu'un qui n'a pas pu s'inscrire à un cours d'anglais, mais si je ne me trompe pas, ce sont des cours d'anglais crédités qui sont offerts à temps partiel par l'éducation permanente et par conséquent, ils sont offerts selon les grilles horaires universitaires et peut-être qu'il y en a pas effectivement cette année le soir.

Dako : Dans mon cas, c'est des cours que j'ai suivis et le cours d'anglais que j'ai suivi ici ce n'était pas des cours crédités, mais c'était le soir. Mais dans le cas précis, on a une de nos secrétaires qui voulait suivre le cours. Elle a appelé à l'éducation permanente, le cours d'anglais ne se donne plus le soir. C'était des cours non crédités, mais qui étaient placés pour les employés.

VRER : Je vois qu'il y a peut-être d'autres personnes qui ont des éléments d'information.

Président d'assemblée : Micro 25.

Cabajsky : J'avais une question, mais je voulais aussi juste préciser que ce sont tous ces cours crédités d'anglais maintenant. C'était toujours comme ça. On a toujours offert juste des cours crédités d'anglais par l'entremise de l'éducation permanente. Ceci c'est juste à titre d'information, on peut s'en parler un peu plus après. J'avais aussi une question.

Président d'assemblée : Oui, allez-y.

Cabajsky : Si j'ai bien compris, vous avez mentionné que l'augmentation au nombre d'inscriptions aux cycles supérieurs s'explique en partie par la création d'un programme de bourses plus attrayant. J'aimerais apprendre un peu plus sur ce programme de bourses, est-ce que les bourses sont rattachées à certains programmes, d'où viennent les fonds, etc. Merci.

VRER : Ce ne sont pas des bourses rattachées à certains programmes. Peut-être que la vice-rectrice adjointe à la recherche peut passer quelques commentaires sur la structure du programme de bourses qu'on a pour les cycles supérieurs, Mme Dubois.

Dubois : Merci monsieur le président. Effectivement, le programme de bourses provinciales qui on commence la quatrième année, c'est quand même une injection importante de quelques 300 000 dollars de bourses depuis quelques années qui sont offertes sur concours et puis qui doivent commencer à se mettre en branle à ce temps-ci de l'année en ce moment. Il y a plusieurs volets dans ce programme-là, il y a un volet qui s'intitule innovation sociale donc qui déborde un peu les disciplines qui sont principalement visées par ce programme-là. C'est un programme qui est géré dans la province par la Fondation d'innovation du Nouveau-Brunswick donc la FINB qui a ces objectifs et ces domaines prioritaires bien délimités. Les universités exercent un peu de pression année après année pour que le programme soit un peu plus élargi aux disciplines en sciences sociales et humaines.

VRER : Je voudrais peut-être ajouter c'est quand même une question tout à fait pertinente parce que si on développe de nouveaux programmes de cycles supérieurs, on va se retrouver avec un beau problème dans le sens où on devra financer davantage de bourses aux cycles supérieurs alors il faut qu'on soit conscient de cette réalité-là.

Président d'assemblée : Micro 12.

Coulibaly : Ma question vient toucher le point sur la gestion stratégique des effectifs étudiants. Vous avez parlé de la réorganisation du vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales qui va être regroupé en deux volets : le recrutement et l'expérience étudiante. Je voulais savoir le volet qui touche le développement

international collaboration entre les institutions et tout ce qui était lié rattaché au BRI, Bureau des relations internationales, où est-ce que ces activités seront regroupées, c'est cela la question.

VRER : Pour ce qui est du volet international, il est scindé en deux. Pour ce qui est des étudiantes et étudiants, ça va se retrouver dans la composante expérience étudiante et pour ce qui est du corps professoral, le BRI ça va relever directement du recteur et vice-chancelier dorénavant. Alors on ne voit pas dans ce document-ci ou dans cette image la question du BRI parce qu'on veut vraiment mettre l'emphase sur l'importance de ça alors ça va être rattaché directement au rectorat.

Président d'assemblée : Micro 28.

Pelletier : Représentant étudiant pour les cycles supérieurs. Vous avez présenté plusieurs statistiques au sujet de l'effectif étudiant au niveau du recrutement et tout ça puis on constate qu'il y a plusieurs tendances à la baisse. On a aussi vu qu'il y avait beaucoup d'efforts de recrutement qui étaient faits, je pense par exemple au profil de chercheur. Est-ce qu'il y a un plan pour réconcilier l'expertise en marketing avec l'expertise de chacune des unités académiques comme dans les difficultés particulières qui éprouvent chacun des programmes pour collaborer avec les services de marketing de l'université?

VRER : La question c'est est-ce qu'il y a un plan pour que le marketing soit impliqué dans les processus de recrutement?

Pelletier : S'il y a un plan pour augmenter les collaborations entre tous les départements et les services de marketing.

VRER : En fait, c'est exactement ce qu'on veut faire, c'est pour ça qu'on parle d'une gestion stratégique de l'effectif étudiant. C'est qu'on veut justement intégrer, on a beaucoup d'expertises ici, mais on beaucoup de silos aussi à l'Université de Moncton. Il ne faut pas se le cacher, on a beaucoup de silos. Les ressources sont là, les compétences sont là, mais on veut les réorganiser de telle sorte qu'on a de l'expertise par exemple en communication, on a de l'expertise aussi en recrutement, on a de l'expertise en bourses d'études. On a aussi de l'expertise en appui de toutes sortes alors c'est l'idée de regrouper ça sous des thématiques pour faire en sorte justement des gens qui ont une expertise en communication seront en mesure d'appuyer les gens qui ont une expertise en recrutement par exemple pour s'assurer qu'on fait les bonnes choses aux bons moments. Alors cette idée de gestion stratégique de l'effectif étudiant, c'est exactement pour répondre à la question que vous posez.

Pelletier : Merci.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres questions? Micro 12.

Coulibaly : Juste une question qui me vient en tête. Que pensez-vous du classement qu'on fait de façon générale sur les universités nord-américaines? Je sais qu'il y a des universités qui travaillent pour améliorer leur image de marque parce que bon, c'est quand même vendeur aussi. Est-ce qu'ici dans vos planifications vous en tenez compte?

VRER : Enfin nos actions ne sont pas déterminées par augmenter notre positionnement dans un palmarès, elles sont déterminées par augmenter la qualité de l'Université de Moncton au niveau de l'enseignement et de la recherche et des services communautaires. Maintenant si ça se traduit par une augmentation au niveau d'un palmarès, on va le prendre, mais ce n'est vraiment pas la raison première parce qu'on pourrait par exemple décider du jour au lendemain qu'on va être beaucoup plus sévère dans nos critères d'admission et là, on va mieux se positionner au niveau de certains de ces classements universitaires, mais la conséquence c'est qu'on va perdre disons 1 500 étudiants dans un an. Alors on a un mandat, on a une mission particulière qu'on doit tenir compte. Ce n'est pas juste un jeu de se classer haut dans un palmarès et puis on pourra aussi remettre en question la pertinence de tel palmarès, est-ce que vraiment ça l'a un tel impact sauf peut-être quelques-unes au sommet complètement. Et je voudrais aussi mentionner le fait qu'entre la position 12 et 13, on passe souvent d'un deuxième décimal alors on est dans le pur artificiel numérique statistique. Je ne suis pas très chaud à l'idée que nos actions soient orientées sur la base d'un classement dans des palmarès.

Président d'assemblée : Micro 16.

Surette : J'aurais une question concernant le processus de consultation pour la planification académique. Vous en avez parlé un peu pendant la présentation que vous êtes présentement en train de consulter les associations professorales. Est-ce qu'il va y avoir d'autres types de consultations qui vont être faites auprès de la communauté universitaire avant qu'on en discute au Sénat du mois de novembre? Par exemple, est-ce que les associations étudiantes ont été consultées ou seront consultées? Donc j'aimerais juste en entendre un peu plus sur le processus de consultation et comment tout ça va arriver au Sénat du 4 novembre.

VRER : Si vous avez lu le document, vous avez vu que les étudiants sont vraiment partie prenante de ce document-là, il y a beaucoup d'étudiants qui ont fait beaucoup de commentaires qui ont été pris en

considération par les unités et par le VRER. Ils sont vraiment au cœur, ils sont la philosophie même derrière tout ça. Maintenant le processus de consultation en cours est un processus des associations professorales donc tout membre des trois syndicats professoraux des trois campus sont consultés de façon officielle. Il n'y a pas d'autres processus de consultation d'entités qui est prévue à ce moment-ci autre que les consultations de l'ensemble des professeurs des trois campus. Ceci étant dit, je veux vraiment revenir sur le fait qu'il y a des centaines de personnes qui ont été consultées dans la préparation du document, mais c'est ça, c'est vraiment un document qui va relever du Sénat et du Conseil des gouverneurs.

Président d'assemblée : Micro 28.

Pelletier : Juste un commentaire par rapport à la réponse à la question à Céline Surette. On constate si on lit votre rapport que l'échantillonnage des organisations étudiantes est assez hétérogène. Il y a plusieurs départements qui ne sont pas représentés en fait. C'était mon commentaire.

VRER : Si je peux répondre, monsieur le président? Il n'y a pas eu d'échantillonnage. Toutes les associations étudiantes qui ont voulu produire un document, non seulement je les ai rencontrés en personne, mais je leur ai demandé de produire et plusieurs ont produit un document, d'autres ont décidé de ne pas le faire. Il n'y a pas d'échantillonnage ni de sélection, tout le monde qui a voulu participer a pu participer.

Président d'assemblée : Micro 19.

Clarisse : Pour rebondir sur cette question, je me demande si ça ne serait pas judicieux d'obtenir une rétroaction et à la fois des unités académiques par propositions qui sont sur la table lors de cette planification, également des rétroactions des étudiants qui sont partie prenante. Une rétroaction aussi de la communauté acadienne au sens plus large et francophone puisque ce sont des propositions qui vont avoir des implications qui vont toucher certes l'université, des professeurs, mais d'abord des étudiants, mais aussi la société acadienne et francophone. Donc je pense qu'il y aurait une marge à avoir au niveau de la consultation pour qu'elle soit un peu plus élargie. Ça, à nouveau, c'est votre décision.

Président d'assemblée : Micro 27.

Lang : Représentant de la Faculté des sciences de l'éducation. Je reviens aussi sur la question de la planification académique. Vous vous souviendrez peut-être que j'ai siégé aussi au Comité de la viabilité des programmes il y a quelques années. Il y a une question qui m'embête, c'est peut-être la formation en philosophie qui fait que je pose cette question-là, mais je pense que beaucoup se la posent. C'est une question plus d'ordre philosophique. On a étudié pendant plusieurs années à la viabilité plusieurs programmes qui avaient été ciblés et je revenais toujours en tête avec cette question, bien pourquoi certains programmes fonctionnent et réussissent à attirer des étudiants alors que d'autres ne réussissent pas à attirer des étudiants. La réponse rapide c'est souvent celle de dire bien c'est le jeu de l'offre et la demande, mais si on regarde certains programmes spécifiques, ce jeu d'offre et de demande-là ne suffit pas à expliquer pourquoi certains programmes attirent et d'autres ne réussissent pas. Je vous donne un exemple très pointu, le bacc combiné B.SC B.ED concentration biologie, c'est celle qui attire le plus d'étudiants, mais dans les programmes d'études à l'école, il y a seulement deux cours au programme qui sont des cours de biologie alors qu'il y a 13 cours au secondaire de mathématiques et c'est le programme B.SC combiné qui attire le moins. Donc la demande dans les écoles c'est d'avoir beaucoup d'enseignants de mathématiques, mais ce n'est pas celle qui réussit à attirer le plus donc la question scientifique c'est de se poser la question qu'est-ce qui explique ce jeu de l'offre et la demande pour pouvoir prendre des décisions appropriées sur les programmes qu'on a. Un autre problème qui vient en tête quand on pense à la question de l'offre et de la demande, au Nouveau-Brunswick on a des problèmes liés aux finances publiques, on a des problèmes liés à la dénatalité, on a des problèmes liés à la gestion du territoire, le gaz de schiste, le pipeline, c'est des problèmes qui concernent, il y a l'exode bien sûr, le vieillissement de la population, c'est des problèmes qui sont étudiés par des programmes d'économie, des programmes de sociologie et d'autres programmes des sciences sociales et pourtant c'est des programmes qui attirent peu d'étudiants. Et d'autres programmes comme le travail social va attirer beaucoup d'étudiants, science infirmière va attirer beaucoup d'étudiants. Ce sont des programmes essentiels pour la société du Nouveau-Brunswick, la société acadienne, mais ce sont des programmes aussi qui viennent régler les problèmes, mais qui peut-être ne s'interrogent pas sur les raisons qui mènent aux problèmes sociaux. Donc la question est la suivante, comment l'université pourrait réfléchir à sa place et à sa façon de prendre sa place et de publiciser peut-être les programmes de disciplines plus fondamentales qui visent justement à comprendre les problèmes sociaux et à trouver des pistes de solution et à faire de la recherche là-dessus. On n'a pas posé cette question-là, ce n'était pas le mandat de la viabilité, j'espérais que dans la planification académique on pose cette question-là puis on ne semble pas non plus la poser. Donc je trouve qu'on abandonne, on vient lyncher certaines disciplines avant même d'avoir posé la question puis peut-être c'est un problème plus conjoncturel, plus large que l'Université de Moncton; je pense qu'il y a peut-être d'autres universités au Canada qui vivent les mêmes problèmes, mais ça reste quand même ces questions fondamentales là que je pense que l'université devrait prendre le temps au moins de consulter, mais plus que de consulter, de s'interroger d'une façon peut-être plus scientifique sur les causes des programmes qui fonctionnent. Fonctionnent, j'hésite à dire fonctionnent, mais qui réussissent à attirer alors que l'offre est là. Donc comment rapprocher, je l'ai écrit, je trouvais ça intelligent quand je l'ai écrit, comment rapprocher...

VRER : C'est pour ça qu'on a un processus de consultation en cours.

Lang : Comment rapprocher donc l'offre et la demande, les besoins plutôt avec la demande. Donc les besoins de la société et la demande devraient correspondre parce que nous on offre, quand on a étudié les programmes par exemple, je finis là-dessus. Quand on a étudié le programme de géographie, chimie aussi, c'était des programmes terriblement solides, bien construits qui répondaient aux problèmes actuels, qui posaient les bonnes questions, qui amenaient une bonne formation, mais pourtant ils réussissaient pas à attirer. Donc c'est ça la grande question que je voulais poser.

Président d'assemblée : Merci. Je pense que ça va être débattu dans le processus de consultation. Le prochain micro 23.

Renaud : J'aurais une question moi aussi concernant le rapport de planification académique, une question plutôt technique qui concerne la procédure quant au prochain Sénat. Je me posais la question et certains de mes collègues se posaient la question suivante : quelle est la nature de la décision que nous prendrons? Est-ce qu'il s'agit d'un rapport qui sera déposé et en plus, est-ce qu'il va être accepté et si oui, est-ce que c'est prévu par les procédures, je crois que oui, mais pourriez-vous me confirmer qu'il pourrait être accepté avec amendement ou est-ce que c'est un dépôt pur et simple, discussion, etc., mais il ne s'agit pas d'accepter ou de refuser. Donc ma question c'est s'il s'agit d'accepter ou de refuser, est-ce que des amendements sont prévus comme en général pour d'autres documents soumis.

VRER : Alors c'est certain que ce document-là va devenir le document du Sénat alors le Sénat pourra faire ce qu'il veut avec ce document-là. L'envoyer à la déchiqueteuse ou le modifier à sa guise, moi j'ai des positions particulières par rapport à ça, mais c'est certain que le Sénat pourra en faire ce qu'il veut, ainsi que le Conseil des gouverneurs. Alors la raison d'être derrière ça je l'ai expliqué au début du document c'est qu'on a une planification stratégique, on a le CCJ qui a une responsabilité en termes de programmation alors pour appuyer le CCJ, le VRER et tous les doyens et doyennes autour de la table ont fait un travail avec leurs unités académiques pour dresser une espèce de liste d'où est-ce qu'on voudrait s'orienter dans le futur. Alors le Sénat pourra effectivement faire ce qu'il veut du document.

Président d'assemblée : M. Dako, une brève intervention comme vous avez déjà pris la parole.

Dako : Oui, ça va être une brève intervention parce que je ne voulais pas intervenir sur ce volet étant donné que ç'a été retiré de l'ordre du jour. Pour moi, c'était de vérifier si c'était fait par rapport à la convention collective donc nous on va réagir par rapport à ça, je ne ferai pas plus de commentaires que ça, mais je voulais juste réagir au point que mon collègue Mathieu a souligné par rapport à la réflexion qui est en arrière de tout ça. Moi j'estime que comme institution, et je fais un peu allusion à ce que le sénateur Olivier Clarisse a mentionné, je crois que l'Acadie a rêvé en créant des programmes qui étaient des programmes uniques. Le côté de la langue qui était en sorte qu'il y a juste une université francophone donc les cours qui sont donnés dans cette université-là, on ne peut pas trouver ces mêmes cours-là ailleurs dans une autre université qui est francophone ici, sinon l'étudiant sera obligé d'aller à l'extérieur ce qui n'est pas la même chose pour les universités anglophones du Nouveau-Brunswick. On peut avoir dans deux universités le même programme dont l'étudiant anglophone a le choix d'un côté à l'autre.

Président d'assemblée : Merci monsieur.

Dako : La question qu'on se pose c'est sur cela que je voulais m'arrêter, s'il y a des programmes qui ne fonctionnent pas comme institution, avons-nous essayé d'aider ce programme à fonctionner? C'était juste ça ma question.

Président d'assemblée : Merci. Et il y avait une intervention de M. De Varennes.

De Varennes : De la Faculté de droit. Merci beaucoup, André, c'était un excellent rapport et merci pour ta présentation qui était très claire et très précise et très complète. Je me pose la question, compte tenu de l'importance et des conséquences possibles des recommandations pour la planification académique, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de peut-être élargir un peu les consultations au-delà du corps professoral? Je crois que pour les facultés, mais aussi pour les communautés qu'on dessert il peut y avoir vraiment des effets dans l'élimination de certains cours. Je crois qu'on a besoin de regarder de plus près aux recommandations elles-mêmes. Je sais qu'il y a eu énormément de consultations dans la préparation de ton rapport, mais maintenant je pense qu'il est temps de permettre aux gens, ceux qui pourraient être affectés de très près, de regarder les recommandations concrètes. Alors au-delà des professeurs du corps professoral, il y aurait peut-être lieu de consulter les autres partis qui pourraient être affectés par les recommandations de la planification académique. Alors c'est une suggestion, nous avons encore un peu de temps et je crois que ça serait vraiment de démontrer une ouverture et une transparence si on ouvrait un peu également les consultations au-delà du corps professoral.

Président d'assemblée : Merci. Micro 24.

Navarro Pardiñas : Je suis très interpellée par les interventions des collègues sénateurs qui semblent dire que les consultations devraient s'étendre au-delà du corps professoral. Le sénateur Clarisse a parlé de consulter les étudiants et la communauté acadienne, le sénateur De Varennes vient de dire qu'il considère que ça serait pertinent de consulter peut-être au-delà aussi des professeurs peut-être au niveau des facultés. Je ne sais pas comment vous voyez ça M. De Varennes. Monsieur le président, moi en fait juste pour mettre les gens en contexte, cette décision était prise par le bureau de direction du Sénat où je siége donc je siége au bureau de direction du Sénat et nous avons donc pris la décision de ne pas présenter le rapport à cette séance ici, mais de le reporter afin qu'il y ait des consultations selon ce qui était stipulé dans les différentes conventions collectives. On a fait ça pour respecter les conventions donc on a décidé de faire ces consultations. Maintenant, les membres du Sénat semblent dire qu'il y aurait lieu de faire d'autres consultations. C'est une question qui peut être débattue et moi je ne sais pas, monsieur le président, je me demande si peut-être les sénateurs qui sont d'avis que les consultations devraient plus larges si ils ne devraient pas envoyer cette question au bureau de direction du Sénat qui devrait peut-être prendre position sur la question. Donc je me demande quelle serait la façon de procéder, mais je crois que s'il y a des consultations et si c'est le vœu du Sénat, le bureau de direction du Sénat devrait faire ces consultations-là, mais il faudrait que le Sénat se prononce là-dessus. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que si le Sénat est de l'avis qu'on doit élargir les consultations, je ne pense pas que c'est le bds qui doit faire cette proposition, mais la proposition doit venir du Sénat comme tel. Donc s'il y a une proposition du Sénat en bonne et due forme qui peut être débattue, on verra. Je suis d'accord avec la sénatrice que le bds a pris une première décision, mais la prochaine décision relève du Sénat et non du bds.

Président d'assemblée : Micro 19.

Clarisse : Alors je propose officiellement que le Sénat mandate un élargissement de la consultation pour obtenir non seulement la rétroaction des unités académiques qui interagissent, qui sont impliquées dans ce rapport, mais également qu'elle s'adresse aux associations étudiantes, aux associations des retraités et aux associations professionnelles, mais aussi à toutes communautés qui se sont impliquées par ce domaine, c'est-à-dire que ce soit la communauté acadienne ou francophone du Nouveau-Brunswick pour avoir vraiment un sentiment de transparence sans remettre en cause loin de là tout ce qui est dans ce rapport-là, je pense que si on veut viser l'acceptabilité de ce rapport social et sans faire de vagues, il faut que tout le monde soit consulté de manière crédible. Donc c'est important non seulement d'avoir la consultation des professeurs et des associations de professeurs comme vous le faites, mais d'avoir la rétroaction des unités, des facultés, des associations professionnelles et de tout membre de la communauté francophone et acadienne pour laquelle l'université a été créée. J'essayais de trouver une formulation pour les termes, mais je crois qu'un élargissement de la consultation en ce sens.

Président d'assemblée : C'est une proposition assez longue, ce que je vous suggère à ce moment-ci ce qu'on pourrait faire c'est peut-être prendre une pause de 15 minutes. Ça vous permettra peut-être mettre sur papier une proposition plus succincte. Donc j'ai 10 h 14, on retourne à 10 h 30 avec la suite des choses. L'horloge à l'écran de l'ordinateur est dix minutes de retard donc à moins vingt, dans 15 minutes.

Pause

Président d'assemblée : À la suite des choses, je donnerais la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Merci monsieur le président. J'aimerais faire un commentaire sur la proposition comme telle qui risque de venir sur le tapis. Je vous ramène à l'ordre du jour, on est dans le rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. L'action c'est pour information, ça été présenté par M. Samson. Maintenant lorsqu'on est dans un mode d'information, les propositions avec un vote ne sont pas recevables. Je vous parle au niveau de la procédure ici. Cela dit, on est très sensible à la nature de la conversation, mais la proposition, ce que je vous propose, c'est de pouvoir l'exprimer, même avoir le libellé et qu'elle soit transmise au comité conjoint qui a examiné justement le rapport de planification académique et qui a fait la recommandation au Sénat. Je vous rappelle que c'est prévu que ce rapport-là sera débattu cet automne, mais que les décisions par rapport aux consultations comme telles pourraient justement relever du CCJ. On avait mentionné le BDS, mais c'est plus adéquat de parler du CCJ. Alors voilà au niveau de la procédure comme telle.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que c'est important de reconnaître le rôle du Comité conjoint de la planification dans ce dossier et puis lorsqu'on parle du concept de consultation, je pense qu'il faut retourner cette idée-là où ça devrait être les comités conjoints pour mieux cerner qu'est-ce qu'on veut dire par la consultation. Je pense que c'est important de se rappeler que la planification académique, ça relève de l'institution, ça relève du Sénat et puis la planification académique aussi découle du plan stratégique qui est le

résultat d'une très vaste consultation à 45 rencontres, 600 personnes consultées et lors de ces consultations, on a parlé d'un besoin d'avoir une planification académique d'où découle ce document. Donc ce qui est important pour moi c'est de s'assurer que c'est l'institution qui prend ces décisions qui lui relève. Donc je pense que c'est important que si on veut respecter certaines des procédures que si on veut parler de consultation, qu'on retourne cette proposition au Comité conjoint qui va se pencher là-dessus pour mieux cerner effectivement qu'est-ce qu'on veut dire par consultation et qui on devrait consulter, mais prime à bord, la planification académique relève de l'institution. C'est notre planification académique, c'est important qu'on s'en approprie et que ce soit nous qui décidons sur nos orientations, mais je pense que la meilleure façon pour que cette proposition fasse son chemin, c'est de la transmettre au Comité conjoint de planification.

Président d'assemblée : M. Clarisse.

Clarisse : Une première question, quand est-ce qu'elle est prévue la prochaine réunion du Comité conjoint de la planification?

Secrétaire générale : Selon le calendrier régulier, c'est le 12 octobre. Maintenant une réunion extraordinaire ça peut se faire.

Clarisse : Alors si j'entends bien le message, et je pense que c'est normal aussi de retourner vers le Comité conjoint de la planification, mais je lancerais ma proposition vis-à-vis du Comité conjoint de la planification pour qu'ils prennent leur décision là-dessus et qu'ils me reviennent après. Je m'excuse, je suis en début de grippe donc si j'ai des propos incohérents parfois, ce n'est pas grave. Je propose donc que la proposition suivante soit soumise au Comité conjoint de la planification et je propose que la consultation sur la planification académique soit élargie et qu'elle comprenne une rétroaction des unités académiques, des associations étudiantes et de la société civile. Les résultats de cette consultation devront être discutés et débattus ultérieurement au Sénat.

Président d'assemblée : Merci. Donc cette information-là sera transmise au comité conjoint, il n'y aura pas de vote, c'est proposé, mais l'information sera transmise avec le libellé qui a été présenté. M. De Vareennes.

De Vareennes : Comme ce n'est pas une proposition je ne vais pas l'appuyer, mais je vais l'appuyer parce que je crois que c'est très important que cette planification soit nous finalement comme Sénat, comme sénateurs qui en prennent possession en quelque sorte, mais surtout parce qu'on a exprimé, je vais le réexprimer, c'est très important que les gens maintenant aient la chance de regarder de près et de commenter les recommandations elles-mêmes. Nous avons consulté surtout les gens dans la préparation de ce rapport et de recommandations très importantes au niveau de l'avenir de la direction, l'évolution de nos programmes de nos cours et je crois qu'il est temps aussi que les gens, les membres de notre communauté universitaire, mais aussi les membres de la plus grande communauté aient aussi une chance. Donc je pense que c'est important que le Comité conjoint regarde ça de près le plus tôt possible et puis qu'on ouvre un peu la porte pour les contributions des autres gens. Merci.

Président d'assemblée : M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. La proposition que le sénateur Olivier Clarisse vient de donner, je comprends bien ce que la secrétaire générale a mentionné tout à l'heure étant donné que c'était un point d'information, mais en tant qu'institution, en tant que Sénat, je pense qu'on est capable de prendre une proposition pour l'amener au Comité conjoint parce que j'ai l'impression que c'est une phrase qu'on va amener au Comité conjoint qui peut être transformée de quelque façon que ce soit. Je souhaiterais que le Sénat se prononce sur une proposition de cette envergure-là que la proposition soit prise, adoptée, que ce soit acheminé au Sénat. On a légitimité ici de faire ces changements-là, pourquoi on ne le fait pas au lieu de juste amener une phrase simple au Comité conjoint.

Secrétaire générale : Écoutez, au niveau de la procédure, je vous ai donné vraiment mon sentiment par rapport à ça, on a adopté un ordre du jour, c'est un point d'information. Je peux m'engager personnellement à transmettre cette information-là au CCJ le plus rapidement possible avec la transcription avec tous les commentaires qui ont été dits ici, mais je pense que ça serait imprudent dans une action qui a été identifiée au départ d'ajouter des décisions qui au fond seront transmises correctement. Donc je peux vous donner une promesse d'honneur, mais je pense que ça serait créer un précédent assez important.

Président d'assemblée : Et le libellé ou l'énoncé a été pris et ça sera cet élément-là qui sera transmis au Comité conjoint avec la transcription. Lors du prochain sénat, vous verrez le résultat. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Numéro 24.

Navarro Pardiñas : Monsieur le président, c'est juste pour dire que je ne suis pas très à l'aise avec cette nouvelle procédure qu'on nous propose de renvoyer ça au Comité conjoint de la planification. Le Comité conjoint de la planification est un comité qui relève du Sénat et là nous sommes au Sénat. Je trouve que, en tout cas, c'est juste pour dire que je ne suis pas à l'aise et je réitère que c'est le bureau de direction du Sénat qui a décidé de ne pas mettre à l'ordre du jour aujourd'hui quelque chose qui avait été approuvé par le Comité

conjoint de la planification et de le remettre au prochain Sénat une fois qu'on aura procédé aux consultations. On n'a pas demandé au Comité conjoint si on pouvait consulter les professeurs. Là le Sénat nous dit qu'il souhaite consulter d'autres instances, je ne vois pas personnellement pourquoi on devrait retourner au Comité conjoint de la planification. Je suis mal à l'aise. Merci.

Secrétaire générale : Je réitère que le CCJ a vraiment le mandat au niveau de la planification académique, un mandat qui a été décidé ici au Sénat académique lors de l'exercice de la viabilité justement, le mandat a été changé à la suite des recommandations de la viabilité. Je crois vraiment que c'est l'endroit où est-ce que si on parle d'élargissement des consultations, il faut quand même identifier ce que ça veut dire élargissement et cette discussion-là devrait appartenir là où le rapport a été examiné à mon sens.

Président d'assemblée : Micro 20.

Roy : Je suis peut-être un peu rouillé le point de vue procédural, mais j'étais sous l'impression que la discussion est venue après le point 10 qui est à l'ordre du jour qui est le rapport du VRER et donc ce qu'on est en train de discuter, ça touche à des actions du VRER alors je ne comprends pas pourquoi on a cette séparation et pourquoi on a besoin absolument le rapport qui présentement on veut éviter des problèmes futurs, on veut être en mesure que ce rapport a été l'objet d'une véritable consultation qui satisfait les membres du Sénat et encore éviter le genre de problème auquel on a fait face ensemble dans le passé qu'on ne veut pas de nouveau. Alors je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas simplement avoir cette proposition et l'adopter.

Secrétaire générale : Écoutez, je pense que ça va juste à l'encontre de l'ordre du jour que vous avez adopté.

Président d'assemblée : S'il n'y a pas d'autres questions...

Navarro Pardiñas : Monsieur le président, excusez-moi. Juste pour dire que c'est pour ça qu'au début j'avais dit de renvoyer la question au bureau de direction du Sénat justement pour éviter de faire une proposition à un point où on était à un point d'information. Donc ça c'était ma première intervention c'était de dire on écoute les sénateurs, c'est une préoccupation, que cela revienne au bureau de direction du Sénat qui est chargé des ordres du jour et du fonctionnement du Sénat et c'est pour ça que je n'avais pas dit de faire une proposition parce que je savais très bien qu'on était en information. Maintenant on est en train de faire des suggestions de le renvoyer non pas au bureau de direction, mais au Comité conjoint de la planification et c'est là que je ne suis pas à l'aise. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres interventions? Sinon...

Recteur et vice-chancelier : Je pense que la dernière intervention que j'aimerais faire là-dessus c'est que c'est important de suivre nos procédures, par contre, c'est aussi important de s'assurer qu'en sortant du Sénat aujourd'hui qu'on s'est entendu au moins sur le fait qu'on veut une consultation. Et puis je ne veux pas tomber dans qui va faire qui, quoi, comment, la suggestion que j'ai faite c'est de retourner au Comité conjoint, c'est un véhicule approprié pour le faire et ça va assurer, à mon avis, un suivi. Je pense ce qui est important c'est d'assurer un suivi donc si on s'en tient trop à la procédure, on n'aura pas de suivi. Ce qui compte aujourd'hui, c'est de faire un suivi. Donc c'est ça ma position.

Président d'assemblée : Parfait. M. Dako.

Dako : De ce que je comprends ici c'est que tout point à l'information ne pourra jamais être transformé par le Sénat, est-ce que c'est ce que je comprends? Parce que madame la secrétaire vous dites que ça peut créer un précédent. Il me semble que ça nous enlève légitimité comme Sénat, comme institution. J'ai de la difficulté à percevoir cela. Est-ce qu'en le faisant c'est un précédent? Il me semble qu'un point de l'ordre du jour on est capable de le transformer en autant qu'il y ait un vote, ___ de vote soit en faveur.

Secrétaire générale : Monsieur le président, avec respect M. Dako, je ne suis pas en accord avec ça. Je pense que justement un ordre du jour a sa raison d'être, c'est pour assurer un bon déroulement de la réunion en premier lieu et donc les actions sont identifiées justement pour assurer ce bon déroulement-là. Vous avez longtemps entendu M. Snow répéter que dans les affaires nouvelles, on ne prend pas de nouvelles décisions sauf urgence. Je ne pense pas qu'on est dans une situation d'urgence ici alors modifier l'ordre du jour au fur à mesure qu'on avance dans une réunion, ce n'est pas une bonne pratique, selon moi.

Président d'assemblée : Micro 11.

Adégbidi : Je crois qu'ici dans cette salle nous avons tous les membres du bureau de direction du Sénat et nous avons tous suivi la discussion et je pense que comme le dit la sénatrice Navarro-Pardinas, si nous retournons ce dossier au bureau de direction du Sénat, le bureau de direction du Sénat pourra, ayant suivi donc toute la discussion ici, donner le suivi qu'il faut. S'il faudrait que ça aille au Comité conjoint de planification ou que ce soit toute une autre instance qui poursuive ce dossier-là pour répondre aux préoccupations du Sénat, ça pourra être une décision au niveau du bureau de direction du Sénat à mon avis.

Donc je m'entends bien avec la sénatrice Blanca Navarro Pardiñas pour que ça retourne au bureau de direction du Sénat.

Président d'assemblée : Micro 28.

Pelletier : J'ai regardé rapidement le Code Morin puis je semble comprendre que ça ne fait pas vraiment partie de la tradition de modifier l'ordre du jour en cours de session, mais par contre ici j'ai un petit truc qui dit « la proposition de modifier au cours de séance l'ordre du jour déjà adopté a pour but d'invertir l'ordre des points inscrits, d'ajouter ou de retirer des points ou de déterminer comme spécial un point inscrit, etc. » Donc je pense que si c'est la volonté de plusieurs des membres du Sénat, peut-être qu'on pourrait voter sur la proposition de modifier l'ordre du jour. J'ai ici règle 70, mais ce n'est pas le Code Morin original, c'est une adaptation de l'Université de Montréal.

Président d'assemblée : Je pense que ce n'est pas le Code Morin comme tel.

Pelletier : Oui, c'est un produit dérivé.

Président d'assemblée : Ayant développé leurs propres règles en s'inspirant du Code Morin si je ne me trompe pas. Il y avait le micro 18.

Belbraouet : Monsieur le recteur avait proposé que notre proposition puisse aller vers le Comité conjoint pour qu'il y ait suivi, justement. Il faut qu'il y ait proposition, adoption et vote pour qu'il y ait un suivi réel de la proposition. Alors à mon avis, il faudrait procéder par, si je connais bien la réglementation, il faudrait d'abord une proposition, qu'elle soit appuyée et adoptée par les sénateurs afin qu'on puisse faire un suivi réel. Merci.

Président d'assemblée : Mon expérience c'est qu'il peut y avoir suivi même s'il n'y a pas une proposition. Normalement les affaires découlant du procès-verbal, si ça été noté au procès-verbal, ça peut faire un suivi aux instances appropriées et/ou à la prochaine réunion. Donc pour qu'il y ait suivi, il ne faut pas obligatoirement qu'il y ait proposition, ça, je ne le pense pas. Micro 19.

Clarisse : J'aimerais résumer un petit peu la situation au-delà du débat des procédures. Moi ce qui m'apporte c'est que le message soit transmis, c'est ça le plus important et ensuite qu'on revienne débattre si vous voulez si vous êtes d'accord ou pas d'accord avec la proposition, mais au-delà de ça, c'est le message qui est le plus important, qu'il faut que la consultation soit élargie. C'est une recommandation que je ferais que je pense que d'autres professeurs ou d'autres membres du Sénat sont prêts à appuyer, mais c'est ça le message qui est important ici. Donc si vous nous dites que l'information va être transmise adéquatement au Comité conjoint de la planification et qu'il y aura un retour rapide également, en fait c'est tout un problème de calendrier ensuite dans le sens qu'on désire, les membres du Sénat, certains d'entre eux, mais le premier désir que la consultation soit élargie, mais si la réunion se fait le 12 octobre et qu'on a jusqu'au 24 octobre pour faire la rétroaction en tant que professeurs et que la réunion du Sénat se fait le 4 novembre, ça laisse peu de marge pour faire cette consultation. Mais d'après ce que j'ai entendu de la part du recteur et du vice-recteur, c'est que le message va être transmis rapidement donc c'est toute une question de calendrier. Moi je suis prêt à vous faire confiance, mais je peux voir ça sinon ça risque de revenir au prochain Sénat académique.

Président d'assemblée : Il y avait le micro 27.

Lang : J'ai ici en mains le document de Gérard Snow qu'il avait préparé, c'est sur le site web de l'Université de Moncton au point 4.4 adoption de l'ordre du jour. Quelqu'un propose le projet qui a été circulé, les modifications se font par voie d'amendement. Toute dérogation à l'ordre du jour, entre parenthèses au cours de la réunion, requerra deux tiers des voix.

Président d'assemblée : Là pour l'instant la dernière intervention de M. Clarisse, si j'ai bien compris, le message a été véhiculé, a été reçu et il y aura un suivi de fait. Lorsque je constate, puis je n'avais pas eu accès aux notes de Gérard Snow c'est qu'il y a toujours la possibilité selon ces notes-là, de modifier l'ordre du jour avec un vote des deux tiers. J'attends pour voir s'il y a d'autres interventions. Ce que je comprends c'est que le message a été reçu et un suivi sera fait. M. Dako.

Dako : Oui monsieur le président. Je siège au Comité conjoint, je souhaiterais travailler sur une proposition claire. Alors je préfère qu'on modifie cela, ce point-là particulièrement étant donné qu'il est essentiel qu'on vote sur cette proposition.

Président d'assemblée : Donc ce que je comprends, c'est qu'il y a la possibilité de modifier l'ordre du jour pour faire en sorte qu'il y ait proposition en bonne et due forme et si j'ai bien compris M. Dako, vous en faites la proposition. Il faut qu'il y ait quelqu'un pour appuyer la proposition et il y aura un vote et ça nécessitera les deux tiers. Céline Surette appuie. Donc la proposition serait de modifier l'ordre du jour pour faire en sorte qu'une proposition soit recevable à être acheminée. C'est bel et bien ça la proposition, M. Dako? Donc vous pouvez voter. J'arrête le vote. Donc 26 oui 9 non. Les deux tiers, je pense qu'il manque un vote pour les deux tiers. Deux tiers seraient 27 votes donc les deux tiers ne sont pas atteints. 35 votes, 26 en faveur, 9

contre. Je l'ai fait à l'inverse. Donc oui, le deux tiers est atteint, excusez-moi, j'ai fait le calcul à l'inverse. Donc c'est aux deux tiers donc on modifie l'ordre du jour qui fait en sorte que la proposition, et on pourra la relire pour que ça soit clair. J'avais compris que M. De Varennes appuyait... Donc est-ce qu'on a la proposition? Oui, allez-y.

Clarisse : Donc je vais réitérer ma proposition. Je propose que la consultation sur la planification académique soit élargie et qu'elle comprenne une rétroaction des unités académiques, des associations étudiantes et de la société civile. Les résultats de cette consultation devront être discutés et débattus au Sénat.

Président d'assemblée : Merci. Appuyé par M. De Varennes. Donc on peut passer au vote. Pardon, qui veut prendre la parole? Numéro 18.

Belbraouet : Je vous demande s'il vous plaît de clarifier la société civile parce que c'est peut-être moi qui peut interpréter à confusion. Moi je proposerais plutôt associations professionnelles en relation avec les programmes qui ont des ___ professionnelles et probablement aussi des organisations communautaires en relation avec l'université. Merci.

Président d'assemblée : Autre précision qui est demandée c'est à qui on achemine la proposition?

Clarisse : Pour ce que j'entendais par la société civile, c'était pour rester assez large pour être inclusif. Oui ça faisait référence aux organisations professionnelles, aux organisations aussi aux communautés qui se sont impliquées. Je ne voulais pas faire une longue liste de tout ici pour ne pas réduire, pour ne pas exclure quelqu'un, mais la façon dont je le voyais maintenant c'est la responsabilité de chacun c'est si vous pensez qu'un programme qui est proposé d'être aboli ou qui a une certaine pertinence dans la société qui fait appel à des organismes communautaires ou ici qui ont des besoins particuliers, eux devraient avoir leur mot, leur rétroaction à faire ici pour appuyer ou pour valider tel ou tel programme ou telle ou telle direction dans laquelle sont à l'université. Donc ça, c'était vraiment mon idée de rester large plutôt que d'essayer de faire une liste très très exhaustive et d'avoir une proposition qui soit très longue. Deuxième aspect c'était sur à qui cela doit être acheminé. J'avoue qu'avec mon mal de tête qui commence, j'aimerais avoir la rétroaction ou les idées des autres sénateurs parce que je ne suis pas sûr de la procédure ici.

Président d'assemblée : Je pense que ce point-là dans la proposition ne retrouve pas les libellés ou l'instance à qui on doit acheminer.

Clarisse : Probablement je dirais le bureau ___, mais je ne sais pas. S'il y a quelqu'un qui a de meilleures idées, je suis preneur.

Président d'assemblée : Micro 24.

Navarro Pardiñas : Juste pour dire les associations professorales, c'est le recteur qui a communiqué avec nous et c'est à lui qu'on va transmettre aussi une position commune comme président du Sénat, d'accord? Donc peut-être que les consultations peuvent être acheminées directement comme on fait pour d'autres consultations au président du Sénat et recteur et vice-chancelier.

Président d'assemblée : Je pense que la question d'acheminer c'est également à qui la proposition, ou qui doit assurer le suivi de la proposition, il y a cet élément supplémentaire là. Mme Dubois.

Dubois : Merci monsieur le président. Est-ce que je peux commenter sur la proposition en général?

Président d'assemblée : Tout à fait.

Dubois : Donc je veux tout simplement dire que je ne peux pas appuyer cette proposition pour diverses raisons. D'abord je considère que la communauté universitaire, tel que l'a précisé le recteur tout à l'heure a été largement consultée dans tout cet exercice-là dans les campus, dans les conseils de facultés, dans les unités départementales, les associations étudiantes ont été invitées à y participer et maintenant nous sommes en consultation avec toutes les associations professorales. Donc je trouve que la communauté universitaire comme telle a été suffisamment consultée surtout que cet exercice-là s'inscrit dans la foulée d'un exercice important de consultation puis je pense qu'on peut aller chercher les chiffres dans la planification stratégique comme telle où on a eu une large consultation; je ne me souviens plus du nombre de consultations, mais je crois que c'est dans les 200 à peu près si ma mémoire est bonne, peut-être que j'exagère, mais c'est à peu près ça. Pour ce qui est de la consultation avec la société civile, j'ai de grandes préoccupations par rapport à ça. Nous n'avons pas à l'heure actuelle des structures ni la définition voulue pour mener une telle consultation. Comment déterminer qu'un organisme communautaire a des liens avec l'université et mérite d'être consulté? Les associations professionnelles qui donnent leur agrément à tous nos programmes professionnels sont déjà consultés, font partie périodiquement non seulement d'une consultation au moment où est créé le programme, mais dans tout le cadre de l'évaluation des programmes, des associations professionnelles qui donnent leur agrément sont régulièrement consultées et puis même qu'il y en a qui ont des exercices d'agrément comme en ingénierie, comme en science infirmière qui est indépendant de notre

processus d'évaluation des programmes. Donc je pense que c'est inséré dans un processus de gestion académique interne, de la redondance alors que nous avons amplement discuté de tous les éléments qui entourent la gestion académique ici même à l'université et c'est un processus qui, à mon sens, nous appartient. Merci.

Président d'assemblée : Micro 18.

Belbraouet : Excusez-moi d'insister là-dessus parce que je pense que Mme Lise Dubois fait allusion aux associations professionnelles qui ont été consultées, mais je pense que ce n'est pas le cas pour toutes les associations professionnelles. Il y en a certaines qui sont en relation avec nos programmes et je sais de quoi je parle, qui n'ont pas été consultées du tout. Plus encore, il y a des propositions contenues dans les recommandations de monsieur le vice-recteur qui n'ont pas été acheminées via les unités académiques ni le doyen. Je peux vous donner des exemples extrêmement précis, mais je pense que la consultation et la proposition qui a été faite par Clarisse devraient être acheminées. Moi je fais la proposition que la proposition soit acheminée au recteur afin qu'il fasse le suivi. Merci.

Président d'assemblée : Est-ce que c'est un amendement à la proposition que vous êtes en train de faire?

Belbraouet : Oui.

Président d'assemblée : Donc amendement. Est-ce que quelqu'un appuie cet amendement-là?

Dako : Est-ce qu'on peut demander une précision? Quand on parle d'amendement, amendement à la proposition. Ça, c'est juste le libellé, ça peut être acheminé, c'est cet amendement que vous faites?

Président d'assemblée : C'est ce que je comprends, mais ça reste un amendement à la proposition. On est en train de bonifier la proposition pour indiquer à qui elle doit être acheminée, si j'ai bien compris.

Dako : Une fois que le CCJ s'est prononcé, c'est ça?

Président d'assemblée : Non, moi j'ai compris qu'on l'envoyait directement au recteur. La proposition d'amendement vise à envoyer directement la recommandation au recteur, c'est ce que j'ai compris.

Dako : Ok.

Président d'assemblée : C'est appuyé par Caroline LeBlanc.

Secrétaire générale : ...amendement proposé par M. Belbraouet et que le suivi soit assuré par le recteur et c'est appuyé par Caroline LeBlanc alors on peut débattre l'amendement.

Président d'assemblée : Donc là c'est débat sur l'amendement donc spécifiquement à qui doit être acheminée la proposition. Micro 23.

Renaud : Non, mon intervention concernait quelque chose qui précédait la question.

Président d'assemblée : On reviendra à la proposition principale une fois qu'on aura débattu l'amendement. Micro 21, M. Dako sur l'amendement.

Dako : Oui, sur l'amendement. Je souhaiterais juste envoyer au président du Sénat.

Président d'assemblée : C'est la même personne, mais à titre de président du Sénat.

Dako : Ok, c'est ça. Voilà. Pour que les sénateurs puissent avoir accès.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres discussions sur l'amendement? Êtes-vous prêts pour le vote?

Navarro Pardiñas : Ce n'est pas clair la formulation finale. Est-ce que finalement le sénateur Belbraouet a changé communauté publique large par professionnel ou non?

Président d'assemblée : La proposition d'amendement porte exclusivement sur le suivi.

Navarro Pardiñas : Ah d'accord, merci monsieur le président. D'accord, c'est clair, merci.

Président d'assemblée : Donc vous êtes prêts pour le vote, vous pouvez y aller. Je termine le vote donc 26 votes en faveur, 9 contre. C'est adopté. Donc on revient sur la discussion de la proposition telle qu'amendée. Micro 28.

Pelletier : Juste un commentaire par rapport à ce qu'a dit la sénatrice Lise Dubois. C'est vrai que les instances étudiantes ont été invitées, disons à se prononcer sur la question, mais je tiens à préciser que c'est particulièrement important d'avoir la rétroaction des étudiants, mais c'est aussi particulièrement difficile d'avoir la participation étudiante pour plusieurs raisons. Et puis le contexte de la consultation avec les étudiants a beaucoup d'influence aussi. Alors quand on a demandé aux étudiants qu'est-ce qu'ils pensaient de leur programme avec une feuille blanche, c'est normal qu'on n'a pas eu toute la participation qu'on aurait souhaité de la part des conseils étudiants, on peut s'imaginer pourquoi, tandis que si on invite les conseils étudiants, les associations étudiantes à réagir par rapport à des recommandations qui sont faites sur les programmes, donc des recommandations qui vont les affecter de manière concrète, je pense que c'est beaucoup plus facile à imaginer qu'on va avoir une réaction plus importante puis une meilleure participation de la part des étudiants.

Président d'assemblée : Micro 8.

Mbarga : Merci. Je voulais préciser d'après ce que j'ai compris de l'intervention du sénateur Fernand De Varennes tout à l'heure que la consultation porte sur les recommandations, c'est-à-dire qu'on ne reprend pas le débat au départ, que maintenant le débat initial a eu lieu, on a pu savoir ce que les autres peuvent penser, mais maintenant quelles sont les possibilités qui s'offrent à nous. C'est sur ça que portent les consultations si j'ai bien compris et je voudrais que ce soit, je pense que c'est ce que le sénateur Pelletier vient également de préciser que c'est normal qu'on consulte les gens pour avoir cette précision-là. Merci.

Président d'assemblée : Micro 23.

Renaud : J'aimerais simplement renchérir sur la dernière intervention et dire ce que je voulais dire tout à l'heure. Je crois que le terme consultation porte à confusion. Il y a eu consultation avant dépôt, il n'y a pas eu encore consultation concernant les recommandations du VRER et il me semble que ça rendra la procédure plus démocratique, plus transparente donc plus légitime dans ses résultats et justement, on veut éviter les problèmes qu'on a eus par le passé au Sénat donc on a tous intérêt nous tous à s'assurer qu'il y ait consultation concernant, la plus large possible, concernant les recommandations du VRER.

Président d'assemblée : Micro 5.

Dubois : J'ai une question. Il me semblait que le document les recommandations a été acheminé aux associations professorales pour consultation et rétroaction en ce moment. Est-ce que j'ai mal compris? Les recommandations sont devant les trois associations professorales.

Président d'assemblée : Micro 19.

Clarisse : Au centre de la proposition que j'ai, c'est consultation, mais c'est le mot rétroaction qui m'intéresse le plus. C'est une rétroaction parce qu'on a une consultation, il y a des propositions et c'est intéressant de voir comment les professeurs, les associations de professeurs vont réagir, c'est la consultation que vous avez lancée en ce moment, mais ça serait intéressant d'avoir non seulement également la rétroaction des unités académiques qui sont concernées en premier lieu par ceci et je devrais dire en premier lieu, c'est d'abord les étudiants qui vont être concernés également donc c'est pour ça qu'il faut une rétroaction non seulement des professeurs, mais également des associations étudiantes et des unités académiques et au sens plus large, d'autres instances qui se sentent interpellées par ce dossier important. Donc c'était ça le sens rétroaction que je voulais insister dans cette proposition.

Président d'assemblée : Personne d'autre ne demande la parole, êtes-vous prêts pour le vote?

Clarisse : Alors voici la proposition : je propose que la consultation sur la planification académique soit élargie et qu'elle comprenne une rétroaction des unités académiques, des associations étudiantes et de la société civile. Les résultats de cette consultation devront être discutés et débattus au Sénat, le recteur à titre de président du Sénat assurera un suivi.

Président d'assemblée : C'est l'amendement qui a été intégré.

Clarisse : Oui.

Président d'assemblée : Est-ce que ça allait? Donc vous pouvez voter. Je termine le vote donc 22 en faveur, 13 contre, un total de 35 votes. Est-ce qu'il y avait d'autres éléments pour ce point 10 qui est le rapport annuel du VRER?

11. Rapport annuel du Vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales

Président d'assemblée : Sinon on passe au point 11 qui est le Rapport annuel du vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales.

Recteur et vice-chancelier : Vous avez reçu le rapport de la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales, ce n'est pas à moi à présenter ce rapport, mais s'il y a des questions, je suis prêt à répondre à vos questions. Il y a juste un correctif que j'aimerais apporter à la page 4, ça dit que l'Ordre du mérite bleu or a été créé par le vice-rectorat, de fait, ça été créé par le Conseil des gouverneurs donc c'est juste une question de détail, c'est le Conseil des gouverneurs qui crée ce genre d'honneur. M. Samson a déjà parlé tantôt de restructuration qui va se faire au niveau de ces services-là donc s'il y a des questions, certainement il y a des endroits j'ai pas la réponse, mais si c'est vraiment essentiel je vais vous trouver la réponse plus tard, mais c'est vraiment pour information.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Micro 24.

Navarro Pardiñas : Merci monsieur le président. Juste pour avoir une idée du suivi du dossier en relations internationales maintenant que le poste été officiellement aboli, peut-être monsieur le recteur ça serait intéressant de nous dire en grandes lignes quel est l'échéancier pour mettre en œuvre le nouveau mécanisme de suivi pour les affaires internationales, ça serait intéressant.

Recteur et vice-chancelier : Disons qu'il y a deux volets ici, il y a le volet services étudiants. Cette semaine, peut-être demain ou après-demain on va sortir l'annonce pour le poste de DG. Ensuite je dirais dans les 30 prochains jours, on va s'attarder à savoir quel type de personne qu'on veut qui soit rattachée au bureau du recteur en termes de spécialiste, d'expert dans le domaine du développement international. Ce qu'on cherche c'est quelqu'un puis on va aller rapidement essayer de trouver quelqu'un qui a cette expertise à appuyer les professeurs qui font du développement. Ça fait un bout de temps qu'on n'a pas eu quelqu'un, à mon avis, à l'université au BRI ou ailleurs qui avait ces compétences-là. On aimerait aller le plus rapidement possible pour combler ce poste. J'ai eu des discussions avec des anciens titulaires de postes, soit ici ou ailleurs, sur quel type de profil qu'on a besoin pour appuyer justement les professeurs. Une des raisons derrière cette restructuration par rapport à l'international, c'est qu'on recrute beaucoup à l'international, mais on a très peu de projets de développement à l'international. Tout se fait en sens unique, on va chercher des étudiants, mais on investit très peu. Une raison qu'on investit très peu c'est qu'on n'a pas nécessairement l'appui nécessaire. On pourrait avoir un groupe de professeurs qui ont un excellent projet, mais pour assurer sa mise en œuvre, on a besoin de quelqu'un qui a déjà de l'expérience dans la mise en œuvre du développement. Donc ça va se faire dans le prochain mois probablement si on peut trouver la personne adéquate.

Président d'assemblée : Autres questions? Ça va.

12. Nominations

Président d'assemblée : Ceci nous amène au point 12 de l'ordre du jour, les nominations. Il y a quatre comités et les personnes avec des astérisques après leurs noms c'est des mandats non renouvelables donc il faudra trouver d'autres personnes. Juste pour la procédure, c'est des mises en nomination donc les mises en nomination n'ont pas besoin d'être appuyées, mais à tour de rôle j'appellerai les membres du Sénat à mettre des personnes en nomination.

12.1 Comité conjoint de la planification (P. Fortin)

Président d'assemblée : Le premier c'est pour le Comité conjoint de planification et c'est le mandat de Pierrette Fortin qui est arrivé à son terme. Micro 32.

Auger : Bonjour monsieur le président. Je ne sais pas si on commence tout de suite avec les nominations.

Président d'assemblée : Allez-y.

Auger : Ou si vous allez décrire peut-être le poste avant?

Président d'assemblée : Comme les documents ont été circulés, je n'avais pas l'intention de le décrire non.

Auger : Alors je voudrais proposer la nomination de Marthe Robichaud au Comité conjoint de la planification.

Président d'assemblée : Micro 8.

Mbarga : J'aimerais proposer la nomination du sénateur Mathieu Lang au Comité conjoint de la planification.

Président d'assemblée : Juste un rappel, ce poste-là est un poste pour doyen donc si vous allez à la page, c'est la quatrième page du document qui a été circulé, on voit les qualités ou les caractéristiques de la personne et le poste est spécifiquement pour doyen. Avant, j'aurais dû demander si Marthe Robichaud acceptait.

Robichaud : Oui.

Président d'assemblée : Micro 12.

Coulibaly : Je propose que Mme Pierrette Fortin doyenne puisse être reconduite donc je propose Pierrette Fortin. Merci.

Président d'assemblée : Acceptez-vous?

Fortin : Oui.

Président d'assemblée : Parfait. Micro 16.

Surette : J'aimerais proposer Jean-François Thibault.

Président d'assemblée : Acceptez-vous? Oui. Y a-t-il d'autres mises en nomination? Sinon, ça ne sera pas un vote électronique, je demanderais aux deux scrutateurs que j'ai nommés au tout début de bien s'assurer du bon déroulement du vote. Donc nous avons trois candidatures et vous devrez indiquer votre choix donc Marthe Robichaud, Pierrette Fortin et Jean-François Thibault.

Président d'assemblée : Une fois que les bulletins auront été ramassés pendant le comptage, nous pourrons procéder avec le deuxième donc j'attends juste que tout le monde ait remis leur bulletin de vote.

12.2 Comité des programmes (I. Guihur, M. LeBlanc)

Président d'assemblée : Donc le deuxième comité où deux postes sont à combler, et là ce sont par des membres du Sénat sans plus de qualités ou de caractéristiques requises. Est-ce qu'il y a des mises en nomination pour ces deux postes au Comité des programmes. Micro 23.

Renaud : J'aimerais proposer Blanca Navarro-Pardinas.

Président d'assemblée : Acceptez-vous?

Navarro Pardiñas : Oui.

Président d'assemblée : Micro 25.

Cabajsky : J'aimerais proposer Jean-François Thibault.

Président d'assemblée : Acceptez-vous?

Thibault : Oui.

Président d'assemblée : Micro 17.

C. LeBlanc : Je nomme Olivier Clarisse.

Président d'assemblée : Acceptez-vous?

Clarisse : Oui.

Président d'assemblée : Micro 40.

Roy : Je propose Monique Levesque.

Président d'assemblée : Acceptez-vous?

Levesque : Oui.

Président d'assemblée : Micro 19.

Clarisse : Je propose Gabriel Laplante.

Président d'assemblée : Acceptez-vous?

Laplante : Non.

Président d'assemblée : Non. Est-ce qu'il y a d'autres mises en nomination? Sinon, je déclare les nominations closes, nous attendrons que les scrutateurs soient de retour pour circuler des nouveaux bulletins de vote. Je peux utiliser mes pouvoirs de présidence pour nommer deux autres scrutateurs si vous voulez

pour qu'on accélère le processus. Pascal Robichaud et Teréz Rétfalvi pour agir comme scrutateurs pour ce deuxième vote.

Secrétaire générale : Alors pour le Comité des programmes, Blanca Navarro-Pardinas, Jean-François Thibault, Olivier Clarisse et Monique Levesque.

Président d'assemblée : Et vous votez pour deux personnes, il y a deux postes à combler effectivement.

12.3 Comité d'appel du Sénat académique (Doyenne, doyen : P.-É. Bourque) (Prof. – Suppléante, suppléant : S. Deschênes) (Présidente, président : O. Snow) (Prés. – Suppléante, suppléant : C. Bourque)

Président d'assemblée : Donc on poursuit avec le Comité d'appel du Sénat académique. Là il y a un peu plus de postes à pourvoir donc doyen doyen doyen c'était Paul-Émile Bourque, professeur suppléant, Sébastien Deschênes étant devenu doyen donc n'a plus le même statut donc n'est pas éligible à retourner. La présidence Odette Snow, c'est une recommandation et elle a accepté et la présidente suppléante ou président suppléant, la personne n'est plus éligible et on devra revenir parce que ça, ça n'a pas été finalisé au prochain Sénat pour confirmer cette, parce que c'est quelqu'un de l'extérieur dont le nom doit être acheminé ici. Donc à l'heure actuelle il y aurait des mises en nomination pour deux postes, un comme doyen doyen et l'autre comme professeur suppléant. Donc on commencera avec doyen. Y a-t-il des mises en nomination? Micro 30.

Comeau : Je désire nommer Marthe Robichaud comme doyen.

Président d'assemblée : Acceptez-vous?

Robichaud : Oui.

Président d'assemblée : Micro 5.

Dubois : Comme doyen je propose Sébastien Deschênes.

Président d'assemblée : Acceptez-vous?

Deschênes : Oui.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres mises en nomination? Sinon, je déclare les nominations closes et souhaitez-vous voter pour les deux postes sur le même billet pour que ça aille plus rapidement ou voulez-vous qu'on passe... Un à la fois. On va aller faire le tour avec des billets donc on rappelle le poste à être comblé par un doyen ou une doyen donc Marthe Robichaud ou Sébastien Deschênes.

Navarro Pardiñas : Monsieur le président, je ne sais pas si j'ai bien compris, est-ce que vous avez bien dit qu'il n'y aura pas de proposition pour le président suppléant? Est-ce qu'on peut proposer dans la salle? Oui, mais est-ce qu'on peut proposer dans la salle?

Secrétaire générale : Oui, vous pouvez proposer. Ça serait sous réserve qu'on lui demande et qu'il accepte.

Président d'assemblée : Il y en a un parce qu'il y a un professeur suppléant où on est rendu et après ça serait la présidence suppléante parce que là c'est le poste que Sébastien occupait de professeur suppléant. Donc est-ce qu'il y a des mises en nomination? Est-ce qu'il y a des mises en nomination comme professeur suppléant? Micro 11.

Adégbidi : Je propose Lacina Coulibaly.

Président d'assemblée : Acceptez-vous?

Coulibaly : Oui.

Président d'assemblée : Micro 21.

Dako : Je propose la sénatrice Caroline LeBlanc.

Président d'assemblée : Acceptez-vous?

C. LeBlanc : Oui.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres mises en nomination? Donc je déclare les nominations closes et nous aurons un vote pour ce poste de professeur suppléant. Les deux noms sont Lacina Coulibaly et LeBlanc.

J'ai le résultat pour les deux premiers votes donc au Comité conjoint de la planification la personne élue est Jean-François Thibault. Au Comité des programmes les deux personnes élues sont Jean-François Thibault et Olivier Clarisse. Donc si tous les billets ont été ramassés, c'est maintenant la présidence du comité donc c'est candidat choisi à l'extérieur de l'université recommandé par le bureau de direction, c'était Odette Snow, elle accepte, son nom nous est recommandé et elle a accepté. Une proposition serait dans l'ordre, je pense, pour confirmer. Donc c'est proposé par M. De Varennes, appuyé par M. LeBlanc. Là on irait, s'il n'y a pas de discussion, au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote donc 31 votes en faveur, 2 contre. Ce qui nous amène au poste de présidence suppléante et donc le mandat de Charles Bourque n'est pas renouvelable, aucun nom ne m'a été remis donc avez-vous des candidatures que vous souhaitez présenter, sinon, ça serait au prochain Sénat qu'on arriverait avec une recommandation. Micro 24.

Navarro Pardiñas : Merci monsieur le président. Je souhaite proposer Mme Teréz Rétfalvi qui a déjà travaillé dans des services juridiques et a de l'expérience de médiation et qui n'est pas, que je sache, à l'emploi de l'université maintenant, elle est à la retraite et je crois qu'elle a déjà été présidente du Comité d'appel du Sénat dans le passé. Donc c'est un nom qui m'est venu à l'esprit que je souhaiterais proposer.

Président d'assemblée : Et comme elle est dans la salle, je peux lui demander si elle accepte.

Rétfalvi : Oui j'accepte.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres nominations? Dans ce cas-là ça va être simple, c'est élu par acclamation. Donc au Comité d'appel au Sénat académique, les résultats du vote c'est Sébastien Deschênes qui a été élu. Pardon, Comité d'appel du Sénat académique au poste de doyen oui, pardon. Et comme professeur suppléant, Caroline LeBlanc.

12.4 Comité d'attestation d'études (Professeure, professeur H. Adégbidi) (Suppléante, suppléant : S. Deschênes)

Président d'assemblée : Donc le dernier poste ou les derniers c'est le Comité d'attestation d'études où on a pour professeur Hector Adégbidi et suppléant Sébastien Deschênes donc si on commence avec le premier, son mandat est renouvelable donc je demanderais des mises en nomination. Micro 37.

Fortin : Je propose le renouvellement de mandat de M. Hector Adégbidi.

Président d'assemblée : Acceptez-vous?

Adégbidi : Oui.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres mises en nomination? S'il n'y en a pas, c'est donc élu par acclamation qui nous amène au dernier poste, c'est celui de professeur suppléant, Sébastien Deschênes étant maintenant doyen n'est plus éligible. Y a-t-il des mises en nomination? Micro 21.

Dako : Je propose le professeur Lacina Coulibaly.

Président d'assemblée : Acceptez-vous?

Coulibaly : Oui.

Président d'assemblée : Micro 8.

Mbarga : Je voudrais proposer la candidature de la sénatrice Julie Arsenault.

Président d'assemblée : Acceptez-vous?

Arsenault : Oui.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres mises en nomination? Donc nous aurons un vote pour combler le poste de professeur suppléant au Comité d'attestation d'études donc professeur Coulibaly et professeur Arsenault. Avant de poursuivre avec le prochain point à l'ordre du jour, bien que le dernier vote est en train d'être compté, j'aurais besoin d'une proposition pour détruire les bulletins de vote une fois que tous les votes comptabilisés. Mathieu Lang, appuyé par Sébastien Deschênes donc nous allons au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote donc 34 en faveur, 1 contre. Adopté.

13. Rapport du Comité conjoint de la planification

13.1 Évaluation des programmes de Maîtrise en administration des affaires

Président d'assemblée : Donc on va poursuivre avec le prochain point à l'ordre du jour, le point 13 donc Rapport du Comité conjoint de la planification, M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Alors vous avez entre les mains le rapport du CCJ, la réunion du 15 juin 2016. Nous sommes à l'item 13.1 l'évaluation des programmes de maîtrise en administration des affaires. Peut-être une chose que je devrais mentionner d'entrée de jeu c'est que le document relativement volumineux que vous avez entre les mains, c'est un document qui est composé de documents qui ont chacun leur propre numérotation alors pour éviter toute confusion, on va prendre la numérotation de page qui est imprimée en bas au centre et puis dans certains documents, il y a deux numérotations de pages en bas au centre alors on parle vraiment de la numérotation en gros caractères avec des empattements on s'entend, en bas au centre avec la plus grosse des deux numérotations. Alors pour ce qui est de l'item 13.1, l'évaluation des programmes de maîtrise en administration des affaires, je vous invite à aller aux pages 6 et 7 du rapport où vous voyez une longue liste de recommandations, il y en a 14 recommandations. Alors on est dans le rapport aux pages 6 et 7 alors je vais lire le texte de la proposition : que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes et là vous avez la liste des 14 recommandations qui se situent aux pages 6 et 7 du document. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Appuyé par Sébastien Deschênes.

VRER : Alors maintenant je vais expliquer un peu plus en détail le contenu des recommandations. Je sais qu'il y a plusieurs nouveaux membres du Sénat autour de la table alors j'attire votre attention sur le petit document à couverture bleue qui est le document finalement qui contient tous les rapports aux différentes étapes du processus. Alors c'est tout simplement pour vous rappeler que lorsqu'on procède à une évaluation de programmes, c'est un processus qui se déroule en étapes et si vous regardez la table des matières du document à couverture bleue, essentiellement ce que vous avez ici si vous voulez, un espèce de survol du processus d'évaluation. Alors lorsqu'on évalue des programmes, il y a d'abord une auto-évaluation qui se fait par l'unité concernée, celle qui est responsable du programme, ensuite de ça on fait appel à des évaluateurs externes qui vont consulter le document d'évaluation qui vont aussi venir sur place rencontrer les personnes concernées incluant les étudiants et le corps professoral, eux-mêmes vont faire leur propre recommandation qui va être acheminé au doyen ou à la doyenne de la faculté qui va réagir à cette recommandation-là et dans le cas des programmes de cycles supérieurs comme celui-ci, ça va aussi être acheminé à la FESR qui va aussi réagir à ces recommandations-là. Le tout est envoyé au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche qui fait ses propres recommandations qui l'achemine au CCJ. Et ce que vous avez sous les yeux ce matin aux pages 6 et 7, c'est la résultante de tout ce processus, c'est-à-dire ce sont les recommandations du CCJ, du Comité conjoint de la planification pour le Sénat académique. Alors avant que j'entre dans les détails aussi des 14 recommandations, dans le petit document à couverture bleue, je vous invite à aller à l'avant-dernière page. Alors la dernière page c'est tout simplement les 14 recommandations, mais si vous allez à la page précédente vous avez un tableau statistique. Donc dans le petit document à couverture bleue vous avez un tableau statistique à la fin du document qui vous montre l'évolution des inscriptions dans nos programmes de maîtrise en administration des affaires. Je pense que vous savez que nos programmes de M.B.A. sont les programmes les plus populaires au niveau des cycles supérieurs à l'Université de Moncton et de très très loin. Ceci étant dit lorsqu'on regarde l'évolution des inscriptions, on voit une baisse très prononcée dans la diminution des inscriptions au programme de M.B.A. Alors je pense que ça en tant que tel, ça contribue à expliquer le fait qu'il y a 14 recommandations que le CCJ fait au Sénat concernant ce programme. Alors, regardons les 14 recommandations, on retourne aux pages 5 et 6 du rapport du CCJ. Alors je vais passer rapidement à travers tout ça. Disons que les recommandations numéros 1 et 2, c'est l'essence vraiment de ce qui est recommandé, le reste c'est tout simplement des orientations qu'on donne finalement. Alors je vais lire la recommandation numéro 1 : que la faculté voit à la restructuration des trois programmes de M.B.A. incluant l'uniformisation des crédits et la révision des cours obligatoires et optionnels afin d'en arriver à une formation professionnalisante plus souple, pertinente et cohérente. Alors vous voyez que c'est vraiment une recommandation de fond où on demande de revoir les trois programmes de M.B.A., trois programmes parce qu'on a le programme régulier, le programme coopératif et le programme à temps partiel. Et tout de suite, j'enchaîne avec la recommandation numéro 2 : que la faculté mette sur pied un comité de révision des trois programmes de M.B.A. ayant comme mandat de revoir sa structure, son contenu et ses modes de livraison à la lumière du présent rapport. Alors c'est vraiment ça, les recommandations 1 et 2 je pense que vous saisissez qu'on considère qu'il y a des changements importants à faire à nos programmes de M.B.A. même s'ils sont de loin les programmes les plus populaires, ils ont vieilli puis c'est le temps de les mettre à jour. Alors les recommandations 3 à 14 visent finalement à donner, disons une orientation au comité de révision qui va pouvoir faire ce travail-là. Alors je les passe rapidement en revue. La numéro 3 : que la faculté soit plus proactive quant à la diffusion de la politique institutionnelle relative à la reconnaissance des acquis particulièrement pour les étudiantes et les étudiants admis au programme de M.B.A. qui possèdent une formation et une expérience initiale en administration des affaires. Alors il faut savoir qu'effectivement, il arrive assez fréquemment que des étudiantes et étudiants qui ont une expérience vont se retrouver à suivre des cours qu'au fond ils n'auraient pas eu besoin de suivre s'ils avaient été informés de la possibilité d'avoir des crédits via la reconnaissance des acquis alors on demande finalement de faire des efforts de ce côté-là. La recommandation numéro 4 : que la faculté révise et modifie les plans de cours et là je ne veux pas lire tout le reste parce que les membres du Sénat qui sont ici depuis un certain temps, vous savez que cette recommandation-là elle revient pratiquement à toutes les évaluations de programmes, on lui fait des commentaires à l'effet qu'il y a des lacunes importantes dans nos plans de cours, c'est la raison pour laquelle le Sénat a adopté une nouvelle politique sur le plan de cours. C'est vrai qu'ici on réfère au 2^e cycle, mais ça s'en vient pour ce qui est des cycles supérieurs aussi. Alors c'est cette recommandation de s'assurer que nos

plans de cours contiennent des informations pertinentes et qu'ils soient aussi uniformisés pour les étudiantes et les étudiants. Les recommandations 5, 6 et 7 sont plutôt techniques, on va quand même passer rapidement. Alors la numéro 5 : que la faculté considère l'ajout d'un cours de leadership mobilisateur et d'un cours de gestion de projet à la liste des cours obligatoires des trois programmes de M.B.A. Essentiellement, on considère que l'élément ressource humaine est peut-être un peu faible pour ces programmes-là, on demande d'ajouter ces cours-là dans la programmation obligatoire. Recommandation 6 : que la faculté examine l'essence de l'intégration du cours projet d'intégration dans le cours gestion stratégique. Alors il faut savoir que le cours de projet d'intégration d'après les évaluateurs externes, ils ont un jugement très sévère sur ce cours-là dans le sens où on considère que le M.B.A. c'est un programme professionnel alors que ce cours de projet d'intégration nécessite des connaissances méthodologiques qu'ils n'ont pas nécessairement, par contre il n'est pas complètement inutile. Donc ce qui est suggéré c'est de regarder les parties du contenu du ADMI6999 et puis de les intégrer au cours de gestion stratégique. Et si la faculté va de l'avant avec ça, la recommandation suivante ce serait d'abolir le cours de projet d'intégration. Recommandation numéro 8 : que la faculté ajoute diverses initiatives et activités pédagogiques permettant de tisser davantage de liens entre les programmes de M.B.A. temps plein temps partiel et le milieu des affaires. Bien sûr, le programme de M.B.A. coopératif a ce lien évident avec le milieu des affaires puisqu'il y a des stages coopératifs, mais ici on réfère aux deux autres programmes qui pourraient bénéficier d'avoir davantage de liens avec le milieu des affaires. Recommandation 9 : que la faculté fasse appel à l'alumni du programme afin de recruter des personnes issues du milieu des affaires qui pourraient apporter une dimension pratique au programme et qui possèderaient un intérêt pour les cours médiatisés. La problématique ici est vraiment que bon, faut savoir que le programme le plus populaire des trois c'est celui à temps partiel offert par l'éducation permanente, c'est un programme en ligne. Alors il y a beaucoup de personnes qui sont en mesure d'offrir, ils ont la compétence pour offrir des cours sauf qu'il y a des lacunes au niveau de la plateforme technologique nécessaire pour offrir. Donc ce qui est proposé ici c'est peut-être d'aller puiser dans les finissants et les finissantes, les gens qui ont gradué depuis un certain temps et qui sont familiers avec ces technologies-là pour offrir ces cours en ligne. Recommandation 10, on est en haut de la page 7 : que la faculté limite la durée du mandat de direction de programme et aussi ça concerne cette recommandation les CES, les comités d'études supérieures des programmes de M.B.A. à une période deux ans et que les personnes qui siègent à ces postes soient limitées à deux mandats consécutifs. C'est une recommandation qui vient aussi des évaluateurs externes qui considèrent qu'il n'est pas vraiment sain d'avoir des personnes en place pendant de très très longues périodes de temps alors on recommande de limiter les durées de mandats pour la direction et aussi pour le CES. Recommandation 11 : que la faculté fasse un sondage auprès des éventuels employeurs au niveau des attentes et des compétences recherchées par les personnes diplômées d'un M.B.A. et que les résultats de ce sondage alimentent la réflexion du comité de révision dont on a fait part dans la recommandation 2. Numéro 12 : que dans la perspective d'amélioration continue, les responsables des programmes de M.B.A. encouragent l'utilisation de l'évaluation formative de l'enseignement auprès de ces professeurs et chargés de cours. Alors je pense que c'est assez explicite. Recommandation 13 : que dans les limites de ces ressources financières, la faculté instaure un service de mentorat au programme de M.B.A. afin d'assurer une meilleure intégration et un meilleur taux de réussite de ces étudiantes et de ces étudiants. Il faut savoir qu'effectivement le taux de réussite pourrait être nettement mieux et on croit qu'un mentorat pourrait contribuer à réduire les échecs pour ce programme. Et finalement, la recommandation numéro 14 : que la faculté en collaboration avec le BEC, le bureau d'enseignement coopératif va au développement d'ateliers de préparation au stage qui soient adaptés aux réalités de ce type de stage et aux besoins des étudiantes et étudiants et ça renvoie aux commentaires du sénateur Dako tout à l'heure en ce qui concerne les stages. Il y a beaucoup d'étudiants internationaux qui s'intéressent au programme coopératif, bien sûr le BEC offre plein d'ateliers, cette année il a offert plus de 50 ateliers pour préparer les étudiants, mais ce qu'on recommande ici c'est qu'il y ait aussi des ateliers plus spécifiques à ce groupe d'étudiants et d'étudiantes. Alors voilà rapidement les recommandations du Comité conjoint de la planification en ce qui concerne les trois programmes de maîtrise en administration des affaires.

Président d'assemblée : Merci. Nous avons donc une recommandation qui a été appuyée et ça vise les 14 recommandations en bloc. Donc y a-t-il des questions? Micro 16.

Surette : Quand on regarde les inscriptions à travers le temps, ce qu'on voit c'est que c'est surtout les inscriptions à temps partiel qui ont diminué de façon, c'est ça qui explique la plupart de la diminution, je ne me trompe pas, je pense. Est-ce que ça été considéré par la faculté l'idée de rendre les cours disponibles sur Internet, mon mot me manque. Les médiatiser, merci. Est-ce que ça été considéré parce que j'imagine que quand on parle d'études à temps partiel, la compétition vient de partout, on peut aller faire des études de M.B.A. dans d'autres universités.

VRER : Mais le programme à temps partiel est offert en ligne.

Surette : Je retire mon commentaire.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres questions? Micro 5.

Dubois : Merci monsieur le président. Je ne peux m'empêcher que de commenter la recommandation 13 sur on incite la faculté à offrir un service de mentorat à même ses propres fonds. Je voudrais juste faire

remarquer que l'intégration des cycles supérieurs au programme d'appui à la réussite des étudiants c'est quelque chose qu'on devrait envisager ou au moins auquel on devrait réfléchir sur le plan universitaire. Les étudiants des cycles supérieurs sont toujours exclus de ce service, ne sont pas nécessairement exclus, mais du moins, il n'y a pas de programme d'appui à la réussite qui est véritablement axé sur la réussite aux cycles supérieurs puis ça, ça en ferait partie.

VRER : C'est un fait.

Président d'assemblée : Micro 21.

Dako : Je ne peux m'empêcher de revenir sur la recommandation 12 que je trouve très intéressante lorsqu'on mentionne ici « encourage l'utilisation de l'évaluation formative de l'enseignement ». J'estime que le terme formative ici est tellement important et j'aurais aimé peut-être plus tard dans le document trouver la technicalité comment ils font cette évaluation formative, mais j'estime que l'évaluation formative un détail et j'apprécie sérieusement la recommandation 12.

Président d'assemblée : Micro 19.

Clarisse : Oui, on est d'accord avec la recommandation 12 par exemple qui devrait être presque appliquée. J'encourage mes collègues professeurs à les appliquer, c'est au bénéfice des étudiantes et des étudiants c'est une rétroaction, mais au-delà de ça mon commentaire c'est plus sur la recommandation 10. Il semble qu'il y a des recommandations en finale qui reviennent systématiquement programme après programme comme les plans de cours, les objectifs et ça, on a essayé d'adresser ça l'année dernière, vous avez fait un très bon travail avec un plan de cours aux objectifs qui sont bien décrits, mais on peut se demander est-ce qu'on ne pourrait pas faire la même chose avec d'autres politiques universitaires et là la question que je me posais sur la recommandation 10 c'est pourquoi limiter à deux ans la direction du Comité des études supérieures, est-ce que ça se fait aussi dans d'autres disciplines ou est-ce qu'il y a matière à discussion à limiter la durée des mandats, à limiter le nombre des mandats. Si c'est bien pour le M.B.A., est-ce que ça serait bien dans un autre programme ou est-ce que chacun a ses particularités. Je ne suis pas sûr, chez nous ça marche bien peu importe qui c'est, mais ça serait intéressant d'avoir ce débat pour une vision commune.

VRER : C'est certain qu'ici la recommandation s'applique strictement au programme de M.B.A., mais s'il y a des préoccupations à cet effet, il faut vraiment les acheminer à la FESR qui va se pencher sur la question effectivement.

Président d'assemblée : Autres questions ou commentaires? Sinon, je prends pour acquis que vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez y aller. J'arrête le vote donc nous avons 35 votes en faveur, aucun vote contre.

13.2 Évaluation du programme de Maîtrise en sciences appliquées

Président d'assemblée : Donc on poursuit avec 13.2.

VRER : Merci monsieur le président. 13.2 Évaluation du programme de maîtrise en sciences appliquées. Alors toujours dans le rapport du Comité conjoint de la planification, je vous invite à aller à la page 7 et suivantes. Enfin on peut aller tout de suite aux pages 8 et 9 où vous avez la liste des six recommandations. Alors la proposition se lirait comme suit : que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes et ce sont les six recommandations que vous avez au pied de la page 8 et en haut de la page 9 du rapport. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Appuyé par M. Roy et avant de redonner la parole, j'ai le résultat du vote qu'on a eu. Au Comité d'attestation d'études professeur suppléant, Julie Arsenault a été élue. Merci.

VRER : Alors on va regarder rapidement les six recommandations que vous avez sous les yeux, on est à la page 8 du document. Alors la recommandation numéro 1 : que la Faculté d'ingénierie examine les contenus de cours en méthodologie aux études supérieures à la lumière des commentaires des évaluateurs. Alors comme vous le savez sans doute, il y a un programme de doctorat en sciences appliquées qui vient d'être créé et ce programme-là comprend un cours de méthodologie. Et ce que nous disent les évaluateurs externes en particulier c'est qu'il y aura peut-être lieu de faire en sorte que ce cours-là de doctorat ou encore des parties de ce cours-là soient intégrées ou soient offertes en option dans la liste des cours de méthodologie pour le programme de maîtrise. Alors on demande à la faculté de réfléchir à cette question-là, finalement d'utiliser à bon escient l'ensemble des cours de métho de niveau 6000 et 7000 qui sont disponibles à la faculté. Recommandations numéro 2, 3 et même la 4, les trois recommandations 2, 3 et 4 sont vraiment issues d'une préoccupation à l'effet que les étudiantes et les étudiants prennent beaucoup trop de temps à compléter leur programme de maîtrise. Si vous avez lu le document, vous avez remarqué que la moyenne c'est six ans actuellement pour compléter leur programme de maîtrise en sciences appliquées. Alors recommandation numéro 2 : que la faculté considère d'ajouter aux exigences du programme la préparation d'un plan de formation devant être déposé au CES à la fin de la première session d'inscription. Ce plan serait préparé par

la directrice ou le directeur de thèse en collaboration avec l'étudiante ou l'étudiant et il expliciterait, entre autres, la thématique du projet de thèse, le type d'encadrement convenu et un échéancier quant à l'avancement des travaux. Alors on croit que cette idée de plan de formation permettrait d'entrée de jeu que tout le monde sache qu'est-ce qu'on va faire, quand on va le faire et comment ça va se dérouler pour s'assurer que les étudiantes et les étudiants vont suivre un échéancier raisonnable. Et ça nous amène tout de suite à la recommandation numéro 3 : que la faculté, en collaboration avec la FESR, considère de modifier le rapport annuel d'avancement de l'étudiante ou de l'étudiant de 2^e cycle afin d'en faire un rapport qui est produit deux fois par année. Encore une fois, on veut forcer la situation pour que les étudiants prennent en charge leur formation et avancent et soient encadrés pour s'assurer qu'ils avancent à un bon rythme. Et ça nous amène à la numéro 4 : que la faculté ajoute aux règlements particuliers de la maîtrise en sciences appliquées la possibilité d'être admis après une propédeutique et qu'elle établisse les paramètres d'une telle propédeutique. Il y a peut-être certains étudiants qui sont admis dans le programme alors qu'ils ont des lacunes qu'on pourrait facilement adresser ici avec une propédeutique et indirectement, ça accélérerait le cheminement dans le programme d'études. Recommandation numéro 5 : c'est notre recommandation sur les plans de cours, je ne vais pas la relire, la voilà. Et finalement la numéro 6, on est en haut de la page 9 : que la faculté examine les moyens de mieux exploiter son réseau d'employeurs et d'anciens diplômés et diplômées dans le but d'élargir les possibilités de stages et de projets de recherche appliquée en partenariat avec les entreprises. Je pense que c'est assez explicite alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Questions ou commentaires? Micro 14.

Thibault : Merci monsieur le président. Concernant la recommandation 3, est-ce que ce n'est pas alourdir beaucoup le processus du point de vue de l'étudiant? On veut qu'ils avancent vite et ces rapports-là peuvent prendre quand même quelques heures ou parfois quelques jours à préparer, ça doit être validé par le directeur ou la directrice de thèse. En quoi ça va changer la vitesse à laquelle les étudiants et les étudiantes vont avancer dans le processus?

VRER : D'après les auteurs de la recommandation, c'est que ça va faire au moins prendre conscience à certains étudiants qui sont en train d'accumuler un retard et donc peut-être forcer un encadrement d'ailleurs plus serré pour ces étudiants-là. Mais oui, effectivement, on alourdit le processus puisque ça sera deux fois par année qu'aura lieu ce rapport-là, mais on parle quand même d'un programme qui normalement devrait durer deux ans, pas six. Oui c'est un point effectivement à prendre en considération. On croit que le gain est plus important que le coût.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres commentaires? Micro 5.

Dubois : Merci monsieur le président. C'est peut-être juste une petite remarque. La recommandation 3 dit bien « en collaboration avec la FESR » donc on a depuis imaginé quelques questions que nous ne posons pas à l'heure actuelle qui pourraient peut-être permettre cette prise de conscience et puis qui pourraient aussi permettre à l'étudiant en collaboration avec sa direction d'établir un calendrier qui soit réalisable. Donc il y a déjà une réflexion dans la machine qui ferait en sorte que ça ne serait pas juste l'ajout d'un rapport, mais ça serait aussi un rapport modifié.

Président d'assemblée : Merci. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires? Sinon j'en conclus que vous êtes prêts pour le vote et encore une fois, toutes les recommandations votées en bloc. Vous pouvez y aller. J'arrête le vote donc 34 votes en faveur, 1 vote contre. Adopté.

13.3 Création de la Mineure en journalisme

Président d'assemblée : Il reste encore un peu de temps avant la pause du lunch donc on peut poursuivre avec le point 13.3.

VRER : Merci monsieur le président. 13.3 effectivement, Création de la mineure en journalisme alors je vous invite à aller à la page 9 du rapport du CCJ. Je vais lire le texte de la proposition : que le Sénat académique accepte la création de la mineure en journalisme. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Appuyé par M. Mbarga.

VRER : Alors je vous rappelle d'abord que dans notre programme de majeure en infocom, on a deux orientations, une orientation journalisme et une orientation relation publique. Alors les deux mineures dont il est question ici renvoient finalement la structure de notre programme de majeure. Alors je vous invite à aller à la page 107 et à la page 108 du document. Je vous rappelle la numérotation en bas au centre. Page 107 vous avez les objectifs de la mineure ainsi que les résultats attendus. Alors je ne veux pas passer à travers tout ça, mais évidemment, les résultats attendus vont dépendre de la configuration des cours choisis par les étudiantes et les étudiants dans la liste des cours optionnels. Si vous voulez voir de façon plus précise à quoi ressemble cette mineure, vous pouvez aller à la page 108 à l'item 2.4.3, alors vous voyez la structure de la mineure donc on est à la page 108. C'est une mineure, bien sûr on parle de 24 crédits. Il y a 9 crédits de cours obligatoires et il y a 15 crédits de cours optionnels qu'on choisit parmi la liste des cours que vous avez

sous les yeux à la page 108. Alors essentiellement, ce sont tous des cours qui existent actuellement au répertoire donc on ne crée pas de nouveaux cours pour cette mineure-là, il n'y a pas de coût finalement qui est associé à la création de la mineure. Alors je vais tenir mon propos à ça.

Président d'assemblée : Y a-t-il des questions ou commentaires?

VRER : J'ai oublié de mentionner que c'est une condition A, condition d'admission, condition A.

Président d'assemblée : Pas de questions ou commentaires? Sinon j'en conclus que vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez y aller. J'arrête le vote, 35 votes en faveur, aucun contre. Adopté.

13.4 Création de la Mineure en relations publiques

Président d'assemblée : Et donc on peut passer au point 13.4.

VRER : 13.4 Création de la mineure en relations publiques. On vient de parler du journalisme alors voici l'autre version de la médaille, mineure en relations publiques. Alors le texte de la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte la création de la mineure en relations publiques. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Appuyé encore par M. Mbarga.

VRER : Alors je vous invite à aller tout de suite aux pages 124 et 125 du document. Alors à la page 124 vous avez les résultats attendus ainsi que les objectifs et débouchés du programme. Encore une fois, bien sûr, il y a une configuration possible dans les choix de cours optionnels qui vont déterminer finalement c'est quoi les résultats attendus selon les intérêts des étudiantes et des étudiants et vous avez à la page 125 au point 2.4.3, la liste des cours de la mineure. C'est essentiellement la même structure que celle dont on vient de parler, 9 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours optionnels. Encore une fois, il s'agit de cours qui existent déjà au répertoire, il n'y a aucun cours additionnel associé à la création de cette mineure.

Président d'assemblée : Merci. Questions ou commentaires? Donc vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez y aller. J'arrête le vote donc 35 votes en faveur, aucun contre. Adopté. C'est probablement le temps pour la pause du dîner. Le dîner se déroulera de 12 h 30 à 13 h 15 donc retour ici à 13 h 15 et le tout se déroule à la salle 136.

Pause

14. Rapport du Comité des programmes

Président d'assemblée : Comme il est maintenant 13 h 15, nous pouvons poursuivre et le prochain item à l'ordre du jour donc on a le point 14 Rapport du Comité des programmes. Donc on commencerait avec 14.0. M. Samson.

14.0 Création du sigle ACAD

VRER : Merci monsieur le président. 14.0 Création du sigle ACAD alors vous avez une feuille libre qui a été ajoutée à votre documentation. Alors pour les gens qui étaient ici à la dernière réunion du Sénat, vous vous souvenez que nous avons créé la mineure en études acadiennes et dans cette mineure, il y a un cours d'intégration qui s'appelle Panorama de l'Acadie et ce cours-là a le sigle ACAD1000. Alors il y a eu un petit oubli qui s'est fait à ce moment-là parce que la création de sigles est sous l'autorité du Sénat et lors de la dernière rencontre, on a fait adopter la création de la mineure, mais on a oublié de faire adopter la création du sigle ACAD. Alors essentiellement, vous avez ici la proposition qui se lit comme suit : que le Sénat académique accepte la création du sigle ACAD.

Président d'assemblée : Appuyé par Jean-François Thibault. Questions ou commentaires? Donc on passe au vote. Vous pouvez voter. Je termine le vote donc 30 votes en faveur 1 contre, un total de 31 votes.

14.1 Reconfiguration du Baccalauréat ès sciences multidisciplinaire

Président d'assemblée : On poursuit avec 14.1 Reconfiguration du baccalauréat ès sciences multidisciplinaire.

VRER : Merci monsieur le président. Alors je vous invite à consulter le rapport du Comité des programmes du 30 août 2016. Alors il s'agit de la reconfiguration du baccalauréat ès sciences multidisciplinaire. On peut aller à la page numéro 2 où on a le texte de la proposition qui se lit comme suit : que dans le cadre du programme de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de baccalauréat ès sciences multidisciplinaire. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Appuyé par M. LeBlanc. Questions ou commentaires?

VRER : Alors je vais expliquer un peu la reconfiguration en question. Essentiellement c'est une reconfiguration classique pour ce qui est des programmes multidisciplinaires. On parle bien sûr d'un programme de quatre ans 120 crédits où il y a 30 crédits de formation générale et 90 crédits de formation fondamentale. En ce qui concerne la formation fondamentale, je vous invite à aller à la page 10 du document où vous voyez comment ça se présente cette formation fondamentale. Je vous rappelle que dans les baccalauréats multidisciplinaires, il y a un tronc commun de cours auquel s'ajoutent trois mineures ou deux mineures et un certificat. Alors à la page 10 vous avez la structure de cette formation fondamentale de 90 crédits. Vous voyez que nos trois mineures de 24 crédits et le tronc commun dans ça il y a un cours de mathématiques le MATH1073 qui est obligatoire. On doit choisir un de deux cours de statistiques et finalement les autres cours ce sont des cours qui sont optionnels que l'étudiant devrait choisir en fonction des mineures qu'il a choisies pour s'assurer de rencontrer les préalables. Alors c'est ça, donc on a nos 30 crédits de formation générale pour rencontrer les OFG, les cours au choix on a cette structure de 90 crédits qui nous mène à 120 crédits. Je vous rappelle que pour les programmes multidisciplinaires au moins deux des trois mineures doivent être dans la Faculté des sciences dans ce cas-ci. La troisième peut être en sciences, mais dans une autre faculté incluant les certificats de la Faculté d'administration. Pour les gens qui veulent voir la structure que ça prend, on peut aller à la page 13 du document où vous voyez ce qu'on appelle le CPR-2 dans le jargon du CPR, c'est-à-dire la structure du programme actuel versus le programme tel qu'il est proposé. C'est un programme qui a une condition d'admission D évidemment. C'est ça, je vais limiter mon commentaire à ça pour cette restructuration du B.SC multi.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions ou commentaires? Donc vous êtes prêts à passer au vote. Vous pouvez y aller. Je termine le vote. 32 votes en faveur 1 contre, total de 33.

14.2 Projet de règlement 1.12, 8.11 et 10.7 – Encadrement des étudiantes et des étudiants en difficulté académique

Président d'assemblée : Et on poursuit avec 14.2.

VRER : Oui, merci monsieur le président. 14.2 Projet de règlement 1.12, 8.11 et 10.7 – Encadrement des étudiantes et des étudiants en difficulté académique. Je vous invite à aller à la page 21 du rapport où se trouve le texte de la proposition que je lis. Donc on est à la page 21 du rapport du Comité des programmes. Alors la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte la création des règlements universitaires et là il y a une longue liste des règlements qui touchent le 1.12, il y a plusieurs règlements 8.11 et aussi le règlement 10.7 et la modification des règlements et encore une fois, il y a une longue liste ici. Alors j'en fais la proposition et on va regarder ça plus en détail dans quelques minutes.

Président d'assemblée : Appuyé par Jean-François Thibault.

VRER : Alors les règlements 1.12 c'est essentiellement des définitions, on va les voir dans quelques minutes. Tout ce qui est 8.11 c'est le cœur de cette proposition qui est sur la table aujourd'hui, c'est les exigences de maintien dans un programme. Le 10.7 ça concerne la question du retour aux études. Alors le dossier que vous avez entre les mains maintenant est un dossier très important qui est assez complexe. Je ne peux pas vraiment le présenter en quelques minutes, je pense qu'il faut prendre le temps de passer à travers pratiquement chacun des règlements à tour de rôle. Je m'excuse, c'est un peu long, mais on doit le faire parce qu'il y a beaucoup de substance dans ce qu'on va voir dans les prochaines minutes. Alors avant qu'on plonge dans ça, je pense qu'il faut insister sur le cœur de ces modifications c'est de faire en sorte qu'on uniformise et aussi qu'on explicite tout ce qui concerne les processus qui sont en rapport avec les difficultés académiques. Il y a beaucoup de façons différentes de faire au sein des facultés, il y a beaucoup de façons de faire à l'université qui sont atypiques par rapport à ce que font d'autres universités alors ce n'est pas nécessairement au bénéfice de nos étudiantes et de nos étudiants, alors on veut faire une espèce de réflexion et un ménage dans tout ça. Alors les trois éléments centraux ici c'est l'idée de la probation, l'idée de la suspension et suivi de l'idée de l'exclusion. Alors ce sont les trois concepts qu'on va expliciter. Quand on parle de probation, on va parler de quelque chose qui dure deux sessions. Quand on va parler de suspension, on va parler d'une année donc trois sessions et quand on va parler d'exclusion, on va parler de deux années entières. Alors allons tout de suite aux règlements, alors vous avez ça aux pages 25, 26, 27 et suivantes. Vous avez dans la colonne de gauche les règlements actuels et dans la colonne de droite ce qui vous est proposé. Alors je vais passer, j'allais dire je vais passer rapidement, mais je pense que je vais arrêter souvent parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont très très importantes. On est à la page 25 du document dans la colonne de droite pour voir le règlement proposé. On a le 1.12.3 sur la probation. Alors le 1.12 c'est toutes des définitions qu'on retrouve là alors vous avez la définition de ce qu'est la probation. Alors essentiellement, c'est le statut de l'étudiante ou de l'étudiant qui ne satisfait pas aux exigences minimales de promotion, mais on peut aussi définir la probation comme étant la période de temps pendant laquelle l'étudiant est en probation. Alors le premier concept c'est le concept de probation. Entre vous et moi, c'est un peu un avertissement qu'on donne aux étudiantes aux étudiants pour leur dire que la performance académique elle est trop faible, il faut qu'on fasse quelque chose maintenant pour corriger la situation. C'est une probation. Si la situation ne s'améliore pas, on arrive au niveau de la suspension. Alors dans le 1.12.5 vous avez la

définition, encore une fois le terme peut prendre deux sens c'est-à-dire statut de la personne qui est suspendue de l'université selon le règlement 8.11.6 et la période pendant laquelle la personne est suspendue. Et si la performance de l'étudiante ou l'étudiant ne s'améliore toujours pas, on arrive à la dernière étape du processus qui est l'exclusion de l'université. Bien sûr, il peut y avoir des exclusions pour d'autres choses que des difficultés académiques. C'est pour ça ici que vous avez le 1.12.6.1 et le 1.12.6.2. Ce qui nous intéresse c'est le 1.12.6.1 exclusion pour rendement insuffisant parce que vous comprenez que par exemple dans un contexte de fraude, il pourrait y avoir exclusion d'un étudiant, mais c'est vraiment différent de ce dont on discute ici cette après-midi. Alors allons-y, on arrive à l'article 8.11, ça c'est l'article crucial à comprendre pour tout le monde autour de la table ici l'article 8.11 sur les exigences de maintien. Alors vous avez le 8.11.1 qui va tout simplement expliciter le fait que l'exigence c'est une moyenne cumulative de 2,0 sur une échelle de 4,3. Et tout de suite on va dire l'étudiante ou l'étudiant qui a une moyenne inférieure à l'exigence minimale de maintien ou à l'exigence particulière de maintien de son programme, doit rencontrer la ou le responsable de son programme afin de discuter de son cursus d'études et de sa capacité à réussir ses études. Alors c'est un point important, on a l'exigence minimale qui est à 2,0 sur une moyenne de 4,3, mais il y a aussi des exigences particulières. C'est ce qu'on a écrit en haut de la page 26, le Sénat peut adopter les exigences minimales de maintien à un programme donné. C'est ça, au 1^{er} cycle. Alors dérogation 8.11.3 c'est-à-dire qu'il y a quelques programmes qui ont une dérogation par rapport à ce règlement-ci et c'est une dérogation existante. Alors il n'y a pas vraiment de changement, c'est juste que c'est placé à un autre endroit, mais le JD est exclu de ça, le programme B.A. de deux ans est exclu ainsi que le programme combiné de cinq ans. Alors allons dans le cadre sujet, la probation en tant que telle. On est à la page 26 article 8.11.4. L'étudiante ou l'étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure aux exigences minimales de maintien ou aux exigences particulières après s'être inscrit à un temps à temps complet à au moins 21 crédits est automatiquement en probation. Alors vous voyez que la probation elle est automatique. Elle est générée par le registrariat à partir de 21 crédits si on ne rencontre pas les exigences. Alors ce qui va se passer lorsque la probation elle est générée c'est qu'il va y avoir une prise en charge de l'étudiant. Alors on dit un peu plus bas la probation est un avertissement indiquant à l'étudiante ou à l'étudiant qu'elle ou il pourrait être suspendu si sa moyenne cumulative ne s'améliore pas. L'autre paragraphe est également important, durant la probation, l'étudiante ou l'étudiant doit augmenter sa moyenne cumulative à au moins une exigence minimale de maintien ou à l'exigence particulière de son programme et là on voit par la suite les modalités de la probation. Alors la probation inclura normalement un programme d'encadrement et une réduction de charge de cours. L'étudiante ou l'étudiant en probation normalement va avoir une charge allégée, moins de crédits et il va y avoir de l'encadrement pour essayer de voir où sont les lacunes et lui apporter le soutien nécessaire. La durée de probation elle est de deux sessions alors la probation vous avez le 8.11.5.3, la probation s'étend sur les deux prochaines sessions d'automne ou d'hiver, ça veut dire que c'est automne-hiver, on ne parle pas ici de la session printemps-été dans le cycle de probation, on parle seulement des sessions d'automne et d'hiver. 8.11.5.4 on est en bas de la page 26 dans la colonne de droite, il ne peut y avoir qu'une seule probation durant les études de 1^{er} cycle d'une étudiante ou d'un étudiant. Alors c'est un concept qui existe une seule fois dans la carrière universitaire d'un étudiant. 8.11.5.5 suite aux calculs de la moyenne cumulative à la fin d'une session et après l'inscription a au plus 21 crédits, le registraire attribue automatiquement la probation à l'étudiante ou à l'étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure au standard et on spécifie aussi que le registraire communiquera cet état de fait à la doyenne ou au doyen de la faculté ou du campus et à l'étudiante ou à l'étudiant. Alors c'est la responsabilité du registrariat. On parle après ça de cours prescrits. Nonobstant le règlement 10.3, ça c'est le règlement sur les changements de cours, l'étudiante ou l'étudiant en probation ne peut s'inscrire elle-même ou lui-même à des cours. Vraiment on veut que ce soit fait au décanat, c'est le décanat qui va prescrire les cours selon les lacunes des étudiantes et des étudiants. Alors le registraire inscrira l'étudiante ou l'étudiant au cours prescrit par la doyenne ou par le doyen, ce n'est pas l'étudiant ou l'étudiante elle-même qui va choisir ses cours. 8.11.5.7 ça aussi c'est important, changement de programme durant la probation. Alors l'étudiante ou l'étudiant en probation peut changer de programme en vertu du 10.5. Dans un tel cas, la probation se poursuit dans l'autre programme, et ce, même si la performance elle est adéquate, elle est au-dessus de la norme minimale dans l'autre programme, l'étudiant est quand même en probation, ça veut dire qu'il a une charge allégée et un encadrement. Alors là on a terminé le processus de probation, on arrive à l'étape suivante, on est au 8.11.6 où on parle de suspension. Suspension pour moyenne cumulative insuffisante. Alors on dit, on est toujours dans la colonne de droite à la page 27, 8.11.6 l'étudiante ou l'étudiant qui à la fin de la probation et par la suite a une moyenne cumulative inférieure aux exigences minimales, ou encore aux exigences particulières, est suspendu de l'université pour un an, soit les sessions d'automne, d'hiver, printemps, été, on parle vraiment ici d'une période d'un an, 12 mois. Dans le cas de programmes contingentés qui n'admettent pas d'étudiantes ou d'étudiants à la session d'hiver, la suspension est prolongée à la session d'automne suivante. Alors vous avez par la suite les modalités. Alors le 8.11.7.1 la personne suspendue demeure admise à l'université, mais ne peut s'inscrire à aucun cours à temps complet ou à temps partiel. 8.11.7.2 à la fin de la suspension, la personne suspendue peut demander à la doyenne ou au doyen de la faculté ou du campus d'être réintégré à son programme ou on peut demander l'admission à un autre programme. Alors c'est ça, le 8.11.7.3 on dit que la suspension ne compte pas dans la durée des études selon le règlement 11 et on a aussi ce qui est très important le 8.11.7.4 transfert de crédits. C'est-à-dire que l'université accepte conformément au règlement 9 un transfert de crédits acquis dans un autre établissement agréé pendant la suspension. Alors on peut facilement imaginer qu'un étudiant ou une étudiante en suspension décide d'aller suivre des cours dans une autre université. Si la performance de ces cours-là est acceptable, il est possible de les faire transférer ici selon les paramètres qu'on a ici à l'Université de Moncton. 8.11.7.5 pour des raisons exceptionnelles autres qu'une moyenne inférieure aux exigences

minimales de maintien du programme, la doyenne ou le doyen responsable du programme peut accorder une suspension d'inscription à une étudiante ou un étudiant. Alors dans tel cas l'étudiant ou l'étudiante peut réintégrer son programme donc il n'y a pas une demande à faire au décanat dans ce cas-ci, c'est vraiment la personne est réinscrite. Alors ça, ça termine l'élément suspension ce qui nous amène à la troisième et dernière étape du processus qui est l'exclusion de l'université. On est à 8.11.8 alors l'étudiante ou l'étudiant suspendu est exclu de l'université et là vous avez trois scénarios possibles. Alors la doyenne ou le doyen de la faculté ou du campus n'accorde pas la réintégration du programme ou encore c'est surtout le B qui va être la situation typique. Après être réintégré du programme en vertu du règlement 8.11.7.2, elle ou il a une moyenne pondérée de moins de 2 sur une échelle de 4.3. Ça veut dire qu'encore une fois, l'étudiant ne parvient pas atteindre à ce seuil minimum alors à ce moment-là seulement il va être exclu de l'université ou le C bien sûr, elle ou il n'a pas respecté les conditions de réintégration. Alors vous avez les modalités qui suivent, on est au bas de la page 28 et au haut de la page 29. La personne exclue de l'université ne peut pas être admise à un programme et ne peut pas s'inscrire à un cours à l'université pendant deux ans. On parle de deux ans, 24 mois ici où la personne ne peut pas être inscrite à un programme et s'inscrire à des cours. La personne exclue depuis plus de deux ans peut faire un retour aux études selon le règlement 17 qu'on va voir dans quelques secondes, ou peut demander l'admission à un autre programme d'études. Alors ça va après l'exclusion vraiment l'étudiant peut revenir à son programme original ou faire une demande d'admission dans un autre programme. Pour ce qui est du règlement 10 sur la scolarité, il y a juste un petit détail qui change à 10.1.2 pour spécifier le fait que la charge normale elle est normalement réduite pour les étudiants qui sont en probation, on a vu ça il y a quelques minutes. On a le 10.7 sur le retour aux études alors il y a quelques modifications que vous voyez en caractère gras comme le 10.7.1 qui est l'étudiante ou l'étudiant qui a abandonné son programme ou qui a été exclu de l'université peut subséquemment soumettre une nouvelle demande d'admission au même programme. Alors ça résume l'idée de qu'est-ce qui vous est proposé ici. Je reconnais que c'est un peu lourd et indigeste après une longue rencontre, mais vraiment il faut comprendre la mécanique de ces trois phases dans un processus pour les gens qui ont des difficultés académiques, probation, suspension, exclusion. C'est tout à fait typique de ce qu'on voit dans plusieurs autres universités au Canada. Je n'ai pas mentionné, mais si vous avez lu le document afférant, on parle aussi du fait que dès la première session il va y avoir un encadrement plus serré qui va se faire des étudiants, on parle ici d'une intervention précoce qu'on veut vraiment établir dès la première session, mais on va quand même attendre à 21 crédits avant de mettre en branle le processus de probation, prendre en charge l'étudiant, la grande majorité vont sortir de la probation il n'y aura pas de problème sauf que quelques-uns malheureusement devront aller aux étapes deux et trois du processus. Alors je vais limiter mon commentaire à ça pour l'instant puis on peut peut-être discuter du texte.

Président d'assemblée : Questions ou commentaires? Micro 28.

Pelletier : Moi personnellement, je suis très satisfait du nouveau règlement, je pense que c'est une nette amélioration, mais j'ai une petite inquiétude puis je pense que ça mériterait d'en parler. Qu'est-ce que ça veut dire pour un étudiant international qui serait en état de probation, comment ça fonctionne pour les visas, est-ce qu'il est encore inscrit, est-ce qu'il perd encore sa cotisation à la FÉECUM, comment ça fonctionne?

VRER : Pour ce qui est de la probation l'étudiant est encore, la probation c'est essentiellement un avertissement. C'est tout simplement qu'il a une charge réduite et puis il y a de l'encadrement qui va lui être offert.

Pelletier : Pardon, je voulais dire la suspension.

VRER : Peut-être plus pour la suspension que la question est pertinente. Effectivement, il pourrait se retrouver des situations dans le cas de la suspension où ça pourrait faire en sorte que l'étudiant doit quitter le pays et là je me tourne vers le registraire pour qu'il puisse nous éclairer sur la question.

Registraire : Il faut dire que techniquement, la suspension ne met pas fin à l'admission à l'université, pardon, l'exclusion met fin à l'admission. Si vous regardez dans le règlement, je ne vous demanderai pas d'aller là, mais dans le règlement 4,3 à l'université on dit bien que dorénavant qu'à l'université l'admission est continue jusqu'à ce que quelque chose intervienne pour l'interrompre et dans ce cas-ci la suspension n'interrompt pas l'admission. Donc techniquement, pendant l'année où l'étudiant est en suspension, il est encore admis à l'Université de Moncton. Il pourrait obtenir une attestation d'admission aux fins d'un visa d'études par exemple, mais il ne serait plus inscrit à une charge et en n'étant pas inscrit à une charge, là il y a d'autres effets. Par exemple, être inscrit à une charge c'est un critère pour obtenir un permis de travail hors campus, pour le renouvellement de certaines bourses, il y a certains privilèges qu'il perdrait, mais selon moi, peu de chance qu'il soit expulsé du pays. L'exclusion toutefois met fin à son statut en tant qu'étudiant à l'Université de Moncton et là s'il n'a pas un statut étudiant ailleurs, ça peut mettre fin à son visa d'études à ce moment-là.

Pelletier : Merci. Est-ce qu'on connaît la formulation, le critère pour les visas et tout ça, est-ce qu'il faut être étudiant genre « in good standing ».

Registraire : Non. Les critères ne parlent pas nécessairement, ne qualifient pas votre statut au sein de l'université. Les ambassades agissent à partir d'une attestation d'admission des établissements.

Pelletier : Ok, merci beaucoup.

Président d'assemblée : Micro 17.

C. LeBlanc : Je me demandais au règlement 8.11.3 pour la dérogation, je vois qu'il y a certains programmes qui sont mentionnés. Je ne vois pas le B.SC Nutrition avec internat intégré. Avec la reconfiguration on avait monté la moyenne à 2.5 puis je ne le vois pas là.

VRER : Quand on parle ici de dérogation ce n'est pas vraiment au niveau de la moyenne, vous référez plutôt aux exigences particulières alors ça il n'y a pas de problème. S'il y a des exigences particulières, elles sont prévues comme dans le 8.11.2. C'est ça.

C. LeBlanc : Parfait, merci.

Président d'assemblée : Micro 21.

Dako : J'apprécie vraiment le document parce que le document donne un peu plus d'orientation et plus de suivi, les éléments sur lesquels les écoles ou les départements peuvent s'orienter. Par rapport à l'intervention de la collègue sénatrice LeBlanc, j'imagine que c'est l'exigence particulière du maintien qui s'ajoute ici lorsqu'il s'agit de ces détails-là donc je pense que ça, ça rentre dans ce contexte-là. Ma question vient, j'ai l'impression dans le document on a mis l'accent sur le programme d'études de l'étudiant et si l'étudiant ne satisfait pas, si ça arrive à la suspension il a une suspension d'un an. On ne donne pas quelque part une porte de sortie à l'étudiant de dire qu'il a la possibilité de s'inscrire à un autre programme, peut-être que ce programme-là n'est pas approprié pour lui. On ne lui donne pas l'opportunité de s'inscrire dans un autre programme. On le suit, si la suspension ne fonctionne pas, on va jusqu'à l'exclusion si ça ne s'améliore pas, dans la suspension il a un an où il ne peut pas s'inscrire, un an pour aller chercher l'expertise ailleurs pour revenir. J'ai l'impression qu'on veut vraiment l'aider, mais quelque part si on le met dehors et pendant un an, comment il peut améliorer s'il n'est pas à l'intérieur ou s'il n'a pas la possibilité de s'inscrire à un autre programme où il pourrait peut-être faire valoir ses capacités. Alors j'ai l'impression que ces petits détails-là manquent ici jusqu'à ce qu'on arrive à deux ans, il a deux ans avant de s'inscrire dans le même programme, à l'article 10.7.1 où on dit ce n'est que après ces deux ans qu'il peut s'inscrire dans le même programme. Encore une fois, il n'a que la possibilité de s'inscrire dans le programme dans lequel il n'avait pas la possibilité de performer. Alors j'ai l'impression qu'il manque un petit truc ici à moins que j'ai peut-être mal lu.

VRER : Peut-être pour répondre rapidement à votre question si on prend le 10.7.1, on dit « l'étudiante ou l'étudiant qui a abandonné son programme ou qui a été exclu de l'université peut subséquentement soumettre une nouvelle demande d'admission au même programme ». Maintenant, allons tout de suite au dernier paragraphe au bas de la page 28. La personne exclue depuis plus de deux ans peut faire un retour aux études selon le règlement 10.7 donc revenir à son propre programme, ça va, ou encore elle peut faire une demande d'admission à un autre programme. Alors vraiment toutes les ___ elle peut décider de revenir à son programme ou encore faire une demande à un autre programme.

Dako : Ça, c'est dans les deux ans.

VRER : Ça, c'est à la fin du processus effectivement, exclusion.

Dako : Mais dans le premier cas où il y a la suspension d'un an, on ne lui donne pas la possibilité de s'inscrire à un autre programme où il pourrait peut-être s'améliorer?

VRER : Pendant la suspension ou après? Si vous allez au 8.11.7.2 on dit « à la fin de la suspension la personne suspendue peut demander à la doyenne ou au doyen de la faculté ou du campus d'être réintégré à son programme ou peut demander l'admission à un autre programme ».

Dako : C'est ça que je n'avais pas peut-être vu. Merci.

Président d'assemblée : Micro 8.

Mbarga : Merci monsieur le président. J'avais à peu près les mêmes préoccupations que le sénateur Dako, je vais les exprimer d'une autre manière d'abord en appréciant le travail de clarté qui est fait avec ce document où les étapes sont vraiment très très clarifiées. Donc les questions que je pose sont des questions, disons de détail. D'abord à l'article 8.11.4 troisième paragraphe, il est dit « durant la probation, l'étudiante ou l'étudiant doit augmenter sa moyenne cumulative à au moins l'exigence minimale », etc., etc. Est-ce qu'on entend par moyenne cumulative la moyenne qu'il avait avant plus les travaux qu'il continue de faire ou on commence une autre étape au moment où la probation commence?

VRER : Non. La moyenne cumulative c'est vraiment la moyenne cumulative de l'ensemble.

Mbarga : Au début. Ok. Alors j'en viens à la préoccupation du sénateur Dako à 8.11.6, l'étudiant qui est suspendu il fait quoi entre-temps et quelles sont les raisons qui peuvent attester que maintenant, je suppose qu'on veut qu'il soit meilleur, quels sont les critères qui peuvent attester qu'il est meilleur maintenant pour réintégrer. Est-ce qu'on lui impose un certain nombre de choses à faire, est-ce qu'on lui demande un certain nombre de, il me semble que là on devrait peut-être décrire quelque chose qu'il doit faire pour qu'on sache qu'il a mis à profit sa suspension. Sinon bien on est suspendu puis on s'en va dormir en ville et puis on revient quelque temps après et puis on demande à continuer. On n'est pas meilleur donc qu'est-ce qu'on fait pendant la suspension et comment on le juge pour qu'il soit repris?

VRER : Alors essentiellement c'est une question qui va relever des doyens et des doyennes. Si on va à la page 28 colonne de droite en haut, le premier paragraphe nous dit « la doyenne ou le doyen de la faculté ou du campus peut sortir la réintégration ou l'admission de condition ». Alors il va voir le dossier qu'a fait l'étudiant pendant cette année-là et juger si selon l'attitude de l'étudiant si oui ou non il est approprié de le réintégrer dans son programme de formation. Maintenant on n'impose pas un programme à faire pendant la période de suspension et ça, c'est tout à fait classique de ce qu'on voit partout au Canada dans les statuts de suspension universitaire. C'est une période où on dit finalement à l'étudiant prends un peu de recul par rapport à tout ça parce que ça n'a pas bien été, t'es allé en probation, on t'as donné de l'encadrement, on a allégé ta charge, la situation est restée aussi faible ou même a dégénéré alors prends une pause d'un an, fais ce que tu veux et si après tu veux poursuivre, va voir ton doyen ou ta doyenne qui va regarder l'ensemble de ton dossier et décider si oui ou non tu devrais poursuivre dans ce programme ou encore dans un autre programme, mais il n'y a pas de prescription effectivement sur ce que doit faire l'étudiant pendant cette année de suspension.

Président d'assemblée : Micro 19.

Clarisse : Je pense que ce document-là présente beaucoup d'avantages dans le sens que ça ___ des situations qui sont très difficiles. Au départ j'étais un petit dubitatif en train de me dire un étudiant faible qui a moins de 2 de moyenne oui, il va être en probation, mais remonter sa moyenne s'il y arrive tant mieux, mais ensuite s'il n'y arrive pas il va être en suspension et ensuite revenir, il aura du mal à remonter sa moyenne cumulative. Et la réalité c'est qu'il ne faut pas oublier qu'il y a une exigence minimale pour être diplômé et s'il n'atteint pas cette moyenne minimale, il n'aura jamais son diplôme donc ça limite les problèmes pour la diplomation. Ça ___ la situation et ça donne l'occasion pendant une suspension, au besoin, à l'étudiant de retrouver ses repères, de gagner en maturité ou de gagner en efficacité donc ça c'est des bonnes choses d'après moi. Par contre, j'ai un petit commentaire, je trouvais un petit peu dommage que les professeurs, et ça je sais qu'il y a des côtés éthiques qui sont peut-être à voir, mais en tant que professeur un étudiant qui est en probation, moi ça me plairait d'être alerté, de voir comment je peux l'aider à passer sa probation. Donc je pense qu'il y a des mécanismes à voir et l'accord des étudiants devrait être important pour dire hé, je suis en probation, qu'est-ce que je peux faire en plus pour t'aider ici donc ça, c'est quelque chose au lieu de travailler en silo que ce soit les doyens ou les conseils académiques ou les directeurs de départements savent que tel étudiant, tout étudiant est en difficulté. Si on remontait l'information jusqu'aux professeurs des cours, on pourrait peut-être les aider en partie quoi. Donc ça, c'était un commentaire.

VRER : Le règlement tel que rédigé c'est que le registraire informe le décanat et l'étudiant, mais effectivement, le professeur ne fait pas partie de la liste des gens informés. Oui absolument, si telle est la volonté on pourrait certainement faire en sorte que les cours auquel est inscrit l'étudiant on vérifie les professeurs puis les gens sont informés de ça. Maintenant je voudrais quand même vérifier s'il n'y a pas des conséquences ici en termes des informations qui sont de caractère personnel. Il y a quand même un élément de vérification à faire ici.

Clarisse : C'est ça aussi que je me pose parce que côté éthique, tous les étudiants ne voudront pas déclarer leur situation en tant que telle. Ça dépend comment ils vivent leur échec, mais s'ils sont volontaires pour partager cette information, je pense que ça serait pour leur bénéfice là-dessus.

Registraire : Si je peux ajouter un complément d'information. Il y a définitivement une considération ici de distribution de renseignements personnels par rapport au statut de probation ou ça peut devenir un certain cas dangereux que le professeur par exemple ait un œil plus sévère à la correction d'un étudiant qui est reconnu comme étant en probation de cette nature-là, mais vous sachez qu'avec le consentement on peut le faire. Donc ma recommandation à cet effet-là c'est que c'est normal que le doyen et le vice-doyen soient au courant parce qu'ils auront un rôle à jouer et donc la divulgation est raisonnable parce qu'elle va directement en sens d'une responsabilité qui elle implique ce transfert d'information, mais jusqu'au niveau professoral il n'y a rien qui empêche qu'au niveau du décanat par exemple qu'on s'entende avec l'étudiant que l'étudiant signe une déclaration à l'effet qu'il veut que ses professeurs soient mis au courant, soient mis au courant de son état de probation et là on le fait avec un consentement éclairé et on est correct en droit. Ça serait préférable de le faire comme ça que de le réglementer, selon moi.

Président d'assemblée : Micro 15.

Richard : Juste un complément d'information par rapport au commentaire du sénateur Gervais. Par rapport à la suspension, comme M. Samson l'a mentionné, il n'y a pas nécessairement de spécificité par rapport à qu'est-ce qu'un étudiant, qu'est-ce qu'on recommande à un étudiant. Chaque cas c'est des cas d'espèce, mais lorsqu'on parle que le décanat a une certaine attribution dans tout ce processus-là au niveau que ça soit la suspension, la probation, etc., l'exclusion, c'est certain que ça revient vraiment, on utilise le terme doyen, mais ça va vraiment au vice-décanat; les vice-doyens vice-doyennes sont les responsables académiques. Donc toutes ces étapes-là, bien sûr, sont suivies de près et comme j'ai mentionné chaque cas c'est un cas d'espèce donc un étudiant pourrait être suspendu, mais il aurait vraiment l'intention de vouloir revenir à son programme d'études. C'est là qu'il peut vraiment avoir une discussion avec son vice-doyen vice-doyenne de sa faculté pour voir qu'est-ce qui serait possible durant la prochaine année pour essayer de remédier à la situation pour qu'il y ait une réintégration avec succès à son programme d'études initial. Mais au point de vue d'ajouter au règlement comme tel, je ne pense pas que c'est une bonne chose, mais c'est plutôt d'avoir la possibilité justement d'avoir cette discussion-là parce que chaque cas finalement est un cas d'espèce.

Président d'assemblée : Micro 28.

Pelletier : Par rapport à ce dernier commentaire, juste une question. Pour un étudiant qui serait suspendu, donc pendant la période d'un an puis il aurait l'intention de revenir dans son programme et qu'il voudrait faire quelque chose de productif avec cette année-là, est-ce qu'il y aurait moyen pour l'étudiant avec ce règlement-ci de s'inscrire à temps partiel ou de suivre des cours avec l'éducation permanente ou un truc du genre ou est-ce qu'il faudrait qu'il suive des cours avec University of Athabaska. C'est ma question.

VRER : Si vous allez au 8.11.7.1 à la page 27, statut de l'étudiante ou de l'étudiant suspendu, on dit explicitement que la personne suspendue demeure à l'université, mais ne peut s'inscrire à aucun cours à temps complet ou à temps partiel alors la réponse est non. C'est un client pour University of Athabaska.

Pelletier : Merci.

VRER : Parce comme on l'a mentionné tout à l'heure, il peut y avoir une reconnaissance des crédits qui sont suivis ailleurs effectivement.

Registraire : Juste pour rajouter un complément monsieur le président. En développant cette procédure-ci, on a beaucoup parlé à nos collègues des autres universités pour savoir comment eux géraient ça, qu'est-ce qui arrivait à des étudiants dans des circonstances comme celles-là et pas tous les étudiants vous savez vont faire des études ailleurs. D'autres vont prendre un temps de réflexion, certains vont aller travailler et par le travail ils se rendent compte peut-être du véritable bénéfice des études parce qu'ils ne veulent pas continuer à faire ce travail-là pour le reste de leur vie, mais toutes sortes de choses d'expériences personnelles. Des gens vont mettre des choses en ordre dans leurs vies, toutes sortes de choses se passent. Généralement parlant, les universités ne sont pas très sévères dans la réintégration en autant que l'étudiante ou l'étudiant se pointe avec une volonté sincère de vouloir essayer encore une autre fois, on a tendance à donner la chance ___ et j'aurais tendance à croire que ça serait probablement le cas ici aussi. Dans certaines universités on nous dit que le taux de retour est quand même relativement intéressant, c'est-à-dire que dans certaines universités, il peut y avoir jusqu'à 70 % des étudiants suspendus qui font vraiment une demande de réintégration. Certaines universités ont un taux beaucoup plus faible, mais ça dépend véritablement jusqu'à quel point l'université considère que la suspension c'est une invitation à s'en aller ou tout simplement une pause pour revenir. Une note philosophie c'est que c'est une pause pour revenir donc il pourrait y avoir quand même un bon nombre d'étudiants qui reviennent, mais il n'est pas dit qu'ils doivent nécessairement faire des études.

Président d'assemblée : Micro 35.

Bourque : Trois questions. D'abord à quel moment on va suspendre l'étudiante ou l'étudiant?

VRER : L'étudiant est suspendu si sa moyenne générale est inférieure au...

Bourque : Est-ce que ça va être au mois de décembre ou au mois d'avril admettons.

VRER : Ça va dépendre, faut voir au cas par cas encore une fois.

Bourque : Quelle est l'implication pour les prêts étudiants-étudiantes.

Registraire : L'étudiant qui est suspendu n'aurait pas d'aide financière parce qu'il n'aurait pas de droits de scolarité à payer.

Bourque : Donc devra-t-il commencer à payer son prêt.

Registraire : C'est une bonne question et techniquement, oui, j'aurais tendance à croire que oui parce qu'il n'est pas à temps complet aux études à ce moment-là. Ça pourrait amener ça, oui.

VRER : À moins qu'il s'inscrive en quelque part d'autre.

Registraire : Tout à fait oui, ce qui est dans son recours évidemment.

Bourque : Alors le troisième point, ça va être vu comme une année perdue pour l'étudiant. Pour eux quatre ans c'est long et ils ont hâte d'obtenir leur diplôme, etc., et puis ça va être vu comme une année perdue et je me demande quel recours ils pourraient avoir, c'est-à-dire pourraient présenter un grief ou peut-être une plainte à la Commission des droits de l'homme comme quoi que... J'essaie juste de voir comment bétonné on est ici quand on impose une suspension comme celle-là. Je ne suis pas contre, j'essaie juste de voir dans l'implantation de ces mesures-là, et moi j'anticipe toutes sortes de problèmes et ce qui me dérange un peu le plus dans tout ça, c'est que là ça revient encore à mon bureau, j'en ai déjà assez la liste des griefs puis des demandes. Il me semble que là on est en train d'en mettre un autre, alors je ne sais pas, je comprends indirectement on essaie de bon, de faire traîner des dossiers qui sont faibles et puis on essaie toutes sortes de mesures. En tout cas, c'est un petit peu l'esprit. Aussi, ce que moi j'aurais préféré, j'en prends connaissance immédiatement, ça me semble d'un changement assez important dans notre approche, j'aurais voulu au moins avoir une consultation avec mon conseil, avec les écoles voir comment eux voient ça, quel type de problème ça va nous causer avant de passer dans cinq minutes puis dire on accepte ou n'accepte pas. Compte tenu, il y en a plusieurs des éléments, ça touche plusieurs volets. Je ne remets pas en cause le travail qui a été fait, tout simplement j'essaie juste de voir dans la pratique comment je vais implanter ces mesures-là, comment ça va être reçu. On dit c'est bel et bien des étudiants-étudiantes en difficulté académique. Alors je vous laisse répondre à la question un petit peu indirectement. Ma question était bon c'est une année perdue, moi si je perds un an bien je sais où je vais aller, je vais aller tout de suite à la Commission des droits de la personne en disant bon bien écoute je pense que j'ai été lésé dans mes droits ou quelque chose comme ça.

VRER : Peut-être que le commentaire du doyen est teinté de ce qu'il vit présentement sur d'autres dossiers, mais je dois dire que le concept de suspension n'est pas du tout une aberration, c'est la norme partout au Canada, c'est ici que nous sommes une exception à la norme, vous qualifiez l'année perdue. Comme l'a mentionné le registraire, ce n'est pas comme ça que c'est perçu par ailleurs, beaucoup d'étudiants vont bénéficier de cette année-là pour parfois tout simplement gagner un peu de maturité ou avoir de recul, régler des problèmes dans leurs vies personnelles, toutes sortes de choses qui vont faire en sorte qu'ils vont revenir avec une meilleure attitude et très bien réussir. Finalement, l'esprit derrière de tout ça c'est justement d'éviter de rester traîner des dossiers pendant des années, des étudiants qui vont sauter d'une faculté à l'autre puis finalement jamais vraiment bien réussir. Alors on ressert l'encadrement et puis je pense qu'ultimement c'est nos étudiants et nos étudiantes qui gagnent à cet exercice-là.

Président d'assemblée : Micro 21.

Dako : Oui, par rapport au règlement 8.11.7.1 qui est au bas de la page 27, c'est vrai que les gens ils trouvent le même règlement comme vous dites partout, mais j'estime qu'ici il me semble que c'est un peu dur lorsqu'on dit « la personne suspendue demeure admise à l'université, mais ne peut s'inscrire à aucun cours à temps complet ou à temps partiel ». Il me semble que dans nos règlements, je n'ai pas l'article devant moi, mais lorsque quelqu'un a une moyenne insuffisante, soit il sort de son programme, mais il peut s'inscrire à l'éducation permanente pour augmenter sa moyenne. S'il veut, il peut revenir s'inscrire à son ancien programme ou aller ailleurs. J'ai comme l'impression que je n'ai pas cet article-là devant moi, mais il me semble que cet aspect-là manque ici. On dit clairement que la personne ne peut s'inscrire même à temps partiel ne serait-ce que s'améliorer avant de revenir à son programme un an après.

VRER : Non, mais je crois que votre commentaire reflète une confusion entre la probation et la suspension. Ce que vous dites c'est vrai dans l'étape de la probation, mais lorsque la probation a été faite, les efforts ont été faits et la situation ne s'est pas améliorée, c'est là qu'on ajoute cette étape de suspension. S'il y a la suspension on dit que l'étudiant peut continuer à suivre des cours, essentiellement la suspension devient une probation. Donc on perd l'esprit même de ce règlement ici. Parce que lors de la probation, il y a effectivement des cours que l'étudiant va pouvoir suivre. Ils sont prescrits, c'est vrai que ça doit être fait avec la faculté pour s'assurer qu'il suit les cours qui sont appropriés compte tenu de ces lacunes, alors ça va se faire dans le cas de la probation ça cette possibilité de continuer à suivre des cours et de continuer à s'améliorer pour corriger ces lacunes, mais lorsque cet exercice a été fait et qu'il n'y a rien qui s'est amélioré, c'est là qu'on arrive à une nouvelle étape.

Dako : Peut-être que je ne perçois pas une qualité ici, mais le problème dont je parlais c'est que l'étudiant sort complètement du programme. L'étudiant n'est plus dans le programme, cependant l'étudiant a la possibilité d'aller à l'éducation permanente pour monter sa moyenne et peut, s'il veut, appliquer dans le même programme pour voir s'il peut continuer. Ça existe à l'Université de Moncton, mais cet article-là je ne l'ai pas devant moi.

Registraire : Pour clarifier quelque chose, ce dont on parle c'est la procédure actuelle. La procédure actuelle, c'est le cas où l'étudiant n'a pas le rendement dans son programme, il est exclu de son programme donc l'étudiant devient à ce moment-là, moi je le qualifie d'un fantôme, c'est-à-dire qu'il n'a plus de programmes d'études, mais il est encore à l'université et son statut est incertain. Cet étudiant-là doit essayer de se trouver

un autre programme d'études à l'Université de Moncton qui voudra le prendre et donc ça veut dire que quelqu'un d'autre doit prendre un étudiant qui est identifié comme étant un étudiant à problème, c'est difficile, on ne réussit pas toujours, certains oui vont à l'éducation permanente et prennent des cours du programme dont ils ont été exclus et ça, ça affecte beaucoup les facultés parce que finalement l'exclusion ne veut plus rien dire et ça devient un problème sérieux. Ou il y a aussi beaucoup de va-et-vient, moi j'appelle ça le ping-pong chez nous entre certains programmes et le programme où l'étudiant veut véritablement étudier. Il n'a pas réussi dans son programme d'origine, on l'exclue, il va dans un deuxième programme, mais il n'a aucune intention de faire les cours ou de réussir ce programme-là, il veut revenir dans le programme d'origine. Il va dans un deuxième programme faire des cours pour se mettre à niveau et repostule le premier programme. Il revient, il faillit un niveau, il sort, il va dans un autre programme. Il y a des étudiants qui nous arrivent en attestation d'études qui ont fait ça pendant 6 ans, 7 ans de temps, qui ont passé à travers quatre probations, sept reprises du même cours et qui arrivent à la fin et qui ont accumulé d'une drôle de façon des crédits, non pas la moyenne ils l'auront jamais et ces étudiants-là on fait sept ans d'études, ont une grosse dette, n'auront jamais de diplôme pour la rembourser et on voulait se sortir de cette situation-là, de ce ___ à laquelle on se met et on met l'étudiant aussi en même temps. Alors cette notion d'exclusion de programme et vous êtes nulle part et vous devez vous trouver un autre programme, souvent les étudiants se retrouvaient par exemple dans un baccalauréat multi qu'ils utilisaient comme un programme de transition et on ne voulait pas que le bacc multi soit ça entre autres. On a voulu arrêter cette situation-là. D'une part ce que ça fait dorénavant c'est que l'étudiant n'est plus exclu de son programme. Il demeure dans son programme et il fait sa probation là et s'il est sérieux de vouloir diplômer dans cette discipline-là il reste, il fait les cours, il réussit. Si toutefois il doit être réorienté, il a le droit de changer de programme n'importe quand, aller dans un autre programme d'études à l'université, demander l'admission et passer à autre chose. Ça nous donne un mécanisme beaucoup plus clair à ce niveau-là, mais cette notion-là de sortir d'être exclu et de faire des cours à temps partiel dans une discipline d'où on a été exclu, c'était une des choses qu'on voulait spécifiquement proscrire du règlement.

Président d'assemblée : Micro 28.

Pelletier : En tant que représentant étudiant, j'aimerais juste répondre à la crainte du sénateur Paul-Émile Bourque par rapport aux questions des droits de la personne. Ayant moi-même vécu une exclusion du programme dans une autre université en fait, je pense que le règlement actuel tel que proposé aurait tendance à réduire ce type d'incident parce que moi j'ai l'impression qu'on attrape les cas de difficulté académique un peu plus tôt puis qu'on encadrerait mieux l'étudiant et je crois que c'est laissé à la discrétion des doyens, mais j'ai l'impression que l'intention c'est de diriger les étudiants vers les services d'appui à la réussite et tout ce genre de truc-là. Selon moi, tant que la procédure est suivie, je crois que les étudiants sont très bien protégés par ce nouveau règlement-là.

Président d'assemblée : Micro 20.

Roy : C'est un travail qui est difficile à critiquer parce qu'on sent qu'il est animé par de nobles intentions. J'ai aussi des appréhensions, j'ai un peu l'impression qu'on part avec la prémisse que si on est devant un cas d'insuffisance d'échecs, c'est parce que l'étudiant n'a pas suffisamment travaillé. Il y a des cas où ce n'est pas du tout ça et au contraire, on serait face à des étudiants qui ont besoin de travailler davantage, qui ont besoin de faire du rattrapage et c'est un peu là que la période de suspension m'apparaît une période un peu perdue parce qu'il n'y a pas d'encadrement dans cette période-là. On dit tout simplement va réfléchir puis revient et c'est là que je pense, pour moi en tous les cas, c'est un peu là l'objectif de cette troisième situation, je ne suis pas certain de bien comprendre l'objectif. Il me semble qu'avec la probation et l'exclusion, la situation serait plus claire à mes yeux. Merci.

Président d'assemblée : Micro 8.

Mbarga : Est-ce qu'une simulation, une évaluation, disons une petite étude a été faite pour mesurer l'étendue du problème chez nous et peut-être catégoriser le type d'étudiant qui se sent aux prises avec ce type de situation parce qu'on a posé la question de l'étudiant international, je vois bien un étudiant international qui a programmé ses quatre années, s'il est suspendu un an ça pose un problème sérieux d'orientation et de réorientation. Donc j'aimerais savoir quelle est l'étendue du problème chez nous, notamment de la suspension. Combien d'étudiants auraient pu peut-être cette année être suspendus si on avait appliqué ce règlement.

VRER : Je passe la parole au registraire.

Registraire : Les questions intéressantes, c'est celles-là qu'on me transfère généralement. En fait, le compte est difficile à faire. Il est difficile à faire parce qu'on ne sait pas exactement en vertu de ce règlement ici combien de gens sont ciblés parce que toute la pratique est différente d'un bout à l'autre. Une des choses qu'il faut comprendre c'est que ce règlement ici a en parallèle aussi tout un échafaudage de services auprès des services aux étudiants qui ne sont pas nécessairement livrés de la même façon présentement. Il est prévu, par exemple, ce n'est pas écrit dans le règlement, mais c'est prévu à côté, que dès que l'étudiante ou l'étudiant aura un rendement inférieur à 2,0 dans une première session d'études, qu'il va y avoir une alerte académique qui va aller au service aux étudiants et qu'il y aura une intervention précoce auprès de l'étudiant

sous forme d'un programme et là ça peut faire partie aussi d'un processus de dépistage de problèmes et de choses de cette nature-là qui va permettre à l'étudiant peut-être de pouvoir se resaisir. Le règlement actuel en fin de compte nous dirait tout de suite qu'on peut exclure un étudiant dès la première session. Ce règlement ici donne un an à l'étudiant avant d'embarquer en tant que tel, mais il y a une alerte académique et un encadrement pour l'aider avant. Ensuite une probation dans son programme, on le pousse nulle part et par le temps qu'un étudiant arriverait en suspension, il aurait fait deux ans à l'université au minimum il aurait toujours pas 2,0 de moyenne et comprenez que 2,0 de moyenne ce n'est pas une très forte moyenne quand même. La suspension pour l'étudiant international qui aurait programmé sur quatre ans ou cinq ans, ce que ça veut dire, ça peut vouloir dire cinq ans plutôt que quatre, c'est vrai, pour un étudiant canadien comme international, mais l'université ici a aussi une responsabilité solennelle de voir à ce que les étudiants et les étudiantes réussissent véritablement les cours, obtiennent le rendement et ce que l'on constate chez nous, c'est qu'il y a quand même bon nombre d'étudiants qui en fin de compte traînent à travers le système, qui traînent pendant longtemps à travers le système. Nous sommes peut-être des fois un peu trop sévères au début et trop laxés à la fin et on veut essayer de rééquilibrer un peu. Donner un peu plus de chance au coureur au début, mais donner un cadre plus strict aux gens qui avec le temps sont censés être capable de s'être redressés, d'avoir ramené leur rendement et leur capacité, mais nous avons une responsabilité solennelle, nous ne pouvons pas diplômer un étudiant parce qu'il a prévu de faire ses études en quatre ans, il faut quand même réussir les cours et arriver en tant que tel. Dernier petit commentaire si vous me le permettez, c'est sur le doyen Bourque me parlait de sa charge de travail qui est lourde, je comprends il y a beaucoup de choses que le règlement amène sur le pupitre des doyens, vous remarquerez que dans ce règlement ici il y a des choses qui sont sur votre pupitre qui finissent sur le mien dorénavant, c'est-à-dire que la décision dorénavant d'exclusion et de probation qui est une charge importante pour les décanats, dorénavant c'est un automatisme géré par le registrariat. Alors notre conception en fait c'était qu'en fait ce règlement ici allait alléger la charge des facultés et les vice-doyens et les vice-doyennes autour de la table de la RVD étaient d'accord que ça allait être en bout de ligne un allègement.

VRER : Et si vous me le permettez monsieur le président d'ajouter un élément d'information pour répondre à la question, je vous invite d'aller à la page 25 au règlement 8.11.1, mais le règlement actuel. 8.11.1 le règlement actuel dans la colonne de gauche à la page 25. On peut y lire qu'une moyenne cumulative inférieure à 1 après l'inscription a au moins 12 crédits de cours entraîne l'exclusion. Vous voyez comme c'est sévère, après seulement 12 crédits l'étudiant est exclu du programme alors nous on trouve ça excessif comme approche et on veut s'assurer que durant leur première session il y a une intervention précoce qui est faite et si la situation continue à dégénérer, après 21 crédits, là on va entreprendre un processus qui est plus formel. Alors contrairement peut-être aux apparences qu'on a projetées, il s'agit d'un règlement qui est beaucoup plus, je dirais, humain parce qu'après 12 crédits impliquer une décision comme une expulsion c'est vraiment, wow, c'est très très très sévère, Dieu sait tout ce qui peut se passer quand il arrive, met les pieds à l'université au tout début de sa carrière d'étudiant, il peut y avoir tout simplement une question d'adaptation et une sanction qui est définitive qui est posée à un stade si précoce de la formation, on veut éviter ça.

Président d'assemblée : Micro 35.

Bourque : Admettons que ça passe et que là maintenant c'est instauré dans le règlement, je veux savoir à quel moment devra-t-on commencer à regarder les dossiers, identifier les cas en difficulté et est-ce que le règlement va s'appliquer admettons à quelqu'un qui est en 3^e année présentement et qui est en difficulté, est-ce que là je devrai suspendre cette personne-là ou est-ce que le règlement, parce qu'on le met en œuvre admettons au mois de septembre, est-ce que ça sera juste pour les nouvelles inscriptions ou est-ce que les étudiants dans le système présentement seront sujets à ce règlement?

VRER : Ma réponse à ça serait de dire qu'à partir du moment où le Sénat adopte le règlement, il devient actif pour l'ensemble des étudiants de l'université en septembre. Non non, pas rétroactif, mais par contre il s'applique à l'ensemble des étudiants.

Registraire : Les règlements n'ont pas de portée rétroactive, ça veut dire que c'est l'étudiant qui est un nouvel étudiant en septembre prochain qui sera sujet au règlement. L'étudiant qui est déjà là en 3^e année a le droit d'invoquer le règlement au répertoire au moment où il s'est inscrit une première fois donc on ne peut pas faire d'application rétroactive des règles dans ce cas-ci.

Secrétaire générale : Alors juste pour faire du pouce, le règlement entrera en vigueur, s'il passe, ça sera lors de la prochaine publication du répertoire qui est prévue à la fin juin. Habituellement dès le 1^{er} juillet le nouveau répertoire ça fait on parle de juillet 2017.

Président d'assemblée : N'ayant plus personne demandant la parole, je prends pour acquis que vous êtes prêts à passer au vote. Vous pouvez y aller. Je termine le vote donc 29 votes en faveur, 4 contre.

14.3 Abolition de certificats à la FSSSC

Président d'assemblée : On poursuit avec le point 14.4.

VRER : Merci monsieur le président. Abolition de certificats à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires alors je vous invite à aller à la page 30 du rapport. Alors la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte l'abolition du certificat en santé mentale et en soins infirmiers psychiatriques et du certificat en soins infirmiers critiques. Il n'y a pas de fermeture de parenthèse ici.

Président d'assemblée : Appuyé par M. Bourque.

VRER : Alors essentiellement, si on considère le certificat en santé mentale et en soins infirmiers psychiatriques, c'est une formation spécialisée qui avait été développée à la demande de partenaires cliniques à l'époque et puis il n'y a plus vraiment d'intérêt pour ce certificat-là d'où la proposition de cette après-midi et en ce qui concerne le certificat en soins infirmiers critiques, je crois comprendre que cette formation-là elle est maintenant offerte par les régies de santé à leurs employés donc il y a plus le besoin pour que l'université offre ce genre de formation. Donc ce sont les raisons pour lesquelles on propose l'abolition de ces deux certificats.

Président d'assemblée : Micro 14.

Thibault : Merci monsieur le président. Une petite question, dans la mesure où on vient de créer une chaire de recherche en santé mentale, est-ce qu'il y a des projets de nouveaux programmes qui remplaceraient celui-ci ou ceux-ci ou est-ce qu'il y a même des idées d'éventuellement créer des nouveaux programmes, que ce soit des certificats, des mineures ou d'autres types de programmes?

VRER : C'est une chaire de recherche en santé mentale des enfants et des jeunes, il n'y a pas de programme d'études qui est associé à la création de la chaire, par contre il y a des intérêts de la part de la Faculté des sciences de l'éducation en ce qui concerne la thématique de la jeune enfance. Le titulaire il est issu de cette faculté-là alors on travaille à développer quelque chose dans cette orientation-là, mais ce n'est pas formel, ce n'est pas strictement attaché à la chaire.

Président d'assemblée : Micro 35.

Bourque : Pour répondre à la question, il faut lire à la page 32 les raisons. Alors le certificat en santé mentale, ce certificat était offert dans le cadre d'une formation spécialisée à la demande des partenaires cliniques de l'école. Suite à quelques cohortes qui ont été complétées, il n'existait plus de demande alors ça avait été créé un petit peu pour une demande de pointe qui n'existe plus aujourd'hui. Dans le deuxième cas, certificat en soins critiques, ce certificat était offert dans le cadre d'une formation spécifique en soins critiques à la demande des partenaires cliniques de l'école, mais ce certificat est maintenant offert par la province par le biais des régies de santé. Alors on n'aurait pu de clientèle vraiment captive pour ces deux certificats, mais je comprends bien, ça l'air un peu contradictoire notre affaire, mais la raison spécifique je pense que les gens qui sont en sciences infirmières pourront corroborer les propos. Alors pour moi, voilà la réponse à votre question.

Président d'assemblée : S'il n'y a pas d'autres questions, on peut passer au vote. Vous pouvez y aller. Je termine le vote donc 32 votes en faveur, 1 vote contre.

14.4 Autoportance de la Mineure en physique

Président d'assemblée : Ce qui nous amène au point 14.4.

VRER : Merci monsieur le président, 14.4 l'autoportance de la mineure en physique alors allons à la page 39 du document où on va voir le texte de la proposition que je lis : que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la mineure en physique. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Appuyé par M. LeBlanc.

VRER : Alors ici c'est une proposition qui réfère à ce fameux concept d'autoportance des mineures alors essentiellement tout ce que ça dit c'est qu'une mineure doit être autoportante, c'est-à-dire que les cours qui constituent la mineure doivent être suffisants pour compléter la mineure. On veut éviter des situations dans lesquelles on a des cours dans une mineure qui exigent des préalables qui ne sont pas comptabilisés dans les mineures ce qui fait que l'étudiant doit faire beaucoup plus que les 24 crédits pour compléter la mineure. Alors ça, c'est le concept d'autoportance de mineure. Ceci étant dit, on a accepté de tolérer jusqu'à 6 crédits exigés donc on tolère le fait que certaines mineures puissent ne pas être autoportantes donc certaines mineures peuvent exiger jusqu'à un maximum de 6 crédits de cours à l'extérieur de la mineure pour compléter la mineure. Ici on parle de la physique alors vous savez très bien que la physique c'est une discipline qui est solidement basée sur les mathématiques alors le problème qu'on a c'est que la mineure telle qu'elle est actuellement, elle n'est pas autoportante. L'étudiant qui veut compléter sa mineure en physique doit suivre beaucoup de cours de mathématiques pour pouvoir faire sa mineure en physique alors on a demandé à la faculté de revoir la mineure et puis je vous invite à aller à la page 46 du document, vous voyez justement le CPR-2, la différence entre le programme actuel et le programme modifié et puis comme ça sur notre table aujourd'hui, il y a une proposition qui fait en sorte que la mineure de physique devient autoportante. Essentiellement ce qu'ils ont fait c'est qu'ils se sont assurés que tous les cours optionnels dans la mineure de

physique renvoient à quelques préalables, de mettre seulement deux préalables de mathématiques si ma mémoire est bonne. Alors ça permet donc aux étudiants de pouvoir compléter cette mineure avec une relative autoportance à moins 6 crédits. Je vais limiter mon commentaire à ceci.

Président d'assemblée : Questions ou commentaires? Micro 21.

Dako : Juste pour mieux comprendre, ça veut dire que les cours préalables sont considérés dans les 24 crédits?

VRER : Quand une mineure elle est entièrement autoportante, il faut vraiment que les cours préalables soient inclus dans la mineure elle-même.

Dako : Ok.

VRER : Ce qui n'est pas tout à fait le cas ici puisqu'on a besoin d'un minimum de 6 crédits de mathématiques à l'extérieur de la mineure pour pouvoir la compléter; 6 crédits on est à la limite de l'acceptabilité de l'autoportance.

Président d'assemblée : N'ayant pas d'autres personnes qui ont demandé la parole, on peut passer au vote. Allez-y. Je termine le vote donc 34 en faveur, personne contre. Adopté.

14.5 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : 14.5 un point pour information.

VRER : Alors essentiellement, pour les curieux et les curieuses on peut aller à la page 51 du rapport donc dernière page du document où vous avez à titre d'information quelques autres résolutions qui vous sont transmises qui ont été adoptées par le Comité des programmes. Ça concerne essentiellement des changements des préalables de cours ou des modifications à certains cours ainsi que quelques modifications dans les cours obligatoires pour les programmes en travail social. Alors à titre d'information.

15. Calendrier des réunions du Sénat académique

Président d'assemblée : Merci. Donc ça nous amène au point 15 Calendrier des réunions du Sénat académique. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. J'aimerais apporter le bureau de direction du Sénat souhaiterait apporter une modification au calendrier des réunions du Sénat académique plus particulièrement de changer la date du 12 mai au 5 mai pardon pour la réunion du mois de mai et ceci en raison du fait que la semaine du 12, c'est l'assemblée générale de l'Agence universitaire de la francophonie où je siége au conseil d'administration et je dois participer aux délibérations de l'AUF à ce moment-là. Donc on a suffisamment de temps pour aménager le calendrier donc j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Proposé. M. Roy qui appuie. Donc on passe au vote. Vous pouvez y aller. Je termine le vote donc 34 personnes en faveur, personne contre. C'est adopté.

16. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Ce qui nous amène au point 16 pour information le rapport du recteur et vice-chancelier.

Recteur et vice-chancelier : Je serai très rapide étant donné l'énergie que je sens dans la salle à ce moment ici. Donc ce que j'aimerais faire tout simplement c'est vous vous rappelez la dernière fois que j'ai parlé au Sénat académique, il y a eu beaucoup de changements depuis le mois de mai et aujourd'hui, mais à ce moment-là, j'avais fait une présentation dans le contexte du renouvellement de mon mandat et j'avais parlé de certains points particuliers. Certains de ces points ont été repris ce matin dans le rapport du vice-recteur notamment que j'avais parlé beaucoup d'infrastructure au mois de mai. On a une première annonce qui est le Centre de médecine de précision du Nouveau-Brunswick qui est une très bonne annonce pour l'Université de Moncton. Aussi à ce moment-là, on avait parlé de possibilité d'aller en levée de fonds et au Conseil des gouverneurs du mois de juin, le Conseil des gouverneurs a adopté une proposition pour que l'université se lance une campagne majeure de levée de fonds donc vous allez bientôt en entendre parler. Aussi, on avait au Conseil des gouverneurs du mois de juin, on avait aussi parlé d'une réorganisation des services aux étudiants, chose qui a été faite et qui est en marche et aussi peut-être dans une autre perspective, pour ceux et celles que c'est la première fois que vous écoutez le rapport du recteur, je fais souvent une petite analyse politique de ce qui se passe parce que c'est extrêmement important de savoir où on se situe comme université dans ce contexte-là. C'est très très rapide. Il y a eu un changement de ministre au printemps, c'est maintenant le Ministre Arsenault qui a déjà été Ministre des affaires postsecondaires donc c'est un atout. Deuxièmement, tout ce qu'on discutait l'an passé vous vous rappelez on voulait changer la formule de financement, on voulait

un comité avec les indicateurs, on voulait un comité sur d'autres choses, mais là on en parle pu. Le ministère semble uniquement préoccupé par un dossier présentement c'est la bourse, la bourse de nos étudiants qui proviennent de familles avec un revenu inférieur à 60 000 \$, il y a beaucoup de discussions à savoir comment on va apporter des changements pour rendre cette bourse plus accessible. C'est basé sur le modèle de l'Ontario sauf qu'en Ontario c'est graduel tandis que c'est un précipice. De 60 000 \$ de zéro, c'est pas aussi juste que ça l'air lorsque ça été annoncé donc on travaille là-dessus. C'est clair qu'on va dans ce nouveau contexte l'été, c'est un temps mort politiquement en termes d'engagements, c'est la saison des BBQ donc ce n'est pas la saison où on fait des revendications, mais chose est claire qu'on va s'engager avec le nouveau ministre pour effectivement commencer déjà à préparer le prochain budget provincial à savoir quel devraient être les ressources accordées aux universités. C'est extrêmement important de se rappeler que les universités publiques du Nouveau-Brunswick, on n'a pas beaucoup d'amis, on n'a pas beaucoup d'alliés donc c'est extrêmement important que nous on fasse notre propre promotion parce que très souvent l'impact de l'université ce n'est pas toujours compris. On va sortir bientôt n'est-ce pas Pierre-Marcel, une étude d'impact économique de l'Université de Moncton dans ses trois campus pour démontrer effectivement quel est l'impact de l'université. Et finalement, j'aimerais souligner que la semaine passée on a eu ici une conférence internationale, les secrétaires généraux de la francophonie et ça été organisé par Mme Castonguay et ça connu un succès extraordinaire, on avait une douzaine de pays, peut-être un peu plus de l'Afrique, du Maghreb, de l'Europe et bien sûr les provinces, le Québec en particulier. Donc ce qui est intéressant c'est de voir comment au Canada on se situe en termes de notre fonctionnement et c'est clair que nous en termes de gouvernance, on a des bonnes pratiques de gouvernance toujours assujetties à amélioration, mais on a quand même de très bonnes pratiques. Aussi aujourd'hui c'est toujours, pour moi c'est la rentrée scolaire, on commence aujourd'hui. Ça a déjà commencé, mais le premier Sénat c'est comme le lancer officiel de la rentrée scolaire donc chaque année c'est rempli d'activités comme l'a démontré le vice-recteur. Trop souvent ce n'est pas suffisamment bien connu tout ce qui se passe à l'université et on ne sera jamais en mesure de tout dire tout ce qu'on fait à l'université, mais c'est clair qu'il y a énormément de travail qui se fait, un travail de très grande qualité non seulement au niveau de l'enseignement, au niveau de la recherche et au niveau du service. Donc je souhaite à tous et à toutes une très bonne entrée et une très bonne année. Merci.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? Ça va.

17. Statistiques d'admissions et statistiques préliminaires des inscriptions

Président d'assemblée : Donc on passe au point 17 Statistiques d'admissions et statistiques préliminaires des inscriptions. M. Robichaud.

Registraire : Alors vous avez sur votre pupitre deux documents, un jaune et un bleu, le jaune ce sont les admissions et réadmissions, le bleu ce sont les inscriptions. Alors rapidement je vous amène dans le dossier sur les admissions en premier pour vous dire qu'évidemment ces deux rapports que vous avez devant vous sont différents dans leur nature, c'est-à-dire que le rapport sur les admissions c'est un rapport qui est à peu près définitif et final à toutes fins pratiques pour les admissions à l'automne parce que l'admission à l'automne c'est fini. Alors à l'exception de quelques dossiers qui peuvent encore être réglés in extrémistes, ce que vous avez là risque d'être pas mal exactement comme ce sera, il n'y aura pas beaucoup de changements à partir de maintenant. L'inscription c'est tout à fait le contraire, c'est un rapport préliminaire de données qui évoluent pratiquement à la minute près, vous remarquerez même qu'entre certains tableaux il y a des données qui ne sont pas tout à fait, qui ne s'alignent pas tout à fait d'un ou deux étudiants parce qu'en imprimant un tableau ou le deuxième, il y avait déjà des inscriptions ou des désinscriptions. Vous avez là une photo d'une inscription de quelque chose qui évolue rapidement tandis qu'au niveau de l'admission, vous avez un rapport définitif. Au niveau de l'admission en tant que telle, si vous regardez le premier tableau vous avez les demandes d'admission et les admissions proprement dites, vous verrez qu'il y a une réduction importante du nombre de demandes d'admission à l'université. C'était prévu parce que nous avons rétabli cette année le frais d'études d'une demande d'admission et nous savions qu'il allait y avoir une correction importante, c'était voulu d'ailleurs parce qu'en éliminant le frais l'an dernier, nous avons été ensevelis je dirais d'un déluge de demandes frivoles, véritablement des demandes complètement inadmissibles qui nous venaient surtout de l'international, mais quand même. Et donc il y avait une volonté de vouloir un peu remettre les choses en ordre donc le frais fut rétabli dorénavant pour qu'une demande d'admission de l'international soit étudiée, il fallait au préalable que le frais fut payé et ça eu cet effet-là de réduire et d'éliminer tout un tas de demandes inadmissibles et frivoles qui étaient entrées au système par le passé. Donc vous voyez une correction importante, vous voyez une correction de 27 % de demandes d'admission, à l'international c'est 42-43 % tandis qu'il y a une augmentation des demandes d'admission du Canada aux alentours de 13 % et on pourra en reparler un peu tantôt. Ça se transpose en admissions en tant que telles donc les gens qu'on a admis à partir des demandes d'admission vous voyez une diminution quand même de 287 ou de quelque part entre 10 et 11 %, c'est quand même sensible comme diminution, mais là aussi, c'est un effet du rétablissement du frais, c'est-à-dire que dans les demandes que nous recevions de l'international, il y avait beaucoup de demandes inadmissibles et il y avait aussi un certain nombre de demandes admissibles, mais qui ne venaient pas de l'inscription. Des gens qui s'essayaient parce que c'était gratuit et ils nous envoyaient un dossier, mais il n'y avait jamais de suite par exemple. Donc un certain nombre de ces dossiers-là aussi sont tombés en même temps donc il y a quand même aussi une certaine diminution des admissions. Le tableau suivant vous fait un sommaire un peu de l'état des dossiers comme il l'est présentement par campus avec l'université tout en bas et je vous parle

surtout de la ligne du bas, vous allez voir la répartition entre les demandes du Canada et de l'international à comparer à l'an passé. Si vous allez tout au fond dans le coin à droite les deux lignes totales 2016-2015, vous allez voir qu'il y a quand même une différence importante dans le nombre de dossiers qui sont encore dans le collimateur, c'est-à-dire des dossiers que nous avons reçus, mais pour lequel nous n'avons jamais eu le suivi de documentation comme le relevé de notes qu'il nous faudrait pour faire l'étude du dossier. C'est plus que la moitié de moins que l'an dernier et ça, ça témoigne beaucoup justement du fait que nous avons beaucoup moins de dossiers de demandes frivoles qui sont des demandes qui n'aboutiront pas, mais ces 1 084 demandes qui sont là présentement, ce sont des demandes qu'on peut qualifier de moribondes, elles n'aboutiront probablement à rien et dans un an d'ici, les dossiers seront détruits. À la page suivante, vous allez voir les statistiques d'admissions en tant que telles pour l'Université de Moncton et son ensemble et aux pages qui viennent par la suite, vous verrez la même sorte de tableau pour chacun des campus. Je vous épargnerai tout le détail pour parler de l'université dans son ensemble répartie par facultés. Vous allez voir dans le tableau les nouvelles admissions donc les étudiantes et les étudiants qui s'inscrivent à l'université ou qui sont admis pardon plutôt à l'université pour une toute première fois et tous les autres, les gens qui continueraient normalement leurs études, c'est-à-dire qui ont déjà fait au moins une session à temps complet et qui continueraient. Vous voyez, partout où il y a du rouge, c'est une diminution. Il y a beaucoup de rouge. Alors il y a une diminution, évidemment vous voyez les 287 admissions dont on parlait tantôt, mais aussi au niveau des admissions continues, il y a une diminution sensible aussi et là il faut noter qu'il y a ici un effet de cohorte, c'est-à-dire que comme le vice-recteur l'a mentionné dans son rapport, le nombre de diplômes offerts par l'université diminue un peu, mais pas de façon très importante, nous sommes encore au-delà de 1 000 diplômes offerts chaque année en tant que tels, mais les inscriptions elles ont diminué de beaucoup. L'écart entre ces deux-là se creuse ici dans les admissions continues, c'est-à-dire que nous diplômons plus de gens que nous faisons entrer dans l'établissement, par définition il y a une diminution en tant que telle. Nous avons des années où il y a une diminution importante des inscriptions, ça se répercute tout au long pendant trois ou quatre ans tandis que ces cohortes évoluent dans leurs programmes d'études et ça finit par se répercuter ici donc nous subissons un peu l'effet de diminution d'inscriptions des années passées. Je saute par-dessus le détail pour chacun des campus et vous verrez dans la même dynamique qu'il y a beaucoup de rouge en tant que tel. Si vous regardez par faculté, vous verrez que certaines facultés ont des diminutions plus importantes que d'autres au niveau des admissions et des réadmissions et des admissions continues. Donc l'admission, je ne vais pas plus en détail que ça parce que c'est essentiellement fini et la meilleure donnée que nous puissions avoir c'est plutôt celle d'inscriptions qui nous donne une idée du résultat véritable, mais nous sommes au tout début de l'inscription, ça commencé il y a quand même seulement quelques jours et d'une année à l'autre, vous savez, il n'y a pas deux cohortes d'inscriptions qui se comportent exactement de la même façon. Dans une année les étudiants s'inscrivent tous très tôt, l'autre année ça traîne, il n'y a pas moyen de savoir pourquoi et donc il faut faire attention à l'interprétation qu'on fait des chiffres qui sont encore ici très préliminaires, il reste encore beaucoup de jours d'inscriptions. Il y a beaucoup par exemple d'étudiants internationaux qui sont admis pour une première fois qui ne sont pas encore arrivés à l'université et chez les étudiants internationaux généralement, on a l'habitude de ne pas s'inscrire avant d'être physiquement sur place donc il y a encore un tas de gens à venir et des gens qui doivent s'inscrire. Nous avons produit les chiffres les plus frais que nous pouvions vous fournir alors ceci ça été sorti à 16 h 10 hier et nous étions en retard sur l'année dernière de 79 donc nous avons au système 3 725 inscriptions à comparer à 3 804 l'an dernier. Je peux vous dire que vendredi dernier nous étions en avance, hier matin nous étions en retard de 125 et en fin de journée nous étions à moins 80 alors ça change très rapidement donc il faut prendre ça avec un certain grain de sel. La page suivante vous donne un peu une indication de comment ça se répartit jusqu'à présent par cycle et par citoyenneté. Le tableau en plutôt genre de jaunâtre est Edmundston, le bleu c'est Moncton, le vert Shippagan, le blanc c'est l'université au complet, vous verrez qu'il y a quand même un peu de rouge dans la case dans le blanc donc nous avons moins 79 que nous voyons par ailleurs, donc la majeure partie sont en fait des étudiants et étudiantes du Canada, c'est là où nos inscriptions semblent être un peu plus en retard par rapport à 21 de l'international et là où il y a du retard pour l'instant, c'est au 1^{er} cycle que ça se concentre essentiellement. Si nous regardons la tendance et le comportement de notre clientèle dans les dernières années, là où il y a eu de la diminution, c'est essentiellement des étudiants de 1^{er} cycle canadien donc c'est peut-être une indication qu'il y a une tendance qui se perpétue chez nous. La page suivante vous donne tout simplement une distribution en ordre de grandeur des pays de l'international qui sont représentés pour l'instant parmi les étudiantes et étudiants inscrits et inscrites en commençant par le pays qui en a le plus qui est le Mali présentement à 73. Si vous avez vu déjà des chiffres de l'université vous voyez par le passé que c'était la Guinée qui était notre cohorte ou notre pays où nous recrutons le plus, mais là vous pouvez aussi comprendre qu'on a passé à travers l'épidémie d'Ebola, la fermeture de la frontière pendant un certain temps et là, on vient tout juste d'avoir la réouverture de la frontière de la Guinée donc les Guinéens peuvent maintenant, ils sont ici d'ailleurs en septembre, on a eu 443 demandes d'admission de la Guinée à cette session-ci qui est un petit peu moins qu'à l'habitude, mais quand même très raisonnable comme chiffre en tant que tel donc il semblerait que la Guinée veut revenir en tant que tel, mais il y aura peut-être un léger retard à rattraper à cause des effets de l'épidémie et tout ça et de certains dossiers qui auront traîné. Vous voyez quand même qu'il y a 35 pays sur cette liste-là y compris un étudiant de la Russie par exemple, des choses du genre, mais la plupart de nos pays là où nous recrutons vous voyez c'est bel et bien l'Afrique francophone qui demeure évidemment là où le plus grand nombre de nos étudiants de l'international viennent. La page suivante vous parle des statistiques à l'automne réparti par campus et par type étudiant. Donc quel est le type d'étudiant que nous avons, est-ce qu'on a plus d'étudiants qui continuent de nouvelles inscriptions, des étudiants qui font un retour aux études, qui postulent un second diplôme le type P ou qu'ils font simplement un

transfert au sein de l'établissement et vous remarquerez en fait que là où la perte ou le retard est plus important, c'est dans nos étudiants de type C alors on combine ça avec ce qui se passe chez les Canadiens, ce qu'on remarque comme tendance qu'on peut développer c'est que tout de suite nous sommes quelque peu en retard chez les Canadiens de 1^{er} cycle qui continuent leurs études. Chez les types N, et ça, c'est un indicateur important, les N ce sont les gens qui viennent à l'université pour une première fois, nous sommes en avance et l'avance dans les types N c'est-ce qu'il faut surveiller parce que c'est ça qui augure pour l'avenir. Alors là, si nous pouvions garder cette avance-là, ça serait une certaine victoire de ne pas reculer dans les nouvelles admissions à l'université, ça voudrait qu'au moins une hémorragie a peut-être été stoppée, mais encore là, très préliminaire tout ça. C'est véritablement vers la mi-septembre que nous saurons véritablement sur quel pied danser par rapport aux inscriptions. Vous remarquerez par ailleurs que pour ce qui est du retour des gens qui postulent c'est relativement stable, les transferts il y a un certain nombre donc, ce sont des petits nombres, véritablement c'est entre nos nouveaux postulants et nos étudiants qui continuent que se trouve la masse de nos inscriptions. Si vous regardez aussi rapidement par campus, vous verrez qu'il y a une certaine avance à l'UMCE, 31 en avance pour le UMCE c'est quand même significatif, l'UMCM 92 de retard et un écart de 18 de moins à Shippagan. Les tableaux suivants, ceux qui sont colorés en rouge, en jaune, en bleu, en vert, ce sont tout simplement des répartitions soit pour l'université ou pour chacun des campus de ces inscriptions par faculté en tant que telle. Vous voyez dans la colonne écart, on vous montre en rouge là où on est en retard, en vert là où on est en avance sur l'année dernière et en toute dernière colonne on vous donne les inscriptions au 1^{er} décembre 2015 pour vous donner une idée de la cible ultime que nous avons qui est véritablement la stat officielle chaque année, celle du 1^{er} décembre. Donc au 15 septembre nous avons normalement un apogée d'inscriptions et ensuite une certaine perte jusqu'au 1^{er} décembre, entre 50 à 100 de pertes à l'automne dépendant bon an mal an et ça peut quand même varier sensiblement. Ce que vous verrez c'est qu'il y a des pertes dans la plupart des facultés selon le campus en tant que tel et il y a des avances du recul, mais dans l'ensemble il y a des tendances qui ressortent par exemple on remarque à la Faculté des sciences de la santé et services communautaires, on a un certain retard sensible dans tous les campus, pas seulement à Moncton en tant que tel. La Faculté d'administration qui pendant longtemps a connu vous savez des croissances importantes, c'était la faculté qui elle allait à l'encontre du reste de l'université en pente croissante importante qui avait eu un certain plafonnement, il semble y avoir un certain recul depuis quelques sessions, ça semble vouloir se continuer ou on verra s'il y a une stabilité à ce niveau-là. Donc ça nous donne un portrait de ce qui se passe en détail par les différents campus et au niveau de l'inscription. Je ne le dirai pas trop souvent, préliminaire il est trop tard pour conclure sur l'inscription, il pourrait encore se passer beaucoup de choses d'ici au 15 septembre. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Questions?

18. Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs CGV-160611 et CGV-160823

Président d'assemblée : Donc on passe au point 18 Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs. Monsieur le recteur. Est-ce qu'il y avait des questions? Ça va?

19. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Affaires nouvelles, moi je n'ai rien.

20. Prochaine réunion : le vendredi 4 novembre 2016

Président d'assemblée : La prochaine réunion c'est le 4 novembre à 8 h 30.

21. Clôture

Président d'assemblée : Sur ce, je vous remercie.